

# U de M

## Faculté de médecine vétérinaire 2013-2014 études de 2<sup>e</sup> cycle et de 3<sup>e</sup> cycle



Registrariat

Université   
de Montréal



## Section 7 - Table des matières

<b>L'UNIVERSITÉ</b>	
Informations générales	DI-1
Règlements administratifs	RA-1
Règlements disciplinaires	RD-1
Règlement pédagogique de la Faculté des études supérieures	RP-1
Définitions relatives aux programmes	DF-1
<b>LA FACULTÉ</b>	
Introduction	7-1
Coordonnées générales de la Faculté	7-1
Direction	7-1
Personnel enseignant par Département	7-1
* Biomédecine vétérinaire	7-1
* Pathologie et microbiologie	7-1
* Sciences cliniques	7-2
Informations pratiques	7-3
Frais de cotisation des associations étudiantes	7-4
Programmes	7-4
* Formation en recherche	7-5
* Formation professionnelle	7-6
Répertoire des cours	7-15

À jour le 23 septembre 2013



## DIRECTION DE L'UNIVERSITÉ

Information à jour le 1<sup>er</sup> juin 2013

## INTRODUCTION

Le contexte controversé dans lequel l'Université de Montréal voyait le jour, en 1878, ne laissait guère présager qu'elle deviendrait, avec l'École Polytechnique et HEC Montréal qui lui sont affiliées, le plus grand complexe universitaire au Québec, quelque cent ans plus tard. Elle n'était alors constituée que de trois facultés, séparées les unes des autres : la Faculté de théologie logeait au Grand Séminaire, rue Sherbrooke, la Faculté de droit accueillait ses quelques étudiants au Cabinet de lecture paroissial, rue Notre-Dame, tandis que la Faculté de médecine, un an plus tard, ouvrait ses portes au château Ramezay.

L'Université de Montréal reçoit sa première charte du Parlement de Québec en 1920. En 1967, elle devient un établissement à caractère public dont les buts sont l'enseignement supérieur et la recherche et qui prévoit la participation des professeurs, des étudiants et des diplômés à son administration.

L'Université de Montréal compte actuellement 13 facultés et de nombreux départements et écoles. Avec ses deux écoles affiliées, l'École Polytechnique et HEC Montréal, elle constitue le premier complexe universitaire au Québec et le deuxième au Canada. Elle accueille plus de 55 000 étudiants, emploie 10 000 personnes et décerne près de 10 000 diplômes à tous les cycles d'études. Montréalaise par ses racines, internationale par vocation, l'Université de Montréal compte parmi les plus grandes universités de la francophonie.

## DIRECTION GÉNÉRALE

<http://www.direction.umontreal.ca/recteur/equipe/index.html>

### Recteur

Guy Breton, M.D. (Sherbrooke)

### Vice-rectrice aux affaires étudiantes et au développement durable

Louise Béliveau, Ph. D. (Montréal)

### Vice-recteur aux études

Raymond Lalonde, M.D., M.A. (Montréal)

#### Vice-recteur adjoint aux études de 1<sup>er</sup> cycle

Jean-Pierre Blondin, Ph. D. (Montréal)

#### Vice-recteur adjoint aux études supérieures et postdoctorales

Roch Chouinard, Ph. D. (UQÀM)

### Vice-recteur aux finances et aux infrastructures

Éric Filteau, M.B.A. (McGill)

### Vice-rectrice aux relations internationales, à la Francophonie et aux partenariats institutionnels

Hélène David, Ph. D. (Montréal)

### Vice-rectrice aux ressources humaines et à la planification

Anne-Marie Boisvert, LL. M. (Harvard)

### Vice-rectrice à la recherche, à la création et à l'innovation

Geneviève Tanguay, Ph. D. (McGill)

#### Vice-recteur adjoint à la recherche - Lettres et sciences humaines

Serge Brochu, Ph. D. (Montréal)

#### Vice-rectrice adjointe aux opérations et à la concertation

Dominique Bérubé, Ph. D. (UQÀM)

### Directeur général des bibliothèques

Richard Dumont, M. Sc. (Montréal)

### Ombudsman

Pascale Descary, LL. B. (Montréal)

### Registraire

Marie-Claude Binette, M. Sc. (Montréal)

### Secrétaire général

Alexandre Chabot, B. Sc. (Montréal)

### Directeurs des Écoles affiliées

École Polytechnique : Christophe Guy

HEC Montréal : Michel Patry

## DOYENS ET DIRECTEURS

**Faculté de l'aménagement** : Giovanni De Paoli

**Faculté des arts et des sciences** : Gérard Boismenu

**Faculté de droit** : Guy Lefebvre

**Faculté de l'éducation permanente** : Christian Blanchette

**Faculté des études supérieures et postdoctorales** : Roch Chouinard

**Faculté de médecine** : Hélène Boisjoly

**Faculté de médecine dentaire** : Gilles Lavigne

**Faculté de médecine vétérinaire** : Michel Carrier

**Faculté de musique** : Isabelle Panneton

**Faculté de pharmacie** : Pierre Moreau

**Faculté des sciences de l'éducation** : Louise Porier

**Faculté des sciences infirmières** : Francine Girard

**Faculté de théologie et de sciences des religions** : Jean-Claude Breton

**École de santé publique** : Pierre Fournier

**Département de kinésiologie** : François Prince

**École d'optométrie** : Christian Casanova

## CORPS UNIVERSITAIRES

En vertu de la charte en vigueur depuis le 1<sup>er</sup> septembre 1967, l'administration générale de l'Université relève des corps universitaires suivants : le Conseil, le Comité exécutif, l'Assemblée universitaire et la Commission des études. Des statuts complètent la charte et précisent les modalités de l'administration de l'Université.

### Conseil de l'Université

Le Conseil de l'Université exerce tous les droits de l'Université et tous les pouvoirs nécessaires à son administration et à son développement. Il se compose des membres suivants : le recteur, cinq membres nommés par l'Assemblée universitaire, deux membres nommés par les associations étudiantes accréditées, deux membres nommés par le Conseil après consultation d'un conseil représentant les diplômés de l'Université, deux membres nommés par le Modérateur des facultés ecclésiastiques après consultation de leurs conseils, huit membres nommés par le Lieutenant-gouverneur en conseil, sur la recommandation du ministre de l'Éducation, au plus quatre autres membres nommés par résolution du Conseil, adoptée par au moins les trois quarts de ses membres. Le président du Conseil, élu par ses pairs, porte le titre de chancelier de l'Université. Ce poste est actuellement occupé par Mme Louise Roy.

### Comité exécutif

Le Comité exécutif assure l'exécution des décisions du Conseil et en exerce tous les pouvoirs sauf ceux que les statuts attribuent exclusivement au Conseil ou que celui-ci se réserve. Il se compose du recteur ainsi que d'au moins quatre et d'au plus huit personnes que le Conseil nomme parmi ses membres. Le Conseil peut nommer parmi ses membres des substituts chargés de remplacer aux séances du Comité un membre absent, autre que le recteur.

### Assemblée universitaire

L'Assemblée universitaire énonce les principes généraux qui président à l'orientation de l'Université et à son développement; adresse au Conseil toutes recommandations concernant l'administration et le développement de l'Université et peut obtenir à cette fin tout renseignement d'ordre général concernant l'Université; fait les règlements concernant le statut des professeurs et la discipline universitaire, et en surveille l'application; exerce tous autres pouvoirs prévus par les statuts. Elle se compose des membres suivants : le recteur, les vice-recteurs, les doyens, le directeur des bibliothèques, au moins un professeur de chacune des facultés comptant au moins dix professeurs, élu par ceux-ci, trois membres du Conseil nommés par celui-ci, huit membres nommés par un conseil représentant les étudiants, trois membres nommés, conformément aux statuts, par un conseil représentant le personnel de l'Université, tous autres membres nommés conformément aux statuts, dont certains parmi les directeurs ou les professeurs d'institutions affiliées. L'Assemblée universitaire est présidée par le recteur.

### Commission des études

La Commission des études assure la coordination de l'enseignement et est responsable de l'organisation pédagogique de l'Université. Elle exerce tous autres pouvoirs prévus par les statuts. Elle se compose des membres suivants : le recteur, les vice-recteurs, les doyens, au plus quatre membres nommés par l'Assemblée universitaire, les directeurs d'institutions affiliées désignés aux statuts, sur la recommandation de l'Assemblée universitaire, tous autres membres nommés par le Conseil et dont celui-ci peut limiter les pouvoirs. La Commission des études est présidée par le recteur ou par le vice-recteur que celui-ci désigne.

## FRAIS D'ADMISSION, DROITS DE SCOLARITÉ, COTISATIONS

## Règlement relatif aux frais d'admission et aux frais de changement de programme

<http://www.direction.umontreal.ca/secgen/recueil/reglements.html>

**Article 1**

Les frais d'admission sont perçus lors du dépôt à l'Université d'un formulaire de demande d'admission ou d'une demande de changement de programme.

**Article 2**

Les frais d'admission à l'Université sont non remboursables et s'élèvent à quatre-vingt-dix dollars (90,00 \$) pour une admission par voie électronique et à cent vingt dollars (120,00 \$) pour une admission sur support papier<sup>1</sup>. Ces frais sont de dix dollars (10,00 \$) non remboursables, dans le cas d'un module et d'un microprogramme. Cette dernière disposition ne s'applique pas aux étudiants déjà inscrits. Les frais de changement de programme sont de quinze dollars (15,00 \$) non remboursables. Toute demande de modification des choix de programme après la création du dossier entraîne des frais de trente dollars (30,00 \$) non remboursables.

**Article 2.1**

En plus des frais exigibles en vertu de l'article 2, des frais facultaires relatifs à l'admission et au changement de programme peuvent être exigibles. Ces frais et leurs modalités de paiement sont fixés par le vice-recteur responsable de l'enseignement, sur recommandation de la faculté concernée et après consultation du Comité consultatif sur les mesures financières relatives aux étudiants. Les frais facultaires sont non remboursables.

**Article 3**

Sont exemptés du paiement des frais de changement de programme, les étudiants qui étaient inscrits à l'Université au cours d'un des trois trimestres précédant la demande de changement de programme et, en vue de l'obtention d'un programme de grade, qui ajoutent un sujet majeur à un sujet mineur, un sujet mineur à un sujet majeur, un sujet mineur à un autre sujet mineur ou à deux autres mineurs, deux sujets mineurs à un troisième mineur. Dans ce présent article, les dispositions relatives à la mineure s'appliquent au certificat.

**Article 4**

L'Université peut exempter certains étudiants du paiement des frais d'admission ou de changement de programme, notamment lors du report d'une offre d'admission ou lors du dépôt d'une demande en vue de l'inscription simultanée à deux programmes.

## Règlement relatif aux droits de scolarité et aux autres frais exigibles des étudiants

[www.fin.umontreal.ca/scolarites\\_joindre.htm](http://www.fin.umontreal.ca/scolarites_joindre.htm)

À jour le 5 août 2013 (les montants indiqués sont sujets à modifications)

**1 – OBJET**

**1.1** Le présent règlement établit le tarif des droits de scolarité et des autres frais exigibles des étudiants de l'Université de Montréal. Il en détermine les modalités de paiement, les conséquences de non-paiement, de même que les conditions de remboursement.

**2 – CHAMP D'APPLICATION**

**2.1** Le présent règlement s'applique aux étudiants inscrits à des activités pédagogiques de premier, de deuxième ou de troisième cycle. À moins d'indication contraire, les personnes inscrites à titre d'auditeur sont assimilées aux étudiants aux fins du présent règlement.

**3 – TARIF DES DROITS ET DES FRAIS EXIGIBLES****A – Droits de scolarité****1<sup>ER</sup> CYCLE**

**3.1** Pour l'année universitaire 2013-2014, à compter du trimestre d'automne, les droits de scolarité d'un étudiant inscrit à des cours de premier cycle sont de 74,14 \$ par crédit.

Des frais supplémentaires de 8,75 \$ par crédit sont exigibles des étudiants pour tout cours donné au-delà d'un rayon de 30 kilomètres du campus principal de l'Université.

**2<sup>E</sup> CYCLE**

**3.2** Les droits de scolarité d'un étudiant inscrit à un programme de deuxième cycle sont de 3 336,30 \$ pour la scolarité minimale de trois trimestres, soit 1 112,10 \$ par trimestre à plein temps ou 556,05 \$ par trimestre à demi-temps. En cas d'inscription à temps partiel ou à titre d'étudiant libre, les droits de scolarité sont de 74,14 \$ par crédit. Au Diplôme d'études spécialisées (résidents) de la Faculté de médecine, cependant, les droits de scolarité sont de 1 284,85 \$ par trimestre à plein temps.

**3.3** Une fois la scolarité minimale complétée, l'étudiant peut s'inscrire en rédaction de mémoire. Les droits de scolarité sont de 395,70 \$ par trimestre. À compter du trimestre suivant le dépôt de mémoire, l'étudiant est inscrit en «évaluation-correction», statut libre de droits de scolarité.

**3<sup>E</sup> CYCLE**

**3.4** Les droits de scolarité d'un étudiant inscrit à un programme de troisième cycle sont de 6 672,60 \$ pour la scolarité minimale de six trimestres, soit 1 112,10 \$ par trimestre à plein temps ou 556,05 \$ par trimestre à demi-temps.

**3.5** Une fois la scolarité minimale complétée, l'étudiant peut s'inscrire en rédaction de thèse. Les droits de scolarité sont 395,70 \$ par trimestre. À compter du trimestre suivant le dépôt de la thèse, l'étudiant est inscrit en «évaluation-correction», statut libre de droits de scolarité.

**B – Frais facultaires**

Des frais facultaires relatifs aux études peuvent être exigibles. Ces frais et leurs modalités de paiement sont fixés par le vice-recteur responsable

de l'enseignement, sur recommandation du doyen de la faculté concernée et après consultation du Comité consultatif sur les mesures financières relatives aux étudiants. Les frais facultaires sont non remboursables.

### C – Autres frais

En plus des frais prévus au Règlement relatif aux frais d'admission et aux frais de changement de programme et des droits de scolarité et des frais facultaires prévus au présent règlement, les frais suivants sont exigibles :

#### FRAIS DE SERVICE AUX ÉTUDIANTS

**3.6** Les frais de service aux étudiants pour des cours de premier cycle sont de 8,50 \$ par crédit, jusqu'à concurrence de 127,50 \$ par trimestre.

Sont exclus : les cours donnés en dehors de la région métropolitaine de Montréal, telle que cette région est délimitée par Statistique Canada aux fins du recensement.

Les frais de service aux étudiants pour une inscription à un programme de deuxième ou de troisième cycle en scolarité à plein temps sont de 127,50 \$ par trimestre et sont de 63,75 \$ par trimestre pour un étudiant à demi-temps.

#### FRAIS DE GESTION

**3.7** Les frais de gestion couvrent les transactions d'inscription, de modification ainsi que tout autre traitement au dossier de l'étudiant.

Les frais de gestion pour les cours de 1<sup>er</sup> cycle sont de 8,10 \$ par crédit, pour un maximum de 121,50 \$ par trimestre à compter du trimestre d'été 2013.

Les frais de gestion pour une inscription à un programme de 2<sup>e</sup> ou de 3<sup>e</sup> cycle à temps plein sont de 121,50 \$ par trimestre à compter du trimestre d'été 2013.

#### FRAIS DE DROITS D'AUTEUR

**3.7.1** Des frais de droits d'auteur pour la confection de matériel didactique sont exigibles des étudiants. Ils sont fixés par le Comité exécutif de l'Université. À compter du trimestre d'automne, ils sont de 0,42 \$ par crédit jusqu'à concurrence de 6,30 \$ par trimestre.

#### FRAIS TECHNOLOGIQUES ET DE SOUTIEN

**3.7.2** Des frais pour des services technologiques et de soutien sont exigibles des étudiants et constituent une cotisation automatique non obligatoire.

Pour les cours de premier cycle ces frais sont de 6 \$ par crédit, jusqu'à concurrence de 90,00 \$ par trimestre.

Pour une inscription à un programme de deuxième ou de troisième cycle à temps plein les frais sont de 90 \$ par trimestre.

#### FRAIS DE DIPLOMATION

**3.8** Des frais de diplomation de 51,50 \$ sont exigés pour les grades décernés (baccalauréats, maîtrises et doctorats). Sont donc exclus : les microprogrammes, modules, certificats, mineures et majeures ainsi que tous les diplômes d'études supérieures.

#### FRAIS DE SOUTIEN AUX BIBLIOTHÈQUES

**3.9** Le frais de soutien aux bibliothèques est établi afin de promouvoir et financer des projets visant à améliorer les collections des bibliothèques.

Le frais de soutien aux bibliothèques pour les cours de premier cycle est de 1,50 \$ par crédit jusqu'à concurrence de 22,50 \$ par trimestre.

Le frais de soutien aux bibliothèques pour une inscription à un programme de deuxième ou de troisième cycle à temps plein est 22,50 \$ par trimestre.

#### FRAIS DE SOUTIEN AUX TECHNOLOGIES DE L'ENSEIGNEMENT

**3.9.1** Le frais de soutien aux technologies de l'enseignement est établi pour financer les activités de soutien aux diverses technologies d'enseignement numériques.

Le frais de soutien aux technologies de l'enseignement pour les cours de premier cycle est de 0,20 \$ par crédit jusqu'à concurrence de 3,00 \$ par trimestre.

Le frais de soutien aux technologies de l'enseignement pour une inscription à programme de deuxième ou de troisième cycle à temps plein est 3,00 \$ par trimestre

#### AUTRES FRAIS EXIGIBLES

**3.10** Des frais sont facturés trimestriellement à la suite d'ententes avec les associations étudiantes

#### DON AU FONDS D'AMÉLIORATION DE LA VIE ÉTUDIANTE

**3.11** Une contribution volontaire est ajoutée à la facture trimestrielle de l'étudiant et constitue une cotisation automatique non obligatoire.

Ce don est de 25 \$ par trimestre pour un maximum de 75 \$ par année. Il est applicable à des projets ou à des activités favorisant l'amélioration de la vie étudiante à l'Université de Montréal. Les modalités de désistement en ligne sont diffusées sur le site officiel de l'Université.

## 4 – DROITS DE SCOLARITÉ DES ÉTUDIANTS ÉTRANGERS ET DES ÉTUDIANTS NON-RÉSIDENTS DU QUÉBEC

### A – Étudiants étrangers

**4.1** Les droits de scolarité des étudiants étrangers, à l'exclusion des résidents permanents et des étudiants qui sont accueillis en vertu d'ententes internationales agréées ou conclues par le gouvernement du Québec, sont ceux qui sont établis ou qui seront établis par le gouvernement du Québec pour cette catégorie d'étudiants.

Ces frais sont les suivants :

#### Étudiants étrangers de premier cycle

Pour les crédits de premier cycle dont les codes inscrits dans le système GDEU (*Guide de la collecte des données sur l'effectif universitaire*, ministère de l'Éducation) correspondent aux secteurs suivants :

- Médecine, médecine dentaire, médecine vétérinaire, optométrie, paramédical, sciences infirmières, pharmacie, architecture et design de l'environnement, agriculture, foresterie et géodésie, beaux-arts, cinéma et photographie, musique : 556,40 \$ par crédit
- Sciences humaines et sociales, géographie, éducation, éducation physique et lettres : 498,30 \$ par crédit
- Sciences pures, mathématiques, génie, informatique, administration et droit : 656,61 \$ par crédit

#### ÉTUDIANTS ÉTRANGERS DE DEUXIÈME CYCLE

Les droits de scolarité d'un étudiant étranger inscrit à un programme de deuxième cycle sont de 22 423,50 \$ pour la scolarité minimale de trois trimestres, soit 7 474,50 \$ par trimestre à plein temps. Au Diplôme d'études spécialisées (résidents) de la Faculté de médecine, cependant, les droits de scolarité sont de 8 635,54 \$ par trimestre à plein temps.

Les étudiants inscrits en rédaction de mémoire paient les droits de scolarité prévus à l'article 3.3.

#### ÉTUDIANTS ÉTRANGERS DE TROISIÈME CYCLE

Les droits de scolarité d'un étudiant étranger inscrit à un programme de troisième cycle sont de 40 270,20 \$ pour la scolarité minimale de six trimestres, soit 6 711,70 \$ par trimestre à plein temps.

Les étudiants inscrits en rédaction de thèse paient les droits de scolarité prévus à l'article 3.5.

### B- Étudiants canadiens non-résidents du Québec

**4.2** Les droits de scolarité des étudiants canadiens non-résidents du Québec sont ceux établis par le gouvernement du Québec pour cette catégorie d'étudiants.

Ces frais sont les suivants :

#### ÉTUDIANTS CANADIENS NON-RÉSIDENTS DU QUÉBEC DE PREMIER CYCLE

Les droits de scolarité des étudiants canadiens non-résidents du Québec inscrits à un programme de 1<sup>er</sup> cycle sont de 207,83 \$ par crédit.

#### ÉTUDIANTS CANADIENS NON-RÉSIDENTS DU QUÉBEC DE DEUXIÈME CYCLE

Les droits de scolarité des étudiants canadiens non-résidents du Québec inscrits à un programme de deuxième cycle sont de 9 352,35 \$ pour une scolarité minimale de trois trimestres, soit 3 117,45 \$ par trimestre à plein temps ou 1 558,73 \$ par trimestre à demi-temps. En cas d'inscription à temps partiel ou à titre d'étudiant libre, les droits de scolarité sont de 207,83 \$ par crédit.

L'étudiant inscrit en rédaction de mémoire paie les droits de scolarité prévus à l'article 3.3.

#### ÉTUDIANTS CANADIENS NON-RÉSIDENTS DU QUÉBEC DE TROISIÈME CYCLE

Les droits de scolarité sont ceux prévus aux articles 3.4 et 3.5.

### 5 – PAIEMENT DES DROITS ET DES FRAIS EXIGIBLES

**5.1** L'étudiant est soumis aux modalités de paiement qui suivent :

#### 5.1.1 Trimestre d'automne

Les droits et frais exigibles du trimestre d'automne doivent être acquittés au plus tard le 15 octobre.

#### 5.1.2 Trimestre d'hiver

**a)** Les droits et frais exigibles du trimestre d'hiver doivent être acquittés au plus tard le 15 février.

#### 5.1.3 Trimestre d'été

**a)** Les droits et frais exigibles du trimestre d'été doivent être acquittés au plus tard le 15 juin.

**5.2** Un dépôt non remboursable de 200 \$ sur les droits de scolarité est exigible lors de l'acceptation d'une offre d'admission à un programme. Le vice-recteur responsable de l'enseignement détermine le ou les programmes auxquels ce dépôt s'applique, après consultation des doyens des facultés concernées et du Comité consultatif sur les mesures financières relatives aux étudiants.

### 6 – SOLDES IMPAYÉS

**6.1** L'étudiant ne peut être inscrit à un trimestre à moins qu'il n'ait acquitté intégralement tous les droits de scolarité, les frais exigibles et intérêts de tout trimestre antérieur.

**6.2** L'étudiant ne peut obtenir un bulletin de notes, ni recevoir un grade, un diplôme ou un certificat à moins qu'il n'ait acquitté intégralement tous les droits, frais et intérêts portés à son compte et exigibles. La décision de conférer un grade à un étudiant ne prend effet qu'au moment où ce dernier s'est conformé aux dispositions du présent règlement.

**6.3** Lorsqu'un chèque est refusé par une banque ou par un autre établissement de même nature, le solde impayé, auquel s'ajoutent des frais d'administration de 20,00 \$, doit être payé soit par mandat-poste, soit par chèque visé.

**6.4** Les soldes non acquittés aux dates d'échéance portent des intérêts fixés à 10,75 %.

**6.5** Lorsque l'étudiant est en défaut de fournir, dans les délais requis, les documents et renseignements demandés par le Registrariat, ce dernier peut prononcer la suspension ou l'annulation d'une inscription. Lorsqu'une telle mesure est appliquée, l'étudiant ne peut avoir accès aux divers services de l'Université. Si le défaut amène une réduction de la subvention gouvernementale, le Registrariat peut exiger de l'étudiant une majoration équivalente des droits de scolarité.

Les renseignements requis sont ceux qui sont nécessaires au traitement du dossier de l'étudiant, notamment ceux permettant la création et la validation de son code permanent au ministère de l'Éducation du Québec et ceux permettant d'établir la validité de son statut au Québec pour toute la durée du trimestre.

### 7 – ANNULATION ET ABANDON DE COURS

#### 7.1 Annulation d'un cours sans frais

L'étudiant qui désire annuler un ou plusieurs cours avec libération de payer les droits de scolarité et autres frais exigibles, doit procéder avant la date limite indiquée dans le calendrier universitaire. À titre exceptionnel, dans le cas où l'horaire du cours ne suit pas la période habituelle, le délai prescrit est indiqué à l'horaire du cours.

#### 7.2 Abandon d'un cours avec frais

L'étudiant qui abandonne un ou plusieurs cours après les dates indiquées au calendrier universitaire doit payer la totalité des droits de scolarité et autres frais exigibles. L'étudiant qui abandonne ses études doit se présenter ou écrire (courrier recommandé) au secrétariat de son unité et remettre sa carte d'étudiant.

### 8 – REMBOURSEMENT

L'étudiant est soumis aux modalités de remboursement suivantes :

Le trop-perçu, s'il en est un, est imputé aux droits de scolarité du trimestre suivant. Si l'étudiant ne s'inscrit pas, il pourra réclamer le remboursement selon les critères suivants :

**a)** Dans le cas d'étudiants étrangers, le solde créditeur généré par la réception d'un paiement incluant les droits de scolarité et frais exigibles d'un ou plusieurs trimestres ne pourra être remboursé que si l'université en reçoit l'autorisation du donneur d'ordre et de la mission diplomatique canadienne.

**b)** Lorsque le remboursement du solde créditeur est approuvé, les productions de chèques de remboursement sont effectuées deux fois par trimestre soit en début et en mi-trimestre.

### 9 – PRÉSENCE

Ce règlement a préséance sur tout autre règlement ou publication.

## Règlement concernant la perception des cotisations des associations étudiantes

<http://www.direction.umontreal.ca/secgen/recueil/reglements.html>

### A. DISPOSITIONS GÉNÉRALES

#### 1. Définitions

Dans ce Règlement, à moins que le contexte ne s'y oppose, on entend :

- a) par « ASSOCIATION ÉTUDIANTE ACCRÉDITÉE », une association étudiante accréditée en vertu de la Loi sur l'accréditation et le financement des associations d'élèves ou d'étudiants (L.R.Q., c. A-3.01);
- b) et par « ASSOCIATION ÉTUDIANTE RECONNUE », une association étudiante reconnue par l'Université de Montréal en vertu de la politique sur la représentativité des associations étudiantes.

#### 2. Champs d'application

L'Université de Montréal perçoit la cotisation fixée :

- a) par l'association étudiante accréditée et
- b) par l'association étudiante reconnue.

### B. ASSOCIATION ÉTUDIANTE ACCRÉDITÉE

#### 3. Fixation de la cotisation et demande de perception

L'association étudiante accréditée fixe, en conformité avec la loi, le montant de la cotisation. Elle en informe l'Université de Montréal au plus tard le 1<sup>er</sup> mars pour le trimestre d'été suivant, au plus tard le 30 juin pour le trimestre d'automne suivant et au plus tard le 20 novembre pour le trimestre d'hiver suivant; l'Université perçoit la cotisation si la demande lui est présentée dans ces délais.

#### 4. Modalités de paiement

L'Université de Montréal verse, comme il suit, la cotisation perçue à l'association étudiante accréditée :

- au cours du premier mois du trimestre d'automne et du trimestre d'hiver, une avance de 70 % des cotisations facturées, et
- à la fin du trimestre concerné, le solde des cotisations réellement perçues.

L'association étudiante accréditée doit :

- a) déposer, à la Direction des Services aux étudiants, une copie de ses Règlements généraux et ses lettres d'incorporation;
- b) et communiquer chaque année, à la Direction des Services aux étudiants, le nom, l'adresse complète et le numéro de téléphone des membres de son comité exécutif.

### C. ASSOCIATION ÉTUDIANTE RECONNUE

#### 5. Fixation de la cotisation et demande de perception

L'association étudiante reconnue fixe la cotisation selon les modalités suivantes :

- a) par un référendum, valide si au moins 20 % de la population étudiante concernée y donne son accord, lorsque la cotisation est établie pour la première fois;
- b) selon les modalités prévues par ses Règlements généraux, lorsqu'il s'agit de modifier la cotisation.

L'association étudiante reconnue informe l'Université de Montréal du montant de la cotisation, au plus tard le 1<sup>er</sup> mars pour le trimestre d'été suivant, au plus tard le 30 juin pour le trimestre d'automne suivant et au plus tard le 20 novembre pour le trimestre d'hiver suivant; l'Université perçoit la cotisation si la demande lui est présentée dans ces délais.

L'Université de Montréal verse, comme il suit, la cotisation perçue à l'association étudiante reconnue :

- au cours du premier mois du trimestre d'automne et du trimestre d'hiver, une avance de 70 % des cotisations facturées, et
- à la fin du trimestre concerné, le solde des cotisations réellement perçues.

L'association étudiante reconnue doit :

- a) déposer, à la Direction des Services aux étudiants, une copie de ses Règlements généraux;
- b) communiquer chaque année, à la Direction des Services aux étudiants, le nom, l'adresse complète et le numéro de téléphone des membres de son Comité exécutif;
- c) et reconnaître, par écrit, que l'Université de Montréal n'agit qu'en tant que son mandataire et n'encourt aucune responsabilité envers tout étudiant dans l'exercice de son mandat.

### D. DISPOSITIONS FINALES

#### 6. Absence d'exécutif

Lorsqu'une association étudiante se trouve sans Comité exécutif dûment élu, en vertu de ses Règlements généraux, l'Université de Montréal perçoit la cotisation et la conserve. Elle cesse toutefois de percevoir la cotisation pour toute session subséquente. Dès qu'un Comité exécutif est dûment élu par les membres de l'association étudiante concernée, l'Université de Montréal verse à l'association les sommes qu'elle a conservées ainsi que les intérêts générés par ces sommes. Elle recommence alors à percevoir la cotisation. L'Université de Montréal peut soustraire jusqu'à un pour cent de la somme totale afin de couvrir les frais d'administration qu'elle a encourus.

#### 7. Sanction

Un étudiant ne peut être inscrit à un trimestre d'automne à moins qu'il n'ait acquitté intégralement les cotisations exigibles pour tout trimestre antérieur.

#### 8. Modification

L'Université de Montréal consulte le Conseil représentant les étudiants (CRE) afin de modifier ce Règlement.

---

**Frais d'association**


---

[www.etudes.umontreal.ca/payer-etudes/frais.html](http://www.etudes.umontreal.ca/payer-etudes/frais.html)

Les frais d'associations sont répartis en différentes catégories et sont toujours facturés trimestriellement.

**FÉDÉRATIONS**

FAECUM (été 10,25\$)	13,00 \$
	(été 12,75 \$)
FEUQ	2,50 \$
FICSUM (études supérieures seulement)	6,00 \$
AGEEFEP (dont 1,00\$ pour le Fonds de défense juridique)	28 \$

**ASSOCIATIONS LIÉES À UN PROGRAMME**

Les étudiants de certains programmes d'études sont représentés par une association étudiante. La liste des associations et des coûts annuels d'adhésion (deux trimestres) est disponible à l'adresse suivante :

[www.etudes.umontreal.ca/payer-etudes/frais-associations.html](http://www.etudes.umontreal.ca/payer-etudes/frais-associations.html)

Les coûts varient de 5\$ à 51,25 \$ par trimestre.

**AUTRES FRAIS**

Radio étudiante (CISM)*	
- étudiants rattachés à la FAECUM	2,50 \$
- étudiants rattachés à l'AGEEFEP	1 \$
Journal Quartier Libre* (automne et hiver)	2,00 \$
Halte-garderie*	3,00 \$

\* Cotisation automatique non obligatoire



# Règlements disciplinaires

## Règlement disciplinaire sur le plagiat ou la fraude concernant les étudiants

<http://www.secgen.umontreal.ca/recueil/reglements.html>

### I. INFRACTIONS ET SANCTIONS

#### Article 1 - Infractions

**1.1** Constitue une infraction le fait pour un étudiant de commettre une fraude ou, intentionnellement, par insouciance ou négligence, tout plagiat ou copiage ainsi que :

- a) toute tentative de commettre ces actes;
- b) toute participation à ces actes;
- c) toute incitation à commettre ces actes;
- d) tout complot avec d'autres personnes en vue de commettre ces actes, même s'ils ne sont pas commis ou s'ils le sont par une seule des personnes ayant participé au complot.

**1.2** Constituent notamment un plagiat, copiage ou fraude :

- a) la substitution de personne lors d'un examen, d'un travail ou d'une activité faisant l'objet d'une évaluation;
- b) l'exécution par une autre personne d'un travail ou d'une activité faisant l'objet d'une évaluation, d'un rapport de stage, d'un travail dirigé, d'un mémoire ou d'une thèse;
- c) l'utilisation totale ou partielle, littérale ou déguisée, d'un texte d'autrui en le faisant passer pour sien ou sans indication de référence à l'occasion d'un examen, d'un travail ou d'une activité faisant l'objet d'une évaluation, d'un rapport de stage, d'un travail dirigé, d'un mémoire ou d'une thèse;
- d) l'obtention, par vol, manoeuvre ou corruption ou par tout autre moyen illicite, de questions ou de réponses d'examen ou de tout autre document non autorisé;
- e) la sollicitation, l'offre ou l'échange d'information pendant un examen;
- f) la modification de résultats d'une évaluation ou de tout document en faisant partie;
- g) la possession ou l'utilisation pendant un examen de tout document, matériel ou équipement non autorisé y compris la copie d'examen d'un autre étudiant;
- h) le recours à toute aide non autorisée, qu'elle soit collective ou individuelle, à l'occasion d'un examen, d'un travail ou d'une activité faisant l'objet d'une évaluation, d'un rapport de stage, d'un travail dirigé, d'un mémoire ou d'une thèse;
- i) la falsification d'un document ou de toutes données, à l'occasion d'un examen, d'un travail ou d'une activité faisant l'objet d'une évaluation, d'un rapport de stage, d'un travail dirigé, d'un mémoire ou d'une thèse;
- j) la présentation, à des fins d'évaluations différentes, sans autorisation, d'un même travail, travail dirigé, mémoire ou thèse, intégralement ou partiellement, dans différents cours, dans différents programmes de l'Université, ou à l'Université et dans un autre établissement d'enseignement.

#### Article 2 - Sanctions

**2.1** Une infraction au présent règlement peut donner lieu à une ou plusieurs des sanctions suivantes; elle est signalée par un écrit versé au dossier de l'étudiant :

- a) la réprimande;
- b) la reprise du travail pour lequel il y a infraction, accompagnée ou non d'une limite quant à la note pouvant être attribuée pour ce travail;
- c) l'attribution de la note F pour l'examen, le travail, l'activité, le rapport de stage ou le travail dirigé en cause, accompagnée ou non du retrait du droit de reprise;
- d) l'attribution de la note F pour le cours en cause, accompagnée ou non de l'obligation de reprendre le cours;
- e) en outre, pour l'étudiant du deuxième ou du troisième cycle :
  - la reprise de l'examen de synthèse;
  - l'échec à l'examen de synthèse;
  - la reprise ou la correction du mémoire ou de la thèse;
  - le refus du mémoire ou de la thèse.
- f) l'obligation de réussir un ou des cours additionnels comme condition de l'obtention du grade, du diplôme, du certificat ou de l'attestation;
- g) la suspension d'inscription à un ou des cours d'un programme pour un minimum d'un trimestre et un maximum de trois trimestres, prenant effet à la date de la décision ou à compter de la fin du trimestre où la décision du conseil de faculté est rendue;
- h) l'exclusion définitive du programme concerné;
- i) la suspension d'inscription à tout cours offert à l'Université pour un minimum d'un trimestre et un maximum de trois trimestres, prenant effet à la date de la décision ou à compter de la fin du trimestre où la décision du conseil de faculté est rendue;
- j) le renvoi de l'Université pour une durée de trois trimestres, incluant le trimestre au cours duquel la décision du conseil de faculté est rendue; à l'issue de la période de renvoi, l'étudiant a le droit de présenter une nouvelle demande d'admission;
- k) l'exclusion de l'Université : elle prive l'étudiant ou la personne qui en est l'objet du droit d'être admis ou réadmis à un programme ou inscrit à un cours à l'Université, ou d'obtenir un grade, un diplôme, un certificat ou une attestation d'études de l'Université;
- l) le retrait du grade, diplôme, certificat ou attestation d'études de l'Université.

#### 2.2 Récidive

En cas de récidive, des sanctions plus sévères que pour une première infraction peuvent être imposées; elles doivent l'être s'il s'agit d'une infraction de même nature ou plus grave.

### II. PROCÉDURE

#### Article 3

**3.1** La personne chargée de la surveillance d'un examen qui a des motifs raisonnables de croire qu'un étudiant a commis une infraction en salle d'examen doit dresser un constat de l'infraction et envoyer, par l'entremise du directeur du département dans le cas des facultés départementalisées, un rapport écrit au doyen ou à son représentant, au sortir de l'examen. Le doyen ou le directeur de département, selon le cas, en informe immédiatement le professeur concerné.

**3.2** Le professeur ou la personne chargée de l'évaluation qui a des motifs raisonnables de croire qu'un étudiant a commis une infraction dans une situation autre que celle mentionnée à l'article 3.1 doit :

- a) suspendre l'évaluation de l'étudiant;
- b) envoyer, par l'entremise du directeur du département dans le cas des facultés départementalisées, un rapport écrit au doyen ou à son représentant, dans les meilleurs délais mais au plus tard à la date de remise des résultats de l'évaluation.

**3.3** Le jury qui a des motifs raisonnables de croire qu'un étudiant a commis une infraction doit suspendre l'évaluation et envoyer immédiatement, par l'entremise du directeur du département dans le cas des facultés départementalisées, un rapport écrit au doyen ou à son représentant.

**3.4** Sur réception du rapport de la personne chargée de la surveillance d'un examen, du professeur, de la personne chargée de l'évaluation ou du jury, le doyen ou son représentant en avise l'étudiant par écrit dans les 15 jours ouvrables suivant la date de la réception du rapport et l'invite à lui présenter ses observations par écrit dans un délai ne dépassant pas 15 jours ouvrables suivant la date de l'expédition de l'avis.

**3.5** Dans tous les cas où une infraction est découverte après que le professeur ou la personne chargée de l'évaluation ait corrigé un examen ou un travail ou après qu'un jury se soit prononcé, le professeur, la personne chargée de l'évaluation ou le jury envoie, par l'entremise du directeur du département dans le cas des facultés départementalisées, un rapport écrit au doyen ou à son représentant, dans les 15 jours ouvrables suivant la découverte de l'infraction. Le doyen ou son représentant en avise l'étudiant par écrit dans les 15 jours ouvrables suivant la date de la réception du rapport et l'invite à lui présenter ses observations par écrit dans un délai ne dépassant pas 15 jours ouvrables suivant la date de l'expédition de l'avis.

### 3.6

**3.6.1** Si, au vu des observations présentées par l'étudiant, le doyen ou son représentant estime qu'il n'y a pas matière à application du présent règlement, il ferme le dossier et l'évaluation de l'étudiant se poursuit.

**3.6.2** Si l'étudiant admet l'infraction, le doyen ou son représentant impose une ou plusieurs des sanctions prévues aux paragraphes a à f de l'article 2.1 ou saisit le conseil de faculté de l'affaire. Il doit cependant, à la demande de l'étudiant, saisir le conseil de faculté afin que celui-ci statue sur la sanction.

**3.6.3** Si l'étudiant ne donne pas suite à l'avis qui lui a été envoyé, le doyen ou son représentant examine la situation et, le cas échéant, impose une ou plusieurs des sanctions prévues aux paragraphes a à f de l'article 2.1, ou saisit le conseil de faculté de l'affaire.

**3.6.4** Dans les cas mentionnés aux paragraphes 3.6.1, 3.6.2 et 3.6.3, le doyen doit saisir le conseil de faculté à la demande du professeur ou du jury d'évaluation.

**3.6.5** Le doyen ou son représentant ne peut imposer la sanction consistant à attribuer la note F lorsque celle-ci entraîne, en application du règlement pédagogique applicable, l'exclusion de l'étudiant du programme. Dans ce cas, il saisit le conseil de faculté de l'affaire.

**3.6.6** Si l'étudiant n'admet pas l'infraction, le doyen ou son représentant saisit le conseil de faculté de l'affaire.

**3.6.7** Le doyen ou son représentant avise immédiatement l'étudiant par écrit de la décision qu'il prend en vertu des articles 3.6.1 à 3.6.6.

**3.7** Lorsqu'il est saisi par le doyen ou par son représentant, le Conseil de faculté, ou un comité formé par celui-ci parmi ses membres et comprenant un membre étudiant du conseil, procède à une enquête durant laquelle l'occasion est donnée à l'étudiant de présenter ses observations; l'étudiant peut être accompagné par une personne de son choix qui n'a pas droit de parole.

**3.8** Dans les cas où le conseil de faculté, ou le comité formé par celui-ci, constate qu'une infraction a été commise, il impose une ou plusieurs des sanctions prévues à l'article 2.1. Le doyen ou son représentant avise immédiatement l'étudiant par écrit de la décision du conseil ou du comité.

**3.9** Dans les trente jours ouvrables qui suivent la date de l'expédition d'un avis l'informant qu'une sanction lui a été imposée, l'étudiant doit, s'il veut faire réviser cette décision, envoyer une demande motivée à cet effet sous pli recommandé ou certifié au secrétaire général de l'Université, conformément au paragraphe c de l'article 27.13 des statuts. Il peut alors demander la suspension provisoire de l'exécution de la sanction, conformément au paragraphe b de l'article 27.13 des statuts.

**3.10** À la Faculté des arts et des sciences et à la Faculté de médecine, le comité exécutif de la faculté, ou un comité formé par celui-ci parmi ses membres, exerce les attributions du conseil de faculté. Le comité exécutif ou le comité formé par celui-ci doit, selon le cas, s'adjoindre ou comprendre un membre étudiant du conseil.

**3.11** Pour les étudiants inscrits dans un département ou une école rattachés au Comité exécutif de l'Université, le directeur exerce les attributions du doyen et le Comité de discipline prévu aux statuts, les attributions du conseil de faculté.

**3.12** Le Comité de discipline prévu aux statuts exerce les attributions du conseil de faculté dans les cas suivants :

- a) le cas qui implique des étudiants provenant de différentes facultés;
- b) le cas qui implique à la fois un étudiant et un professeur ou une personne chargée de l'évaluation.

**3.13** Pour l'application du présent règlement, le doyen peut désigner un représentant parmi les vice-doyens et le secrétaire de faculté.

## III. DISPOSITIONS DIVERSES ET TRANSITOIRES

### Article 4 - Transition

Le présent règlement s'applique aux infractions commises à compter du jour de son entrée en vigueur. La procédure qu'il prévoit s'applique également à la poursuite des infractions commises avant cette date et les sanctions qu'il prescrit sont applicables à ces mêmes infractions dans la mesure où elles sont plus douces que celles antérieurement prévues. Le présent règlement remplace le règlement no 30.3 de 1983.

### Article 5 - Prescription

Le présent règlement s'applique également à l'étudiant qui a terminé ses études à l'Université depuis moins de dix ans.

### Article 6 - Abandon de cours

Un étudiant à qui il est reproché d'avoir commis une infraction au présent règlement dans le cadre d'un cours ne peut abandonner ce cours tant qu'une décision n'a pas été rendue. Il pourra être autorisé à abandonner sans frais le cours à l'issue de la procédure disciplinaire s'il n'est pas reconnu coupable, même si les délais prévus pour le faire sont écoulés.

## Règlement disciplinaire concernant les membres du personnel enseignant et les étudiants

<http://www.secgen.umontreal.ca/recueil/reglements.html>

### DÉFINITION

On entend par « Membre de la communauté universitaire » : les officiers de l'Université et de ses facultés, les étudiants, les membres du personnel enseignant et les autres employés de l'Université.

### CHAMP D'APPLICATION

Le présent règlement s'applique aux étudiants et aux membres du personnel enseignant.

### DISPOSITIONS

#### Article 1

Nul ne peut entraver ou contribuer à entraver l'exercice d'une fonction ou la tenue d'une activité universitaire, notamment les réunions des corps universitaires, des personnes ou des organismes, le fonctionnement des services ou l'administration des affaires de l'Université.

#### Article 2

Nul ne peut, sans justification, empêcher, entraver ou contribuer à entraver la libre circulation des personnes sur le campus, dans les immeubles de l'Université ou dans tout autre lieu sous la responsabilité de l'Université.

#### Article 3

Nul ne peut porter atteinte aux libertés et aux droits d'un membre de la communauté universitaire. Il est notamment interdit de :

- a) faire preuve de violence ou proférer des menaces à l'égard d'un membre de la communauté universitaire ou de l'un de ses invités;
- b) empêcher, sans justification, un membre de la communauté universitaire ou l'un de ses invités d'accéder au campus de l'Université ou à tout autre lieu sous la responsabilité de l'Université;
- c) harceler un membre de la communauté universitaire à cause de l'un des motifs de discrimination interdits par la Charte des droits et libertés de la personne.

#### Article 4

Nul ne peut se conduire d'une façon harcelante, perturbatrice ou abusive de nature :

- a) à porter atteinte à l'intégrité physique ou psychologique d'une personne de même qu'à sa réputation, ou
- b) à affecter de façon indue le fonctionnement académique ou administratif de l'Université ou de l'une de ses unités.

#### Article 5

Nul ne peut, dans le cadre d'activités de recherche, délibérément induire en erreur les membres de la communauté scientifique ou toute autre personne, ou encore tirer un avantage indu d'une situation liée à des activités de recherche.

#### Article 6

Nul ne peut porter atteinte aux biens de l'Université, ni sur le campus ni dans un lieu sous la responsabilité de l'Université, aux biens d'un membre de la communauté universitaire ou de l'un de ses invités. Il est notamment interdit de :

- a) voler, détruire ou endommager volontairement, ou détourner à son profit un bien de l'Université ou d'un membre de la communauté universitaire;
- b) obtenir de l'Université un avantage au moyen de fausses représentations, de faux documents ou de documents falsifiés;

- c) tenter de commettre un des actes mentionnés aux alinéas a) et b) ci-dessus ou aider à le commettre.

#### Article 7

Toute personne qui enfreint le présent règlement est passible de réprimande, de suspension ou de renvoi de l'Université.

#### Article 8

Toute plainte relative à l'application du présent règlement est déposée auprès du recteur qui, le cas échéant, en saisit le Comité de discipline.

Par exception, toute plainte de harcèlement sexuel est d'abord déposée au Bureau d'intervention en matière de harcèlement sexuel.

#### Article 9

Le Comité de discipline, formé par le Comité exécutif conformément aux statuts, impose s'il y a lieu les sanctions prévues à l'article 7. Lorsqu'il est saisi d'une plainte, il doit la traiter dans le respect des règles d'équité procédurale. Il rend une décision écrite et motivée.

#### Article 10

Le doyen ou le directeur d'un département, dans le cas d'une faculté départementalisée, peut interdire à une personne l'accès à certains lieux ou lui interdire de participer à une ou plusieurs activités lorsqu'il a des motifs raisonnables de croire que, dans les circonstances, sa présence peut entraîner un préjudice sérieux à la sécurité des personnes ou des biens.

Ces interdictions s'appliquent tant que la situation le justifie; et, si le Comité de discipline est saisi de la question, il décide de leur maintien ou de leur levée. En ce cas, le Comité de discipline doit se réunir dans les meilleurs délais.



# Règlement pédagogique de la Faculté des études supérieures et postdoctorales

Le Conseil de la Faculté des études supérieures et postdoctorales édicte le Règlement suivant :

## Chapitre I – Définitions

### Définitions liminaires

Dans le présent règlement, à moins que le contexte n'indique un sens différent, on entend par :

- « conseil de faculté » : au Département de kinésiologie et à l'École d'optométrie, l'assemblée;
- « doyen » : le doyen de la faculté responsable d'un programme ou toute personne habilitée par la réglementation de l'Université à exercer un pouvoir attribué au doyen; dans le cas du Département de kinésiologie et de l'École d'optométrie, le directeur;
- « faculté » : la faculté dont relève le programme auquel un étudiant est inscrit; le terme inclut le Département de kinésiologie et l'École d'optométrie;
- « faculté départementalisée » : la Faculté de l'aménagement, la Faculté des arts et des sciences, la Faculté de médecine, la Faculté de médecine dentaire, la Faculté de médecine vétérinaire et la Faculté des sciences de l'éducation;
- « Faculté » : la Faculté des études supérieures et postdoctorales.

### 1.1 Cycles

En plus du premier cycle, l'enseignement universitaire comporte un deuxième et un troisième cycles d'études :

- le deuxième cycle est la deuxième étape de l'enseignement universitaire; il conduit aux grades de maîtrise, ou aux diplômes et certificats énumérés à l'article 43; il prépare à la poursuite d'études de troisième cycle ou au marché du travail;
- le troisième cycle est la troisième étape de cet enseignement; il conduit aux grades soit de docteur, soit de Philosophiæ doctor énumérés à l'article 69; il peut être suivi d'études postdoctorales ou préparer au marché du travail.

### 1.1A Études postdoctorales

La Faculté des études supérieures et postdoctorales est responsable, avec le concours des facultés et des départements, de l'application de la Politique sur les stagiaires postdoctoraux. Le stage postdoctoral permet à la personne intéressée d'acquérir une expertise dans un domaine de recherche spécialisé ou complémentaire à sa formation. Il conduit à l'obtention d'une attestation délivrée par la Faculté sur la recommandation de l'unité académique.

### 1.1B Études médicales postdoctorales

Dans le cas des études médicales postdoctorales, le présent règlement ne s'applique pas. Seul le règlement des études médicales postdoctorales est applicable.

### 1.2 Trimestres

L'année universitaire s'étend sur douze mois; elle comporte trois trimestres :

- le trimestre d'été, de mai à août inclus;
- le trimestre d'automne, de septembre à décembre inclus;
- le trimestre d'hiver, de janvier à avril inclus.

### 1.3 Discipline

La discipline est l'une des diverses branches de la connaissance (exemples : la physique, la philosophie).

### 1.4 Champ d'études

Le champ d'études est un ensemble cohérent de connaissances fondées sur diverses disciplines et appliquées à une réalité spécifique (exemples : la médecine dentaire, les relations industrielles, l'administration des affaires).

### 1.5 Plan global d'études

Le plan global d'études d'un étudiant comprend l'ensemble de ses cours, son projet de recherche, le calendrier de ses activités et les modalités de son inscription.

### 1.6 Programme

Le programme est un ensemble d'activités nécessaires à l'obtention d'un grade, d'un diplôme ou d'un certificat; un programme peut comporter des options.

### 1.7 Types de programme

Les programmes de deuxième et de troisième cycles sont des programmes portant sur une discipline, sur un champ d'études ou l'association pluridisciplinaire ou interdisciplinaire de champs d'études. À ce niveau, un champ d'études peut être constitué de l'association de deux disciplines ou plus.

Certains programmes sont dits à vocation professionnelle si, par leurs orientations et leurs objectifs, ils visent une formation principalement adaptée à l'exercice d'une fonction ou d'une profession.

### 1.8 Scolarité

La scolarité est le temps requis pour compléter un programme; elle s'étend de la première inscription au programme jusqu'au moment où toutes les exigences du programme ont été satisfaites.

- la scolarité minimale est le temps minimal exigé d'un étudiant pour compléter le programme auquel il s'est inscrit;
- la scolarité maximale est le temps maximal alloué à un étudiant pour compléter le programme auquel il s'est inscrit.

### 1.9 Cours

Le cours est un ensemble d'activités d'enseignement et d'études pouvant constituer un élément d'un ou de plusieurs programmes; il est identifié par un sigle propre à un département, une faculté ou un programme. Un cours comporte normalement trois crédits.

Suivant les objectifs poursuivis, le cours peut prendre diverses formes, par exemple : leçons magistrales, répétitions, travaux pratiques, séminaires, conférences, stages, lectures.

Lorsqu'il est inséré dans un programme, le cours l'est à l'un ou à l'autre des titres suivants :

- à titre de cours obligatoire. Le cours obligatoire est jugé indispensable pour atteindre les objectifs du programme et, par conséquent, est imposé à tous les étudiants inscrits au programme;
- à titre de cours à option. Le cours à option est choisi en fonction d'objectifs spécifiques du programme ou des besoins de la spécialisation parmi un ensemble déterminé de cours faisant partie d'un programme;

c) à titre de cours au choix. Le cours au choix est choisi dans l'ensemble des cours offerts par l'Université, ou le cas échéant, dans une autre institution universitaire.

Un cours est dit préalable s'il doit nécessairement avoir été suivi et réussi avant un autre cours; un cours est dit concomitant s'il doit être suivi en même temps qu'un autre, à moins qu'il n'ait été préalablement réussi. Le cours est dit hors programme s'il ne fait pas partie du programme auquel l'étudiant est inscrit.

#### 1.10 Crédit

Le crédit est une unité qui permet à l'Université d'attribuer une valeur numérique aux études et au travail exigés d'un étudiant pour atteindre les objectifs d'une activité d'enseignement ou de recherche.

Le crédit représente quarante-cinq heures consacrées par l'étudiant à une activité de formation y compris, s'il y a lieu, le nombre d'heures de travail personnel jugé nécessaire par l'Université. Ainsi, par exemple, un crédit représente :

- une heure de cours et deux heures de travail personnel par semaine pendant un trimestre ou
- deux heures de travail pratique et une heure de travail personnel par semaine pendant un trimestre ou
- trois heures par semaine consacrées à la recherche pendant un trimestre ou
- quarante-cinq heures de stage ou une semaine régulière de travail dans le milieu de stage.

#### 1.11 Équivalence de cours

Il y a équivalence d'un cours lorsqu'un ou des cours réussis par un étudiant satisfont aux exigences d'un cours inscrit à son programme.

#### 1.12 Exemption de cours

Il y a exemption d'un cours lorsque la formation ou l'expérience d'un étudiant permet de l'autoriser à ne pas suivre un cours inscrit à son programme.

#### 1.13 Substitution de cours

Il y a substitution de cours lorsqu'un cours remplace un autre cours du même programme.

#### 1.14 Transfert de cours

Il y a transfert d'un cours lorsqu'un cours est reporté d'un programme à un autre par modification d'inscription, mais sans faire l'objet d'une demande d'équivalence ou d'exemption, ou lorsque des cours suivis à titre d'étudiant libre à l'Université sont reportés au programme de l'étudiant.

#### 1.15 Ententes interuniversitaires

En vertu d'ententes interuniversitaires, dont l'« Entente relative au transfert de crédits académiques entre les établissements universitaires du Québec », le doyen de la faculté intéressée peut permettre à un étudiant régulier de suivre un ou plusieurs cours dans une autre institution universitaire québécoise.

#### 1.16 Mémoire

Le mémoire est un exposé écrit des résultats d'un travail de recherche poursuivi dans le cadre d'un programme de deuxième cycle.

#### 1.17 Thèse

La thèse est un exposé écrit des résultats d'un travail de recherche poursuivi dans le cadre d'un programme de doctorat.

#### 1.18 Grade

Le grade est un titre conféré par l'Université, après l'évaluation, et attesté par un diplôme. Le grade est obtenu après la réussite d'un programme de grade du deuxième ou du troisième cycle.

Ainsi, les titres de maître et de docteur sont conférés par le Conseil de l'Université au terme de la maîtrise (programme de grade de deuxième cycle) et du doctorat (programme de grade du troisième cycle).

Les termes utilisés pour désigner un grade constituent l'appellation du grade (exemple : maître ès sciences, philosophiæ doctor).

L'abréviation de l'appellation d'un grade constitue le sigle du grade (exemple : M.Sc., pour maître ès sciences; Ph.D., pour philosophiæ doctor).

#### 1.19 Diplôme

Le diplôme est, le cas échéant :

- soit le nom d'un programme d'études de cycle supérieur (exemple : diplôme d'études supérieures spécialisées);
- soit un acte, conféré par le Conseil de l'Université, attestant l'obtention d'un grade ou d'un diplôme.

#### 1.20 Certificat de deuxième cycle

Le certificat de deuxième cycle, conféré par le Conseil de l'Université, est un acte attestant la réussite dans un programme de certificat de deuxième cycle.

#### 1.21 Attestation d'études

L'attestation d'études est un acte délivré par le secrétaire de la faculté, établissant qu'un étudiant a suivi ou réussi des activités de formation.

#### 1.22 Libellé

Par « libellé », on entend les termes dans lesquels sont rédigés un diplôme, un certificat ou une attestation d'études.

Les libellés des diplômes et des certificats de l'Université comportent les indications énumérées ci-dessous :

##### A. Libellé des diplômes de maîtrise et de doctorat

- le blason de l'Université;
- le nom de l'Université et, le cas échéant, le nom de l'école affiliée;
- le nom de la faculté;
- l'expression « Attendu que le Conseil de la Faculté atteste que »;
- le prénom et le nom du récipiendaire;
- l'expression « a terminé les études du programme de »;
- une des expressions suivantes : « doctorat » ou « deuxième cycle »;
- l'appellation du programme et, le cas échéant, l'option;
- l'expression « Nous Recteur par décision du Conseil de l'Université et en vertu de Notre autorité, lui conférons le grade de »;
- l'intitulé approprié conformément aux articles 43 et 69;
- entre parenthèses, le sigle approprié conformément aux articles 43 et 69;
- l'expression « à compter du (date de la recommandation par le Comité exécutif exerçant les pouvoirs du Conseil de la Faculté) avec tous les droits, honneurs et privilèges qui s'y rattachent »;
- l'expression « En foi de quoi Nous signons ce document muni du grand sceau de l'Université ainsi que de la signature du

- secrétaire général et de celles du doyen et du secrétaire de la Faculté »;
- n) l'expression « Fait à Montréal, le (date à laquelle le Comité exécutif exerçant les pouvoirs du Conseil de l'Université décerne le grade) »;
- o) la date et les signatures requises;
- p) le sceau de l'Université;
- q) la mention « L'impression du sceau est obligatoire pour garantir la validité du présent document. »
- B. Libellé des grades canoniques**
- a) le blason de l'Université;
- b) le nom de l'Université;
- c) l'expression « Attendu que le Conseil de la Faculté de théologie et de sciences des religions attestent que »;
- d) le prénom et le nom du récipiendaire;
- e) l'expression « a complété le programme de »;
- f) une des expressions suivantes « doctorat » ou « deuxième cycle »;
- g) l'expression « Nous Modérateur des facultés ecclésiastiques et nous Recteur par décision du Conseil de l'Université et en vertu de notre autorité, lui conférons le grade de »;
- h) selon les cas, l'intitulé « docteur en théologie » ou « licencié en théologie »;
- i) selon les cas, le sigle approprié « D.Th. » ou « L.Th. »;
- j) l'expression « à compter du (date de la recommandation par le Conseil de la Faculté) »;
- k) l'expression « avec tous les droits, honneurs et privilèges qui s'y rattachent »;
- l) l'expression « En foi de quoi Nous signons ce document muni du grand sceau de l'Université ainsi que de la signature du secrétaire général, de celle du doyen et du secrétaire de la Faculté de théologie et de sciences des religions et de celle du modérateur des facultés ecclésiastiques »;
- m) l'expression « Fait à Montréal le (date à laquelle le Comité exécutif exerçant les pouvoirs du Conseil de l'Université décerne le grade) »;
- n) la date et les signatures requises;
- o) le sceau de l'Université;
- p) la mention « L'impression du sceau est obligatoire pour garantir la validité du présent document. »
- C. Libellé des diplômes d'études supérieures spécialisées et des diplômes d'études postdoctorales**
- a) le blason de l'Université;
- b) le nom de l'Université et, le cas échéant, le nom de l'école affiliée;
- c) le nom de la faculté;
- d) l'expression « Attendu que le Conseil de la Faculté atteste que »;
- e) le prénom et le nom du récipiendaire;
- f) l'expression « a terminé le programme d'études supérieures spécialisées en » ou « a terminé le programme d'études postdoctorales en »;
- g) l'appellation du programme;
- h) l'expression « Nous Recteur par décision du Conseil de l'Université et en vertu de Notre autorité, lui délivrons ce..... »;
- i) l'intitulé approprié conformément aux articles 43 et 69;
- j) entre parenthèses, le sigle approprié conformément aux articles 43 et 69;
- k) l'expression « à compter du (date de la recommandation par le Conseil de la Faculté) avec tous les droits, honneurs et privilèges qui s'y rattachent »;
- l) l'expression « En foi de quoi Nous signons ce document muni du grand sceau de l'Université ainsi que de la signature du secrétaire général et de celles du doyen et du secrétaire de la Faculté »;
- m) l'expression « Fait à Montréal le (date à laquelle le Comité exécutif exerçant les pouvoirs du Conseil de l'Université décerne le diplôme) »;
- n) la date et les signatures requises;
- o) le sceau de l'Université;
- p) la mention « L'impression du sceau est obligatoire pour garantir la validité du présent document. »
- D. Libellé des diplômes d'études spécialisées et des certificats**
- a) le blason de l'Université;
- b) le nom de l'Université et, le cas échéant, le nom de l'école affiliée;
- c) l'expression « Attendu l'avis du Conseil de la Faculté (le nom de la faculté concernée) attestant que »;
- d) le prénom et le nom du récipiendaire;
- e) selon les cas, l'expression « a terminé les études de deuxième cycle en » ou « a terminé le programme d'études spécialisées en »;
- f) l'appellation du programme;
- g) l'expression « Attendu la recommandation du Conseil de la faculté »;
- h) l'expression « Nous Recteur par décision du Conseil de l'Université et en vertu de Notre autorité, lui délivrons ce »;
- i) l'intitulé approprié conformément à l'article 43;
- j) l'expression « à compter du (date de la recommandation par le Conseil de la Faculté) avec tous les droits, honneurs et privilèges qui s'y rattachent »;
- k) l'expression « En foi de quoi Nous signons ce document muni du grand sceau de l'Université ainsi que de la signature du secrétaire général et de celles du doyen et du secrétaire de la Faculté »;
- l) l'expression « Fait à Montréal le (date à laquelle le Comité exécutif exerçant les pouvoirs du Conseil de l'Université décerne le diplôme ou certificat) »;
- m) la date et les signatures requises;
- n) le sceau de l'Université;
- o) la mention « L'impression du sceau est obligatoire pour garantir la validité du présent document. »

- E. Libellé des diplômes de maîtrise et de doctorat en théologie – études pastorales (programme offert en extension à l'Université du Québec à Chicoutimi)
- a) le blason de l'Université;
  - b) le nom de l'Université;
  - c) le nom de la Faculté de théologie et de sciences des religions;
  - d) l'expression « Attendu que sur avis favorable de la Commission des études de l'Université du Québec à Chicoutimi, le Conseil de la Faculté atteste que »;
  - e) le prénom et le nom du récipiendaire;
  - f) l'expression « a terminé les études du programme de »;
  - g) une des expressions suivantes : « doctorat » ou « deuxième cycle »;
  - h) appellation du programme « théologie – études pastorales »;
  - i) l'expression « offert en extension à l'Université du Québec à Chicoutimi »;
  - j) l'expression « Nous Recteur par décision du Conseil de l'Université et en vertu de Notre autorité, lui conférons le grade de »;
  - k) l'intitulé approprié conformément aux articles 43 et 69;
  - l) entre parenthèses, le sigle approprié conformément aux articles 43 et 69;
  - m) l'expression « à compter du (date de la recommandation par le Conseil de la Faculté) avec tous les droits, honneurs et privilèges qui s'y rattachent »;
  - n) l'expression « En foi de quoi Nous signons ce document muni du grand sceau de l'Université ainsi que de la signature du secrétaire général et de celles du doyen et du secrétaire de la Faculté »;
  - o) l'expression « Fait à Montréal le (date à laquelle le Comité exécutif exerçant les pouvoirs du Conseil de l'Université décerne le grade) »;
  - p) la date et les signatures requises;
  - q) le sceau de l'Université;
  - r) la mention « L'impression du sceau est obligatoire pour garantir la validité du présent document. »
- F. Libellé des diplômes de maîtrise en sciences infirmières (programme offert en extension à l'Université du Québec à Chicoutimi)
- a) le blason de l'Université;
  - b) le nom de l'Université;
  - c) le nom de la Faculté des sciences infirmières;
  - d) l'expression « Attendu que sur avis favorable de la Commission des études de l'Université du Québec à Chicoutimi, le Conseil de la Faculté atteste que »;
  - e) le prénom et le nom du récipiendaire;
  - f) l'expression « a terminé les études du programme de »;
  - g) l'expression: « deuxième cycle »;
  - h) appellation du programme « sciences infirmières »;
  - i) l'expression « offert en extension à l'Université du Québec à Chicoutimi »;
- j) l'expression « Nous Recteur par décision du Conseil de l'Université et en vertu de Notre autorité, lui conférons le grade de »;

k) l'intitulé approprié conformément aux articles 43 et 69;

l) entre parenthèses, le sigle approprié conformément aux articles 43 et 69;

m) l'expression « à compter du (date de la recommandation par le Conseil de la Faculté) avec tous les droits, honneurs et privilèges qui s'y rattachent »;

n) l'expression « En foi de quoi Nous signons ce document muni du grand sceau de l'Université ainsi que de la signature du secrétaire général et de celles du doyen et du secrétaire de la Faculté »;

o) l'expression « Fait à Montréal le (date à laquelle le Comité exécutif exerçant les pouvoirs du Conseil de l'Université décerne le grade) »;

p) la date et les signatures requises;

q) le sceau de l'Université;

G. Libellé des diplômes de maîtrise en service social (programme offert en extension à l'Université du Québec en Abitibi- Témiscamingue)

  - a) le blason de l'Université;
  - b) le nom de l'Université;
  - c) le nom de la Faculté des arts et des sciences;
  - d) l'expression « Attendu que sur avis favorable de la Commission des études de l'Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue, le Conseil de la Faculté atteste que »;
  - e) le prénom et le nom du récipiendaire;
  - f) l'expression « a terminé les études du programme de »;
  - g) l'expression: « deuxième cycle »;
  - h) appellation du programme « service social »;
  - i) l'expression « offert en extension à l'Université du Québec à Abitibi- Témiscamingue »;
  - j) l'expression « Nous Recteur par décision du Conseil de l'Université et en vertu de Notre autorité, lui conférons le grade de »;
  - k) l'intitulé approprié conformément aux articles 43 et 69;
  - l) entre parenthèses, le sigle approprié conformément aux articles 43 et 69;
  - m) l'expression « à compter du (date de la recommandation par le Conseil de la Faculté) avec tous les droits, honneurs et privilèges qui s'y rattachent »;
  - n) l'expression « En foi de quoi Nous signons ce document muni du grand sceau de l'Université ainsi que de la signature du secrétaire général et de celles du doyen et du secrétaire de la Faculté »;
  - o) l'expression « Fait à Montréal le (date à laquelle le Comité exécutif exerçant les pouvoirs du Conseil de l'Université décerne le grade) »;
  - p) la date et les signatures requises;
  - q) le sceau de l'Université;

- r) la mention « L'impression du sceau est obligatoire pour garantir la validité du présent document. »

### 1.23 Cotutelle

La cotutelle est le partage par l'Université de Montréal et une autre université, de la responsabilité de la formation et de l'encadrement d'un étudiant au doctorat, notamment par la mise au point d'un programme conjoint de formation et par la nomination par chacun des établissements d'un directeur de recherche, lesquels assument ensemble la responsabilité de la direction scientifique de l'étudiant concerné, les deux directeurs ayant déjà établi une collaboration.

L'étudiant se voit décerner un diplôme par chacun des établissements partenaires. Le libellé de chaque diplôme fait mention de la collaboration de l'établissement partenaire ainsi que de la cotutelle.

L'étudiant d'un programme de doctorat désirant s'inscrire en cotutelle doit obtenir l'accord des deux universités, qui signent une convention à cet effet, laquelle prévoit son admission dans les deux établissements et les conditions spécifiques s'appliquant à son programme de formation. Cette convention doit satisfaire aux conditions prévues par la convention-cadre sur les cotutelles de thèse, dans le cas d'une cotutelle avec une université française, ou par la convention conclue par l'Université de Montréal avec une autre université.

---

## Chapitre I.1 – Évaluation des prestations d'enseignement-cours et d'encadrement

---

**1.24** Dans le but d'assurer la qualité de la formation offerte dans les programmes de cycles supérieurs, chaque unité doit évaluer, à partir d'informations recueillies auprès des étudiants, les prestations d'enseignement-cours et d'encadrement qui leur sont fournies.

Cette évaluation a un caractère formatif et les modalités, notamment la manière dont les résultats seront communiqués aux personnes concernées, en sont établies conformément à la réglementation de l'Université.

---

## Chapitre II – Dispositions applicables à tous les programmes

---

### SECTION I – Catégories d'étudiants

#### 2. Nomenclature

La Faculté reçoit des étudiants réguliers, des étudiants libres et des étudiants visiteurs; ces trois catégories sont exclusives.

#### 3. Étudiant régulier

L'étudiant régulier postule un certificat, un diplôme ou un grade de la Faculté.

#### 4. Étudiant libre, auditeur

L'étudiant libre ne postule pas de grade. Après autorisation du doyen, il peut s'inscrire à certains cours. Il doit alors participer aux travaux afférents à ce cours et se présenter aux examens. Il a droit à une attestation pour les études accomplies.

Un étudiant libre ne peut s'inscrire à plus de deux cours ou à plus de huit crédits dans un même programme, sauf si le doyen de la Faculté des études supérieures et postdoctorales, dans le cas des étudiants internationaux, ou le doyen, dans les autres cas, s'est prononcé sur l'admissibilité du candidat.

Lorsqu'un étudiant libre veut être admis comme étudiant régulier, le doyen de la Faculté des études supérieures et postdoctorales, ou le doyen selon le cas, n'est pas tenu de lui reconnaître les crédits obtenus à titre d'étudiant libre.

L'auditeur est la personne qui, sans postuler de diplôme ou de certificat, s'inscrit après accord des enseignants concernés à une ou plusieurs activités pédagogiques sans devoir se soumettre à l'évaluation et n'obtient en conséquence aucun crédit pour les cours suivis.

#### 5. Étudiant visiteur

L'étudiant visiteur est celui qui est inscrit à un programme dans une autre université ou dans un autre établissement de niveau universitaire et qui, afin de satisfaire à certaines exigences de ce programme, est accueilli par l'Université de Montréal.

S'il est inscrit à un cours ou à une activité pédagogique, il est soumis au règlement pédagogique de l'Université de Montréal ainsi qu'à ses autres règlements. Toutefois, l'étudiant admis en vertu de l'Entente relative au transfert de crédits académiques entre les établissements universitaires du Québec, s'inscrit à un maximum de six crédits par année.

### SECTION II – Admission – conditions générales

#### 6. Admissibilité à titre d'étudiant régulier

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier, le candidat doit :

- posséder une connaissance suffisante du français parlé et écrit;
- posséder une connaissance suffisante de l'anglais<sup>1</sup> et d'une autre langue, lorsque celle-ci est indispensable au programme auquel il désire s'inscrire; dans certains cas, cette connaissance peut être évaluée au moyen d'un test dont la réussite est une condition d'admissibilité;
- satisfaire aux conditions d'admissibilité propres à chacun des programmes.

#### 7. Exigences linguistiques et autres tests d'admissibilité

Le doyen de la Faculté des études supérieures et postdoctorales, dans le cas des étudiants internationaux, ou le doyen, dans les autres cas, peut imposer un test de connaissance du français au candidat dont la langue maternelle n'est pas le français ou dont les études antérieures n'ont pas été faites en français.

Si, eu égard aux exigences du programme, le résultat à ce test est trop faible, le doyen peut refuser d'admettre le candidat, ou admettre le candidat à la condition que celui-ci obtienne un résultat satisfaisant dans une épreuve ultérieure de connaissance du français.

Le doyen peut également imposer tout autre test jugé nécessaire pour l'admissibilité à un programme. Si, eu égard aux exigences du programme, les résultats à ce test sont faibles, le doyen peut refuser d'admettre le candidat.

---

1. Dans presque toutes les disciplines universitaires, les étudiants qui ne peuvent lire facilement l'anglais s'exposent à de sérieuses difficultés dans leurs études, étant donné le nombre considérable d'ouvrages publiés dans cette langue.

**8.** Admissibilité à titre d'étudiant libre ou à titre d'auditeur  
Pour être admissible à titre d'étudiant libre ou à titre d'auditeur, un candidat doit avoir une formation qui lui permette de tirer profit des cours qu'il veut suivre.

**9.** Admissibilité à titre d'étudiant visiteur  
Pour être admissible à titre d'étudiant visiteur, un candidat doit :

- a) avoir obtenu l'autorisation du doyen de la Faculté des études supérieures et postdoctorales, dans le cas des étudiants internationaux, ou du doyen, dans les autres cas,
- b) avoir la préparation suffisante pour tirer profit des activités choisies.

**10.** Autorité compétente en matière d'admission  
Le doyen de la Faculté des études supérieures et postdoctorales décide de l'admission des candidats internationaux, sur recommandation du doyen; les autres candidats sont admis par le doyen. Ni le doyen de la Faculté des études supérieures et postdoctorales, ni le doyen ne sont tenus d'offrir l'admission à tous les candidats qui satisfont aux conditions d'admissibilité.

Le doyen de la Faculté des études supérieures et postdoctorales décide par ailleurs, sur recommandation du doyen, de l'admission d'un étudiant de doctorat à un cheminement en cotutelle de thèse.

### **SECTION III – Demande d'admission, réadmission, reconnaissance de crédits et statut étudiant plein temps / demi-temps**

**11.** Demande d'admission et réadmission  
Le candidat qui désire être admis à un programme de la Faculté doit remplir un formulaire officiel de demande d'admission et le présenter avant la date limite, accompagné des pièces requises, conformément aux instructions attachées au formulaire de demande d'admission. Toute demande présentée après la date limite peut être refusée.

L'étudiant qui n'a pas été exclu définitivement et dont l'inscription a été annulée peut exceptionnellement être réadmis. Il doit présenter une nouvelle demande d'admission. Le doyen de la Faculté des études supérieures et postdoctorales, ou le doyen, selon le cas, décide de la réadmission. La réadmission est faite aux conditions que détermine le doyen, qui peut imposer à cet étudiant un régime d'études particulier et, notamment, fixer des exigences particulières pour la réussite des cours du programme auquel il s'inscrit. Ce régime peut, à tous égards, être plus exigeant que le régime ordinaire.

**12.** Reconnaissance de crédits  
Il existe différentes formes de reconnaissance de crédits : l'équivalence de cours, l'exemption, le transfert. En outre, l'étudiant régulier peut suivre des cours dans un autre établissement universitaire dans le cadre d'ententes interuniversitaires.

#### **A. Demande de reconnaissance**

Pour obtenir des équivalences d'études de même niveau que celui auquel il veut s'inscrire, le candidat doit en faire la demande avec pièces à l'appui, au moment où il présente sa demande d'admission ou au premier trimestre de son inscription. La demande d'équivalence ne sera cependant étudiée que si elle porte sur un cours ou une autre activité pédagogique suivie dix ans ou moins avant la date de la demande d'admission.

#### **B. Bases de reconnaissance**

Dans le cas d'équivalence et de transfert, la reconnaissance repose sur les objectifs, sur le contenu, sur le niveau du cours ou du programme, de même que sur l'année où il a été suivi. L'équivalence ne saurait être accordée pour un cours réussi avec une note inférieure à B- ou une note équivalente

au 2,7 de l'Université de Montréal ou sur la seule base de l'égalité du nombre de crédits.

Le nombre total de cours qui peuvent faire l'objet d'un transfert entre deux programmes est déterminé en fonction de la structure et des objectifs du programme dans lequel l'étudiant demande à être admis.

Pour des cours ayant déjà servi à l'obtention d'un grade ou d'un diplôme, l'équivalence accordée ne peut pas dépasser le cinquième des crédits du programme auquel l'étudiant s'inscrit.

Le nombre total de crédits accordés par exemption et équivalence ne peut dépasser la moitié des crédits d'un programme sauf dans des cas très exceptionnels où il peut atteindre les 2/3 des crédits du programme.

L'exemption de trimestres ne peut être accordée que par le doyen de la Faculté des études supérieures et postdoctorales, sur la recommandation du doyen.

#### **C. Indication au bulletin de notes**

##### **a) Équivalence de cours**

Le bulletin de notes fait état de l'équivalence de cours accordée. Le cours, pour lequel on a reconnu une équivalence, apparaît au bulletin, mais l'indication équivalence (EQV) tient lieu de résultat. Les crédits du cours sont comptés dans le total des crédits requis pour compléter le programme, mais il n'en est pas tenu compte dans le calcul de la moyenne cumulative.

Cependant, si l'équivalence vise un cours et que ce cours :

- i) a été réussi à l'Université de Montréal;
- ii) n'a pas servi à l'obtention d'un grade ou d'un diplôme ou à l'admission à un programme;
- iii) a été suivi trois ans au plus avant l'admission; la note est transférée au bulletin de l'étudiant pour le programme auquel il est admis. Cette note entre alors dans le calcul de la moyenne du nouveau programme.

##### **b) Exemption**

Le bulletin de notes fait état de l'exemption de cours accordée. Le cours, pour lequel on a reconnu une exemption, apparaît au bulletin, mais l'indication exemption (EXE) tient lieu de résultat. Les crédits du cours sont comptés dans le total des crédits requis pour compléter le programme, mais il n'en est pas tenu compte dans le calcul de la moyenne cumulative.

##### **c) Ententes interuniversitaires**

La note du cours suivi dans le cadre de l'Entente entre universités québécoises est convertie dans le système de notation littérale en vigueur à l'Université de Montréal, portée au bulletin de l'étudiant. Elle contribue au calcul de la moyenne cumulative. Les crédits du cours sont comptés dans le total des crédits requis pour compléter le programme.

Les cours suivis dans le cadre d'ententes interprovinciales ou internationales sont portés au bulletin, avec la mention équivalence (EQV).

#### **13. Statut étudiant plein temps ou demi-temps**

Le candidat qui présente une demande d'admission doit indiquer s'il entend poursuivre ses études à plein temps ou à demi-temps. Dans ce dernier cas, il doit tenir compte des articles 51 (au deuxième cycle) ou 77 (au doctorat).

Les études à plein temps sont celles que l'étudiant poursuit en s'y consacrant entièrement. Dans le calcul du nombre minimal de trimestres requis pour l'obtention d'un grade, chaque trimestre auquel un candidat est inscrit à demi-temps compte pour la moitié d'un trimestre.

Le candidat peut être admis à plein temps à tout programme.

Le candidat peut être admis à demi-temps à tout programme, sauf si des exigences particulières du programme requièrent des études à plein temps.

Dans les programmes conduisant à un diplôme ou à un certificat, ou dans certains programmes désignés par le Conseil de la Faculté, le candidat peut être admis à temps partiel selon une modalité autre que celle du demi-temps. Aux fins de ces programmes, le Conseil de la Faculté peut étendre la scolarité maximale.

#### **SECTION IV – Inscription et annulation de l’inscription**

##### **14. Première inscription, plan global d’études et restriction à l’inscription**

Au moment de sa première inscription dans un programme, l’étudiant doit soumettre un plan global d’études dans lequel sont définies les modalités de réalisation de son programme. Il doit faire approuver ce plan global d’études par le doyen, après consultation du directeur de recherche, lorsque celui-ci est nommé.

L’étudiant admis doit s’inscrire au début de chaque trimestre suivant la procédure et dans les délais qui lui sont indiqués; un avis d’admission n’est pas une inscription. Il doit au préalable faire approuver son choix de cours pour le trimestre par le doyen.

L’étudiant régulier s’inscrit à un programme; l’étudiant libre ou l’étudiant visiteur s’inscrit à des cours ou à des activités.

Un étudiant ne peut pas être inscrit en même temps à plus d’un programme de grade, sauf si le doyen l’y autorise.

##### **15. Annulation d’inscription**

L’étudiant qui désire annuler son inscription doit faire parvenir un avis écrit au doyen et y joindre sa carte d’étudiant. L’annulation prend effet le jour de la réception de cet avis. Au bulletin de notes de l’étudiant, la mention abandon (ABA) est inscrite en regard des cours non complétés si l’abandon survient au moins un mois avant la fin des cours. La mention « échec par absence » (F\*) est portée au bulletin si l’abandon survient après ce délai.

L’étudiant qui abandonne ses études sans se conformer à cette exigence est réputé inscrit jusqu’à la fin du trimestre. Son inscription est ensuite annulée automatiquement et la mention « échec par absence » (F\*) est portée au bulletin de notes en regard des cours non complétés.

L’étudiant dont l’inscription est annulée doit, pour être réadmis, soumettre une nouvelle demande d’admission conformément au deuxième alinéa de l’article 11.

#### **SECTION V – Modifications, abandon de cours et changement de programme**

##### **16. Modification du choix de cours ou de l’inscription**

L’étudiant qui désire modifier son choix de cours ou son inscription doit présenter une demande écrite et motivée, au plus tard quinze jours après l’ouverture officielle des cours de chaque trimestre. Le doyen décide de la demande.

##### **17. Modification d’option**

L’étudiant qui désire modifier son option à l’intérieur du programme où il est inscrit doit présenter une demande écrite et motivée à cet effet. Le doyen décide de la demande.

##### **18. Modification du plan global d’études**

L’étudiant qui désire modifier son plan global d’études doit le faire au moment de l’inscription trimestrielle. Le nouveau plan global d’études doit être approuvé par le doyen.

##### **19. Abandon d’un cours**

L’étudiant qui désire abandonner un cours doit présenter une demande écrite et motivée, au moins un mois avant la fin de ce cours. Le doyen décide de la demande.

À défaut d’une telle autorisation, ce cours reste inscrit au bulletin de notes de l’étudiant et celui-ci se voit attribuer la note F à toutes les évaluations auxquelles il ne s’est pas soumis.

##### **20. Changement de programme**

L’étudiant qui désire changer de programme doit présenter une nouvelle demande d’admission.

#### **SECTION VI – Modes d’évaluation**

**21.** Les modes d’évaluation suivants peuvent être utilisés par un professeur : travaux, examens ou observation de la performance.

##### **22. Évaluation par mode de travaux**

L’évaluation par mode de travaux porte sur l’ensemble des travaux imposés à l’étudiant pendant la durée du cours.

Dans le cas d’un travail de groupe, le rapport et l’évaluation doivent être individuels sauf si un objectif du cours justifie une évaluation collective..

##### **23. Évaluation par mode d’examens**

L’évaluation par mode d’examens donne lieu à une ou à plusieurs épreuves, écrites ou orales. S’il n’y a qu’une épreuve orale, elle doit avoir lieu en présence d’un témoin désigné par le doyen.

##### **24. Responsabilité de l’évaluation**

Les modalités de l’évaluation sont déterminées par le professeur responsable du cours et approuvées par le doyen.

##### **25. Information relative à l’évaluation**

Au début de chaque cours, le professeur fournit le plan de cours et informe ses étudiants des modes d’évaluation du cours.

##### **26. Absence à une évaluation**

La note F est attribuée à l’étudiant qui :

- a) étant présent à une séance d’évaluation par mode d’examens ne remet aucune copie, s’il s’agit d’une épreuve écrite, ou refuse de répondre aux questions, s’il s’agit d’une épreuve orale;
- b) ne se présente pas à une séance d’évaluation par mode d’examens ou ne remet pas à la date fixée par le professeur un travail constituant un élément d’évaluation d’un cours, à moins que, dans les huit jours, il ne justifie par écrit, pour un motif jugé valable, son absence ou son retard auprès du doyen.

##### **27. Absence à un examen périodique pour un motif valable**

Si l’étudiant est absent à un examen périodique pour un motif jugé valable, cet examen est exclu de l’évaluation du cours.

Par motif valable, on entend un motif indépendant de la volonté de l’étudiant, tel que la force majeure ou une maladie attestée par un certificat médical.

##### **28. Absence à un examen final pour un motif valable**

En cas d’absence à un examen final pour un motif jugé valable, l’étudiant doit subir cet examen à une session spéciale dont la date est fixée par le doyen.

##### **29. Retard à remettre un travail**

En cas de retard, pour un motif jugé valable, à remettre un travail constituant un élément d’évaluation d’un cours, l’étudiant doit remettre

celui-ci dans le délai fixé par le doyen après consultation du professeur. Ce délai ne peut excéder un trimestre.

### 30. Système de notation

#### 30.1 Notation des cours

La notation des cours se fait selon un système littéral, chaque lettre correspondant à un nombre de points selon le barème suivant :

A+ = 4,3      A = 4      A- = 3,7      correspondant à excellent

B+ = 3,3      B = 3      B- = 2,7\*      correspondant à bon

C+ = 2,3      C = 2\*\*      correspondant à passable

\* note minimale de passage dans un programme

\*\* note minimale de passage dans un cours

#### 30.2 Moyenne cumulative

La moyenne cumulative de l'étudiant est calculée en pondérant le résultat obtenu dans chaque cours du programme suivi par le nombre de crédits attribués à ce cours. Les crédits et les résultats des cours hors programme ne contribuent pas au calcul de la moyenne cumulative.

### 31. Comité d'études supérieures

Un Comité d'études supérieures doit être formé dans chaque faculté, département ou programme interdisciplinaire. Il doit être composé d'au moins trois professeurs. Le doyen doit être informé une fois l'an, à la date qu'il fixe, de la composition du comité relevant d'un département ou d'une direction de programme interdisciplinaire. À défaut, il procède lui-même à la formation du comité.

Le Comité d'études supérieures est responsable des aspects académiques des affaires étudiantes, de la qualité de l'environnement de formation et du bon déroulement des études.

Le Comité d'études supérieures effectue le suivi des étudiants selon les dispositions pertinentes du règlement pédagogique de la Faculté des études supérieures et postdoctorales et s'assure que les objectifs de formation sont partagés par les membres du corps professoral et les étudiants et que la manière de les atteindre s'appuie sur des pratiques favorisant la réussite des études.

De plus, les responsabilités du Comité d'études supérieures peuvent comprendre :

- le recrutement, l'admission et l'inscription des étudiants;
- l'application des politiques locales de soutien financier aux étudiants;
- l'accueil des nouveaux étudiants et leur intégration aux milieux de formation;
- l'évaluation des étudiants.

Il fait rapport de l'évolution de ses travaux au moins une fois par an à l'Assemblée départementale ou au Conseil de faculté.

### 32. Seconde évaluation

#### 32.1 Dispositions générales

À moins qu'il ne soit exclu du programme en conformité des articles 59 et 88, l'étudiant qui subit un échec à un cours a droit à une seconde évaluation.

Les modalités de seconde évaluation sont : la reprise de l'examen, la reprise du cours, la substitution de cours ou tout autre forme d'évaluation jugée adéquate.

Pour les cours constitutifs d'un programme, les modalités de seconde évaluation sont déterminées par le doyen.

#### A. Cours obligatoire

L'étudiant qui a subi un échec à un cours obligatoire doit reprendre, dans l'année qui suit cet échec ou dès que le cours sera offert ultérieurement, le même cours ou l'équivalent, ou faire un autre travail, ou subir un examen de reprise.

#### B. Cours à option

L'étudiant qui a subi un échec à un cours à option doit reprendre le même cours ou, avec l'approbation du doyen, lui substituer un autre cours à option dans l'année qui suit cet échec, ou faire un autre travail, ou subir un examen de reprise.

#### C. Cours au choix

L'étudiant qui a subi un échec à un cours au choix peut le reprendre ou, avec l'approbation du doyen, lui substituer un autre cours au choix, ou faire un autre travail, ou subir un examen de reprise selon les modalités de reprise prévues au règlement pédagogique de la faculté responsable du cours.

### 32.2 Notes au bulletin

Toutes les notes obtenues par l'étudiant sont portées à son bulletin.

Cependant, en cas de reprise, seule la dernière note qui ne peut être supérieure à B-, sert au calcul de la moyenne cumulative.

### 33. Rattrapage

Lorsqu'un événement non prévu au calendrier universitaire officiel entraîne la suppression des activités qui entrent dans le calcul des crédits, celles-ci doivent être reprises conformément à des modalités déterminées ou approuvées par la Commission des études.

### 34. Plagiat

Tout plagiat, copiage ou fraude, ou toute tentative de commettre ces actes, ou toute autre participation à ces actes, à l'occasion d'un examen ou d'un travail faisant l'objet d'une évaluation, d'un mémoire ou d'une thèse est régi par les dispositions du Règlement disciplinaire sur le plagiat ou la fraude concernant les étudiants adopté par l'Assemblée universitaire.

### 35. Note finale

Le Comité d'études supérieures examine les résultats des évaluations de l'étudiant ainsi que le rendement global de celui-ci par rapport à l'état d'avancement de ses travaux. Après consultation du professeur responsable de chaque cours et du directeur de recherche, le comité peut :

- a) approuver ou établir, pour chaque cours, la note finale qui sera inscrite au bulletin de l'étudiant;
- b) recommander au doyen d'autoriser l'étudiant à s'inscrire au trimestre suivant, de mettre fin à la candidature de celui-ci – selon les articles 59g) pour la maîtrise et 88i) pour le doctorat – ou de lui accorder un trimestre de probation.

L'étudiant peut demander une révision de cette décision au Comité d'appel prévu à l'article 42.

### 36. Réussite à un cours

L'étudiant réussit un cours lorsqu'il obtient au moins la note C pour l'ensemble des travaux et des examens imposés. Un résultat inférieur à C entraîne un échec à ce cours.

## SECTION VII – Révision et révision exceptionnelle de l'évaluation

**37.** Communication des copies d'examen et révision de l'évaluation  
Tout étudiant a droit, dans les quinze jours ouvrables qui suivent la date la plus tardive soit de l'affichage soit de l'expédition des résultats, à la

communication de ses copies d'examens et de dissertations, selon la forme d'évaluation utilisée. La communication se fait sans déplacement des documents et devant témoin. L'étudiant peut, dans les cinq jours ouvrables suivants, demander la révision de cette évaluation en adressant une demande écrite et motivée au doyen.

Si la demande est accueillie, le professeur en est immédiatement informé. Ce dernier doit réviser l'évaluation; qui peut être maintenue, diminuée ou majorée.

Au plus tard trente jours après avoir reçu la demande, le professeur transmet sa décision écrite et motivée au doyen, qui en informe alors l'étudiant.

### **38. Révision exceptionnelle de l'évaluation**

Tout étudiant qui a des raisons graves de croire qu'une injustice a été commise au moment de la révision de l'évaluation peut, dans les quinze jours qui suivent l'expédition des résultats de cette révision, soumettre une demande de révision exceptionnelle, écrite et motivée, au doyen.

La décision doit être rendue après consultation du responsable du cours. La décision de rejeter la requête est rendue par écrit avec motifs à l'appui. Lorsque la requête est accueillie, un comité de révision exceptionnelle formé de trois membres est constitué. Ce comité peut demander l'avis de toute personne qu'il juge bon de consulter et doit entendre l'étudiant, le responsable du cours, le doyen de la faculté intéressée, le directeur du département ou le directeur du programme, s'ils en font la demande.

Le Comité de révision exceptionnelle peut maintenir l'évaluation, la diminuer ou la majorer. Sa décision est sans appel.

Le Comité de révision exceptionnelle peut aussi faire au doyen toute recommandation qu'il juge pertinente.

La décision est communiquée au doyen au plus tard quarante-cinq jours après que le comité a été saisi de la demande; le doyen en informe alors l'étudiant.

## **SECTION VIII – Grades**

### **39. Équivalence d'études et durée minimale de l'inscription**

Pour obtenir un grade de l'Université de Montréal, l'étudiant qui a bénéficié exceptionnellement d'équivalences pour des études accomplies dans un autre établissement doit avoir été inscrit à l'Université de Montréal durant au moins deux trimestres à temps plein ou l'équivalent, et y avoir obtenu au moins le tiers des crédits du programme auquel il a été admis.

### **40. Octroi et annulation de grades**

Le grade est conféré par le Conseil de l'Université sur recommandation du Conseil de la faculté à l'étudiant régulier qui a satisfait à toutes les exigences du programme.

Le grade, le diplôme, le certificat ou l'attestation décerné par erreur ou à la suite de fraude ou de dol, dont le plagiat, est nul.

La nullité doit être prononcée dans les deux ans à compter du jour où la cause de l'annulation a été portée à l'attention du doyen.

## **SECTION IX – Dispositions particulières relatives à l'admission et à l'inscription**

### **41. Admission et inscription basées sur des faux ou des manoeuvres frauduleuses**

L'admission ou l'inscription basée sur des faux ou des manoeuvres frauduleuses est nulle.

### **42. Comité d'appel de la décision du doyen**

Lorsque le doyen, sur recommandation du Comité d'études supérieures, met fin, en vertu de l'article 35, à l'inscription de l'étudiant

au trimestre suivant parce que le rendement de celui-ci n'est pas jugé satisfaisant, un comité spécial du conseil de la faculté peut, après enquête au cours de laquelle il doit donner à l'intéressé l'occasion de se faire entendre, confirmer ou infirmer la décision du doyen. La décision du comité est sans appel.

## **Chapitre III – Dispositions applicables aux programmes de 2e cycle**

### **SECTION X – Intitulés des diplômes des programmes de deuxième cycle et sigles**

**43.** L'Université offre des programmes conduisant aux grades et aux diplômes de deuxième cycle dont la liste paraît à l'annexe A.

### **SECTION XI – Conditions d'admissibilité**

**44.** Pour être admissible à titre d'étudiant régulier à un programme de deuxième cycle, le candidat doit :

- satisfaire aux conditions d'admissibilité décrites à la section II du présent règlement;
- être titulaire d'un diplôme ou d'un grade de premier cycle de l'Université de Montréal, ou être titulaire d'un diplôme ou d'un grade de premier cycle jugé équivalent par le doyen de la Faculté des études supérieures et postdoctorales, ou le doyen, selon le cas;
- dans le cas d'une candidature à un programme de maîtrise avec mémoire, accepter qu'un professeur lui serve de directeur de recherche et le guide dans le choix de ses cours et dans son travail de recherche; le choix du directeur de recherche est fait conformément aux dispositions décrites à la section XIV.

**45.** Pour être admissible à un programme de maîtrise, le candidat doit en outre :

- avoir obtenu une moyenne d'au moins 3,0 pour un diplôme de premier cycle de l'Université de Montréal ou
- avoir obtenu une moyenne jugée équivalente par le doyen de la Faculté des études supérieures et postdoctorales, ou le doyen, selon le cas, pour un diplôme de premier cycle d'une autre université ou
- avoir complété des études équivalentes ou
- détenir, de l'avis du doyen de la Faculté des études supérieures et postdoctorales, ou du doyen, selon le cas, une expérience équivalente. Dans ce dernier cas, l'admission est faite aux conditions déterminées par le doyen concerné, qui peuvent prendre la forme d'un régime d'études particulier, et notamment comprendre des exigences particulières pour la réussite des cours du programme auquel le candidat s'inscrit. Ce régime peut, à tous égards, être plus exigeant que le régime ordinaire.

### **SECTION XIA – Microprogrammes et diplômes d'études supérieures spécialisées**

#### **45.1 Éléments constitutifs**

Un microprogramme comporte normalement de douze à dix-huit crédits, alors que le diplôme d'études supérieures spécialisées en comporte trente.

Le microprogramme est composé exclusivement de cours, alors que le diplôme d'études supérieures spécialisées peut être composé de cours, de stages et de travaux dirigés faisant l'objet de rapports.

**45.2** Scolarité

La scolarité minimale exigée est d'un trimestre pour un microprogramme et de deux trimestres pour un diplôme d'études supérieures spécialisées.

La scolarité maximale exigée est de trois ans à compter de la première inscription pour un microprogramme, de quatre ans pour un diplôme d'études supérieures spécialisées. Dans le calcul de la scolarité, les trimestres de préparation ne sont pas comptés, mais les trimestres de suspension ou de non-inscription le sont.

Ces dispositions s'appliquent à moins que le règlement propre à un microprogramme ou à un diplôme d'études supérieures spécialisées n'y déroge.

**45.3** Inscription

À moins de disposition contraire, l'inscription à temps partiel est possible dans tout microprogramme ou diplôme d'études supérieures spécialisées. L'étudiant n'est par ailleurs pas tenu de s'inscrire à chaque trimestre. L'absence d'inscription pendant quatre trimestres consécutifs met fin à la candidature. Quelles que soient cependant les modalités d'inscription choisies par l'étudiant, la durée maximale de sa scolarité demeure inchangée.

**45.4** Suspension et prolongation

L'étudiant n'étant pas tenu de s'inscrire à chaque trimestre, les dispositions de l'article 49, en matière de suspension d'inscription, ne s'appliquent pas aux microprogrammes et aux diplômes d'études supérieures spécialisées.

La scolarité ne peut cependant être prolongée, à moins de circonstances exceptionnelles, auquel cas elle ne peut l'être que pour un an au plus.

**45.5** Passage du microprogramme au diplôme d'études supérieures spécialisées ou du diplôme d'études supérieures spécialisées à la maîtrise

Lorsque, dans un même domaine de spécialisation, sont offerts à la fois deux des trois programmes suivants : un microprogramme, un diplôme d'études supérieures spécialisées et une maîtrise, l'étudiant inscrit à l'un peut demander d'être admis à l'autre de spécialisation plus poussée et obtenir, le cas échéant, le transfert intégral des cours déjà suivis, qui deviennent ainsi partie intégrante de sa nouvelle scolarité.

Lorsqu'un microprogramme ou un diplôme d'études supérieures spécialisées peut mener à la maîtrise, le seuil d'admissibilité applicable au changement de programme vers la maîtrise ne peut être inférieur à 3,0, conformément à l'article 45.

**SECTION XII – Programmes de maîtrise****46.** Éléments constitutifs d'un programme de maîtrise

Un programme de maîtrise comporte normalement quarante-cinq crédits.

Le programme peut être composé de cours, de stages et de travaux dirigés faisant l'objet de rapports, ainsi que d'un mémoire.

**47.** Cours imposés et modification du plan global d'études**A.** Cours imposés

Le doyen peut imposer des cours à un candidat lorsque la préparation antérieure de celui-ci ne satisfait pas aux exigences du programme auquel il demande son admission. Ces cours s'ajoutent au programme. La réussite de ces cours peut être assujettie à des exigences supérieures aux exigences usuelles.

**B.** Cours complémentaires et scolarité minimale normale

Dans le cas où cet ajout n'excède pas neuf crédits, les cours sont incorporés au programme de maîtrise de l'étudiant à titre de cours complémentaires; la scolarité minimale n'est alors pas prolongée.

**C.** Cours préparatoires et scolarité minimale prolongée

Dans le cas où cet ajout excède neuf crédits, les cours sont considérés comme des cours préparatoires; la scolarité minimale peut alors être prolongée d'un ou de deux trimestres.

**D.** Modification du plan global d'études

L'étudiant peut demander une modification de son plan global d'études en conformité avec l'article 18.

**48.** Cours hors programme

Lorsqu'un étudiant s'inscrit à des cours qui ne sont pas exigés pour son programme, ces cours paraissent à sa fiche d'inscription et à son bulletin de notes à titre de cours hors programme. Selon que l'étudiant aura choisi de se soumettre ou non à l'évaluation prévue pour ce cours, le bulletin mentionnera la note obtenue ou indiquera que le cours a été suivi sans évaluation.

L'inscription à ces cours doit être approuvée, sur avis du directeur de recherche, par le doyen, qui peut en limiter le nombre.

Les résultats de l'évaluation des cours hors programme sont exclus du calcul de la moyenne inscrite au bulletin.

**SECTION XIII – Scolarité de maîtrise****49.** Scolarité minimale, lieu de la scolarité et inscription au programme

La scolarité minimale exigée pour un programme de maîtrise est de trois trimestres. Elle se déroule à l'Université de Montréal ou en un lieu autorisé par celle-ci.

Une fois qu'il a terminé la scolarité minimale imposée par son programme, réussi les cours, les séminaires, les examens et, le cas échéant, les autres activités académiques de son programme, l'étudiant s'inscrit en rédaction jusqu'au dépôt de son mémoire de maîtrise, de son rapport de stage ou de son travail dirigé, après quoi il s'inscrit en évaluation-correction jusqu'à évaluation finale par le jury.

**50.** Exception

À la demande d'un étudiant, le doyen peut, exceptionnellement, malgré l'article 46, non seulement accorder des équivalences pour des cours ou autres activités pédagogiques ou professionnelles, mais encore réduire la scolarité. L'exemption de trimestre ne peut cependant être accordée que par le doyen de la Faculté des études supérieures et postdoctorales, sur la recommandation du doyen.

**51.** Scolarité maximale d'un programme de maîtrise

La scolarité maximale pour un programme de maîtrise est de six trimestres (deux ans) pour un étudiant inscrit à plein temps et de neuf trimestres (trois ans) pour un étudiant inscrit à demi-temps, en excluant les trimestres de suspension ou de préparation.

**52.** Suspension

L'étudiant peut demander une suspension de son inscription pour un maximum de trois trimestres si les motifs invoqués en ce sens sont acceptés par le doyen. Ces trimestres peuvent être consécutifs ou non, à moins que la structure du programme n'exclue cette possibilité.

**53. Prolongation et prolongation exceptionnelle**

Après consultation du directeur de recherche, le doyen peut accorder à un étudiant une prolongation d'un an au plus pour lui permettre de satisfaire à toutes les exigences du programme. Pour des raisons exceptionnelles, cette période peut être allongée d'au plus un an.

**SECTION XIV – Directeur de recherche****54. Moment ultime pour l'acceptation de l'étudiant par un directeur de recherche**

Avant la fin du premier trimestre de sa scolarité, l'étudiant inscrit à un programme de maîtrise avec mémoire doit s'assurer qu'un professeur affecté aux études supérieures, et dont le choix a été agréé par le doyen, accepte de le diriger dans son travail de recherche.

Pour des motifs agréés par le doyen, un trimestre de prolongation peut être accordé à l'étudiant qui n'a pas de directeur à la fin du premier trimestre de sa scolarité.

La candidature de l'étudiant prend fin si, à la fin du deuxième trimestre de sa scolarité, aucun directeur de recherche n'a accepté de le diriger. Dans l'établissement de cette échéance, les trimestres de préparation et de suspension sont exclus.

**55. Changement de directeur de recherche**

Après consultation du directeur de recherche, le doyen peut, sur demande motivée de l'étudiant et si l'intérêt de ce dernier l'exige, autoriser celui-ci à changer de directeur de recherche.

La candidature de l'étudiant prend fin si, au terme du trimestre qui suit cette autorisation, aucun directeur de recherche n'a accepté de le diriger.

**56. Cessation de direction de recherche**

Le doyen peut, pour des raisons sérieuses, autoriser un professeur à cesser de diriger les travaux de recherche d'un étudiant.

Des mesures doivent être prises pour aider l'étudiant à trouver un nouveau directeur de recherche.

En cas de litige à la suite de l'impossibilité de trouver une solution à ce sujet, le dossier est soumis au doyen de la Faculté des études supérieures et postdoctorales, dont la décision est sans appel.

La candidature de l'étudiant prend fin si, au terme du trimestre qui suit cette autorisation, aucun directeur de recherche n'a accepté de le diriger.

**57. Droit de vote du directeur et du codirecteur de recherche**

Dans le cas où l'étudiant est dirigé par un directeur et un codirecteur, une seule voix est comptée au moment d'un vote par lequel les deux ont à se prononcer sur un aspect de la scolarité de l'étudiant.

**SECTION XV – Modalités d'évaluation et fin de la candidature****58. Modalités d'évaluation**

L'étudiant régulier doit se soumettre aux évaluations prévues pour le programme auquel il est inscrit. Le doyen en fixe la date.

**59. Fin de la candidature**

La candidature à la maîtrise prend fin et l'étudiant est exclu du programme dans l'un ou l'autre des cas suivants :

- a) si l'étudiant n'obtient pas une moyenne cumulative d'au moins 2,7 pour les cours préparatoires, après une seconde évaluation, ou s'il ne remplit pas les conditions particulières qui lui ont été imposées en vertu de l'article 47, le cas échéant;
- b) si l'étudiant n'obtient pas une moyenne cumulative d'au moins 2,7 pour les cours de son programme de maîtrise proprement dit,

après une seconde évaluation, ou s'il ne remplit pas les conditions particulières qui lui ont été imposées selon l'article 11 ou l'article 45;

- c) si, avant une seconde évaluation, l'étudiant subit un échec à plus de deux cours préparatoires;
- d) si, avant une seconde évaluation, l'étudiant subit un échec à plus de deux cours de son programme de maîtrise proprement dit;
- e) si l'étudiant subit un échec à l'occasion d'une seconde évaluation;
- f) si l'étudiant n'a pas de directeur de recherche conformément aux dispositions décrites à la section XIV;
- g) si le doyen accepte la recommandation du Comité d'études supérieures de ne pas réinscrire l'étudiant et que, dans le cas où la décision est portée en appel, celle-ci est maintenue;
- h) si l'étudiant inscrit à plein temps, n'ayant pas bénéficié d'une prolongation prévue à l'article 53, n'a pas déposé son mémoire ou n'a pas rempli toutes les exigences de son programme dans un délai maximal de six trimestres (deux ans) à compter de la date de son inscription initiale, en excluant les trimestres de suspension ou de préparation; dans le cas d'un étudiant inscrit à demi-temps le délai maximal est de neuf trimestres (trois ans), en excluant les trimestres de suspension ou de préparation;
- i) si le mémoire de l'étudiant a fait l'objet d'une demande de corrections et que celui-ci n'a pas déposé la deuxième version dans le délai accordé;
- j) si le mémoire de l'étudiant est refusé par les membres du jury à la majorité des voix;
- k) si les membres du jury attribuent une note inférieure à C au rapport de stage ou au travail dirigé ou le refusent.

**60. Modalités de la seconde évaluation**

Les modalités de la seconde évaluation doivent être conformes aux exigences du règlement pédagogique régissant ce cours; elles sont fixées par le doyen sur recommandation du professeur responsable du cours dans lequel l'étudiant a subi cet échec.

En cas de seconde évaluation, seule la dernière note, qui ne peut cependant être supérieure à B-, sert au calcul de la moyenne cumulative.

**SECTION XVI – Mémoire****61. Sujet de mémoire****A. Enregistrement du sujet**

Avant la fin du deuxième trimestre de sa scolarité, l'étudiant doit enregistrer son sujet de mémoire au secrétariat de la faculté, du département ou du programme intéressé. Le sujet doit être approuvé par le directeur de recherche de l'étudiant et par le doyen.

**B. Modification du sujet**

L'étudiant qui désire modifier son sujet de mémoire doit en faire la demande au doyen après avoir obtenu l'accord de son directeur de recherche.

**62. Mémoire**

Le mémoire de maîtrise doit démontrer que le candidat possède des aptitudes pour la recherche et qu'il sait bien rédiger et présenter les résultats de son travail.

**63. Langue d'usage pour la rédaction du mémoire**

Le mémoire doit être rédigé en français. Cependant, le doyen peut autoriser l'étudiant à présenter son mémoire dans une langue autre que le français en raison des études antérieures ou des objectifs du programme

d'études et de recherche de celui-ci. Normalement, cette demande est présentée au moment de l'admission.

Le doyen peut aussi, au moment de l'admission obliger l'étudiant à présenter son mémoire dans une langue autre que le français, lorsqu'il estime que les études de ce dernier dans les domaines littéraire, philologique ou linguistique l'exigent.

#### 64. Conformité aux normes de présentation

Le mémoire doit être conforme aux normes et aux directives de la Faculté des études supérieures et postdoctorales concernant la rédaction et la présentation des mémoires publiés dans la dernière édition du Guide de présentation des mémoires et des thèses.

#### 65. Examen du mémoire et composition du jury

L'examen du mémoire est fait par un jury composé de trois membres, dont un président-rapporteur. Les membres du jury sont désignés par le doyen de la Faculté des études supérieures et postdoctorales, sur recommandation du doyen, à moins que, dans le cas d'une faculté départementalisée, le doyen n'ait délégué ce pouvoir au doyen de la faculté intéressée. Toute personne ayant la compétence voulue peut faire partie du jury. Normalement, le directeur de recherche est invité à faire partie du jury, mais il ne peut en être le président. Le jury peut également convoquer l'étudiant afin de l'interroger sur son travail.

#### 66. Rôle du jury

Le jury peut :

- a) accepter le mémoire ou
- b) le retourner à l'étudiant et permettre à celui-ci de le présenter à nouveau, une seule fois, après corrections, au plus tard dans les six mois qui suivent la date où la décision lui a été communiquée ou
- c) le refuser.

Pour que le mémoire soit accepté ou refusé, la décision du jury prise collectivement et après délibération doit être majoritaire. Toutefois, à la demande du doyen de la Faculté des études supérieures et postdoctorales, ou du doyen de la faculté intéressée, selon le cas, le jury peut réviser sa décision.

### SECTION XVII – Stages et travaux dirigés

#### 67. Évaluation du rapport de stage ou du travail dirigé et composition du jury

Lorsque le programme de l'étudiant comprend un stage ou un travail dirigé, le rapport de cette activité doit être présenté dans un délai maximal de trois mois après la fin de celle-ci; ce rapport est évalué par un jury d'au moins deux membres, nommés par le doyen. Le directeur du stage, du travail dirigé ou le superviseur de l'expérience- terrain peut être invité à faire partie du jury.

##### 67.1 Délais de l'évaluation

Lorsque le programme exige de l'étudiant un rapport de stage sujet à une évaluation spécifique, celle-ci doit être versée au dossier dans les délais stipulés par le programme.

##### 67.2 Conformité du rapport de stage et du travail dirigé

Le rapport doit être conforme aux exigences du programme quant à la rigueur de la recherche qu'il présente et démontrer, le cas échéant, que l'étudiant possède des aptitudes pour la recherche et qu'il sait bien rédiger et présenter les résultats de son travail. Les rapports de stage et de travaux dirigés doivent être conformes aux normes et aux directives élaborées par

le doyen. Pour l'évaluation des stages, le jury peut, le cas échéant, tenir compte de la compétence clinique, des attitudes professionnelles, et du comportement de l'étudiant en milieu professionnel (hospitalier, scolaire, etc.).

#### 67.3 Fin de la candidature

La candidature prend fin quand le jury refuse le rapport de stage ou le travail dirigé ou quand le jury attribue une note totale inférieure à C pour le stage ou le travail dirigé. La note attribuée par le jury, le cas échéant, n'entre pas dans le calcul de la moyenne cumulative.

En conformité avec les articles 36 et 59, l'évaluation attribuant à l'étudiant une note totale inférieure à C met fin à la candidature.

### SECTION XVIII – Règlement propre à chaque programme

68. Des exigences particulières peuvent être fixées par le règlement propre à chaque programme.

---

## Chapitre IV – Dispositions applicables aux programmes de doctorat

---

### SECTION XIX – Intitulés des diplômes et sigles

69. L'Université offre des programmes conduisant aux grades de doctorat dont la liste paraît à l'annexe B.

### SECTION XX – Conditions d'admissibilité

70. Pour être admissible à titre d'étudiant régulier à un programme de doctorat, le candidat doit :
- a) satisfaire aux conditions d'admissibilité décrites à la section II du présent règlement;
  - b) être titulaire d'un grade équivalant à la maîtrise de l'Université de Montréal obtenu avec une moyenne cumulative d'au moins 3,3, ou attester d'une formation jugée équivalente par le doyen de la Faculté des études supérieures et postdoctorales, ou le doyen, selon le cas;
  - c) dans des cas exceptionnels, être titulaire d'un baccalauréat et être autorisé par le doyen à s'inscrire à un programme spécial de doctorat selon le cas;
  - d) présenter l'esquisse d'un projet de recherche;
  - e) accepter qu'un professeur lui serve de directeur de recherche et le guide dans le choix de ses cours et dans son travail de recherche; le choix du directeur de recherche est fait conformément aux dispositions décrites à la section XXIII.

#### 71. Passage de la maîtrise au doctorat et exemption de mémoire

Malgré l'alinéa b) de l'article 70, un candidat à la maîtrise, dont le dossier est de très bonne qualité peut être admis par le doyen à un programme de doctorat sans avoir à soumettre le mémoire requis pour l'obtention de la maîtrise.

#### 72. Octroi du grade de maîtrise (cf. art. 70c et 71)

L'étudiant admis en vertu de l'article 70c ou l'étudiant qui s'est prévalu de l'article 71 et qui :

- a) a réussi tous les cours exigés au niveau du doctorat,
- b) a complété la scolarité minimale du doctorat et
- c) a réussi l'examen général de synthèse peut, sur demande au doyen, obtenir le grade de maîtrise s'il abandonne ses études de doctorat. Il doit se conformer aux modalités administratives fixées par

l'Université. Si l'étudiant n'a pas rempli l'une ou l'autre des conditions énumérées cidessus, le doyen peut, sur recommandation du Comité des études supérieures, imposer à l'étudiant les modalités requises pour permettre à celui-ci d'obtenir le grade de maîtrise.

### SECTION XXI – Programme

**73.** Éléments constitutifs d'un programme de doctorat  
Un programme de doctorat comporte normalement quatre-vingt-dix crédits.

**74.** Un programme de doctorat comporte un minimum de soixante crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'une thèse.  
Le programme peut être composé de cours, de stages et de travaux dirigés faisant l'objet de rapports ainsi que d'une thèse.

**75.** Cours imposés et modification du plan global d'études

A. Cours imposés  
Le doyen peut imposer des cours à un candidat lorsqu'il juge que la préparation antérieure de celui-ci ne satisfait pas aux exigences du programme auquel il demande son admission. Ces cours s'ajoutent au programme. Le doyen peut imposer pour la réussite de ces cours des exigences particulières, supérieures aux exigences usuelles.

B. Cours complémentaires et scolarité minimale normale  
Dans le cas où cet ajout n'excède pas neuf crédits, les cours sont incorporés au programme de doctorat de l'étudiant à titre de cours complémentaires; la scolarité minimale n'est alors pas prolongée.

C. Cours préparatoires et scolarité minimale prolongée  
Dans le cas où cet ajout excède neuf crédits, les cours sont considérés comme des cours préparatoires; la scolarité minimale peut alors être prolongée d'un ou deux trimestres.

D. Modification du plan global d'études  
L'étudiant peut demander une modification de son plan global d'études en conformité avec l'article 18.

**76.** Cours hors programme  
Lorsqu'un étudiant s'inscrit à des cours qui ne sont pas exigés pour son programme, ces cours paraissent à sa fiche d'inscription et à son bulletin de notes à titre de cours hors programme. Le bulletin mentionnera la note obtenue ou indiquera que le cours a été suivi sans évaluation, selon que l'étudiant aura choisi de se soumettre ou non à l'évaluation.

L'inscription à ces cours doit être approuvée sur avis du directeur de recherche, par le doyen, qui peut en limiter le nombre.

### SECTION XXII – Scolarité

**77.** Scolarité minimale, lieu de la scolarité et inscription au programme  
La scolarité minimale exigée pour un programme de doctorat est de six trimestres (deux ans); cette scolarité se fait normalement à plein temps.

Un minimum de trois trimestres à plein temps est requis, soit à l'Université de Montréal, soit en un lieu autorisé par celle-ci. Le doyen peut, pour des raisons jugées sérieuses, dispenser un étudiant de l'obligation d'effectuer un minimum de trois trimestres à plein temps.

Une fois qu'il a terminé la scolarité minimale imposée par son programme, réussi les cours, les séminaires, les examens et, le cas échéant, les autres activités académiques, constitutifs de son programme d'études, l'étudiant s'inscrit en rédaction de thèse jusqu'au dépôt de celle-ci, après quoi il s'inscrit en évaluation-correction jusqu'à évaluation finale par le jury.

**78.** Exception  
À la demande d'un étudiant, le doyen peut, exceptionnellement, malgré l'article 77, non seulement accorder des équivalences pour des cours, mais encore réduire la scolarité.

L'exemption de trimestre ne peut cependant être accordée que par le doyen de la Faculté des études supérieures et postdoctorales, sur recommandation du doyen.

**79.** Scolarité maximale d'un programme de doctorat  
La scolarité maximale pour un programme de doctorat est de quinze trimestres (cinq ans) pour un étudiant inscrit à plein temps et de dix-huit trimestres (six ans) pour un étudiant inscrit à demi-temps, en excluant les trimestres de suspension ou de préparation.

**80.** Suspension  
L'étudiant peut demander une suspension de son inscription pour un maximum de trois trimestres si les motifs invoqués en ce sens sont acceptés par le doyen.

Ces trimestres peuvent être consécutifs ou non, à moins que la structure du programme n'exclue cette possibilité. Il n'est pas nécessaire de présenter une nouvelle demande d'admission.

**81.** Prolongation et prolongation exceptionnelle  
Après consultation du directeur de recherche, le doyen peut accorder à un étudiant une prolongation d'un an au plus pour lui permettre de satisfaire à toutes les exigences du programme. Pour des raisons exceptionnelles, cette période peut être allongée d'au plus un an.

### SECTION XXIII – Directeur de recherche

**82.** Acceptation de l'étudiant par un directeur de recherche  
A. En cours d'admission  
Avant d'admettre un candidat, le doyen doit s'assurer qu'un professeur affecté aux études supérieures accepte d'être le directeur de recherche de l'étudiant.

B. Moment ultime pour l'acceptation de l'étudiant par un directeur de recherche  
Toutefois, pour des motifs agréés par le doyen de la Faculté des études supérieures et postdoctorales, ou par le doyen, selon le cas, le candidat peut être admis à la condition qu'avant la fin du deuxième trimestre de sa scolarité un directeur de recherche accepte de le diriger. La candidature de l'étudiant prend fin si cette condition n'est pas remplie. Dans l'établissement de cette échéance, les trimestres de préparation et de suspension sont exclus.

**83.** Changement de directeur de recherche  
Après consultation du directeur de recherche, le doyen peut, sur demande motivée et si l'intérêt de l'étudiant l'exige, l'autoriser à changer de directeur de recherche.

La candidature de l'étudiant prend fin si, au terme du trimestre qui suit cette autorisation, aucun directeur de recherche n'a accepté de le diriger.

**84.** Cessation de direction de recherche  
Le doyen ou l'autorité compétente peut, pour des raisons jugées sérieuses, autoriser un professeur à cesser de diriger les travaux de recherche d'un étudiant.

Dans ce cas, des mesures doivent être prises pour aider l'étudiant à trouver un nouveau directeur de recherche.

En cas de litige à la suite de l'impossibilité de trouver une solution à ce sujet, le dossier est soumis au doyen de la Faculté des études supérieures et postdoctorales dont la décision est sans appel.

La candidature de l'étudiant prend fin si, au terme du trimestre qui suit cette autorisation, aucun directeur de recherche n'a accepté de le diriger.

#### **85. Droit de vote du directeur et du codirecteur de recherche**

Dans le cas où l'étudiant est dirigé par un directeur et un codirecteur, une seule voix est comptée au moment d'un vote par lequel les deux ont à se prononcer sur un aspect de la scolarité de l'étudiant.

### **SECTION XXIV – Modalités d'évaluation, examen général de synthèse et fin de la candidature**

#### **86. Modalités d'évaluation**

L'étudiant régulier doit se soumettre aux évaluations prévues pour le programme auquel il est inscrit. Le doyen en fixe la date.

#### **87. Examen général de synthèse**

A. Éléments constitutifs et moment ultime de l'examen général de synthèse  
L'étudiant inscrit à plein temps ou à demi-temps doit, à moins que l'examen n'ait été ajourné, avoir subi un examen général de synthèse comportant une épreuve écrite et une épreuve orale au plus tard avant la fin du sixième trimestre de sa scolarité, les trimestres de préparation et de suspension étant exclus du calcul établissant cette échéance. Exceptionnellement, et sur demande motivée de l'étudiant avant cette échéance, le doyen peut prolonger celle-ci d'une période n'excédant pas un trimestre. L'examen de synthèse ne comporte aucune valeur en crédits.

##### B. Date de l'examen général de synthèse

L'examen général de synthèse se tient aux dates fixées par le doyen.

##### C. Composition du jury de l'examen général de synthèse

Cet examen a lieu devant un jury normalement constitué de trois membres, dont un président, nommés par le doyen.

##### D. Examen général de synthèse

Par l'examen général de synthèse, l'étudiant doit faire preuve d'une bonne connaissance de son champ d'études et d'une connaissance approfondie de la matière dans laquelle il se spécialise.

##### E. Résultat de l'examen général de synthèse ou ajournement

Le jury peut, à la majorité des voix, déclarer que l'étudiant a réussi, ou qu'il a échoué à l'ensemble de l'examen, ou encore ajourner une seule fois cet examen; en ce cas, le délai accordé par le jury ne peut dépasser six mois. En cas d'égalité des voix, le vote du président est prépondérant.

Cependant, le jury peut, à l'unanimité des voix, déclarer que le candidat a échoué l'examen après en avoir subi, soit la partie écrite, soit la partie orale.

#### **88. Fin de la candidature**

La candidature au doctorat prend fin et l'étudiant est exclu du programme dans l'un ou l'autre des cas suivants :

- si l'étudiant n'obtient pas une moyenne cumulative d'au moins 2,7 pour les cours préparatoires, après une seconde évaluation, ou s'il ne remplit pas les conditions particulières qui lui ont été imposées en vertu de l'article 75;
- si l'étudiant n'obtient pas une moyenne cumulative d'au moins 2,7 pour les cours de son programme de doctorat proprement dit ou s'il

ne remplit pas les conditions particulières qui lui ont été imposées selon l'article 11 ou l'article 75;

- si, avant une seconde évaluation, l'étudiant subit un échec à plus de deux cours préparatoires;
- si l'étudiant subit un échec à l'occasion d'une seconde évaluation de ses cours préparatoires;
- si l'étudiant subit un échec à un cours de son programme de doctorat proprement dit;
- si l'étudiant n'a pas subi son examen général de synthèse à la fin du sixième trimestre de sa scolarité de doctorat, sauf si l'examen a été ajourné selon les modalités prévues à l'article 84;
- si l'étudiant échoue à l'examen général de synthèse;
- si l'étudiant n'a pas de directeur de recherche conformément aux dispositions décrites à la section XXIII;
- si le doyen ou l'autorité compétente accepte la recommandation du Comité d'études supérieures de ne pas réinscrire l'étudiant et que, dans le cas où la décision est portée en appel, celle-ci est maintenue;
- si l'étudiant inscrit à plein temps, n'ayant pas bénéficié d'une prolongation prévue à l'article 81, n'a pas déposé sa thèse ou n'a pas rempli toutes les exigences de son programme dans un délai maximal de quinze trimestres (cinq ans) à compter de la date de son inscription initiale, en excluant les trimestres de suspension ou de préparation; dans le cas d'un étudiant inscrit à demi-temps, le délai maximal est de dix-huit trimestres (six ans), en excluant les trimestres de suspension ou de préparation;
- si la thèse de l'étudiant a fait l'objet d'une demande de corrections et que celui-ci n'a pas déposé la deuxième version dans le délai accordé;
- si la thèse de l'étudiant est refusée en conformité avec les articles 95 à 100;
- si les membres du jury attribuent une note inférieure à C au rapport du stage ou au travail dirigé ou le refusent.

#### **89. Les modalités de la seconde évaluation**

Les modalités de la seconde évaluation doivent être conformes aux exigences du règlement pédagogique régissant ce cours; elles sont fixées par le doyen sur recommandation du professeur responsable du cours. En cas de seconde évaluation, seule la dernière note, qui ne peut cependant être supérieure à B-, sert au calcul de la moyenne cumulative.

### **SECTION XXV – Thèse**

#### **90. Sujet de la thèse**

##### A. Enregistrement du sujet

Avant la fin du troisième trimestre de sa scolarité, l'étudiant doit enregistrer son sujet de thèse au secrétariat de la faculté intéressée, du département ou du programme. Le sujet doit être approuvé par le directeur de recherche de l'étudiant et par le doyen.

##### B. Modification du sujet

L'étudiant qui désire modifier son sujet de thèse doit en faire la demande au doyen après avoir obtenu l'accord de son directeur de recherche.

#### **91. Thèse**

La thèse doit faire état de travaux de recherche qui apportent une contribution importante à l'avancement des connaissances.

**92. Langue d'usage pour la rédaction de la thèse**

La thèse doit être rédigée en français. Cependant, le doyen peut autoriser l'étudiant à présenter sa thèse dans une langue autre que le français en raison de ses études antérieures ou des objectifs du programme d'études et de recherche de celui-ci. Cette demande est normalement présentée au moment de l'admission.

Le doyen peut aussi, au moment de l'admission, obliger l'étudiant à présenter sa thèse dans une langue autre que le français, lorsqu'il estime que les études de ce dernier dans les domaines littéraire, philologique ou linguistique l'exigent.

**93. Conformité aux normes de présentation**

La thèse doit être conforme aux normes et aux directives de la Faculté des études supérieures et postdoctorales concernant la rédaction et la présentation des thèses publiées dans la dernière édition du Guide de présentation des mémoires et des thèses.

**94. Examen de la thèse et composition du jury**

L'examen de la thèse est fait par un jury composé d'un président-rapporteur et de trois membres; l'un de ces membres au moins est choisi en dehors de l'Université. Les membres du jury sont désignés par le doyen de la Faculté des études supérieures et postdoctorales, sur recommandation du doyen, à moins que, dans le cas d'une faculté départementalisée, le doyen n'ait délégué ce pouvoir au doyen de la faculté. Ce pouvoir ne peut être délégué en ce qui concerne la formation des jurys de cotutelle de thèse.

Toute personne ayant la compétence voulue peut faire partie du jury. Le directeur de recherche du candidat est invité à être membre du jury, mais il ne peut en être le président. En cas de refus ou d'incapacité, le directeur de recherche est remplacé par un autre professeur de l'Université de Montréal.

**95. Soutenance; premier jury**

Le jury peut :

- a) accepter la thèse pour la soutenance ou
- b) la retourner à l'étudiant et permettre à celui-ci de la présenter à nouveau, une seule fois, après corrections, dans le délai fixé par le jury; le délai accordé ne doit pas dépasser un an.

Cette décision du jury est prise collectivement, après délibération, à la majorité des voix.

La candidature prend fin si le premier jury, à l'unanimité, refuse la thèse avant la soutenance.

Lorsque le jury n'a pas demandé de corrections avant la soutenance, il peut le faire à la suite de la soutenance.

**96. Date et modalités de la soutenance**

Sur décision favorable du jury, le doyen, après vérification de la conformité de la thèse aux normes de la Faculté des études supérieures et postdoctorales et, s'il y a lieu, du fait que les corrections demandées par le jury ont été apportées, fixe la date de la soutenance. La soutenance a lieu devant le jury et le doyen ou son représentant. En cas d'empêchement de l'un des membres du jury, le doyen de la Faculté des études supérieures et postdoctorales, ou le doyen de la faculté intéressée, selon le cas, pourvoit à son remplacement.

La soutenance est publique, à moins que selon le cas, le doyen de la Faculté des études supérieures et postdoctorales, ou le doyen de la faculté intéressée, sur recommandation du jury, n'en décide autrement.

**97. Décision du jury**

Après la soutenance, la décision du jury doit être unanime pour que la thèse soit acceptée. Toutefois, à la demande du doyen de la Faculté des

études supérieures et postdoctorales ou du doyen de la faculté intéressée, selon le cas, le jury peut réviser sa décision.

La candidature prend fin si le premier jury, à l'unanimité, refuse la thèse après la soutenance.

**98. Soutenance; second jury****A. Examen de la thèse et composition du second jury**

En cas de dissidence du premier jury, le doyen de la Faculté des études supérieures et postdoctorales ou le doyen de la faculté intéressée, selon le cas, constitue un second jury qui reprend l'examen de la thèse.

**B. Décision du second jury**

Normalement, le directeur de recherche ne fait pas partie du second jury. La décision de ce jury, avant ou après la soutenance, est prise à la majorité des voix et elle est sans appel. En cas d'égalité des voix, le vote du président est prépondérant.

**99. Date et modalités de la soutenance**

Sur décision favorable du jury, le doyen, après vérification de la conformité de la thèse aux normes de la Faculté des études supérieures et postdoctorales et, s'il y a lieu, du fait que les corrections demandées par le jury ont été apportées, fixe la date de la soutenance. La soutenance a lieu devant le jury et le doyen ou son représentant. En cas d'empêchement de l'un des membres du jury, le doyen de la Faculté des études supérieures et postdoctorales ou le doyen de la faculté intéressée, selon le cas, pourvoit à son remplacement.

La soutenance est publique, à moins que, selon le cas, le doyen de la Faculté des études supérieures et postdoctorales ou le doyen de la faculté intéressée, sur recommandation du jury, n'en décide autrement.

100. La candidature prend fin si le second jury, à la majorité, refuse la thèse avant ou après la soutenance.

**SECTION XXVI – Stages et travaux dirigés****101. Évaluation du rapport de stage ou du travail dirigé et composition du jury**

Lorsque le programme de l'étudiant comprend un stage ou un travail dirigé, le rapport de cette activité doit être présenté dans un délai maximal de trois mois après la fin de celle-ci; ce rapport est jugé par un jury d'au moins deux membres, nommés par le doyen. Le directeur du stage, du travail dirigé ou le superviseur de l'expérimentation peut être invité à faire partie du jury.

**101.1 Délais de l'évaluation**

Lorsque le programme exige de l'étudiant un rapport de stage sujet à une évaluation spécifique, celle-ci doit être versée au dossier dans les délais stipulés par le programme.

**101.2 Conformité du rapport de stage ou du travail dirigé**

Le rapport doit être conforme aux exigences du programme quant à la rigueur de la recherche qu'il présente et démontrer, le cas échéant, que l'étudiant possède des aptitudes pour la recherche et qu'il sait bien rédiger et présenter les résultats de son travail. Les rapports de stages et de travaux dirigés doivent être conformes aux normes et aux directives de la faculté intéressée, du département ou du programme. Pour l'évaluation des stages, le jury peut, le cas échéant, tenir compte de la compétence clinique, des attitudes professionnelles et du comportement de l'étudiant en milieu professionnel (hospitalier, scolaire, etc.).

**101.3** Fin de la candidature

La candidature prend fin quand le jury refuse le rapport de stage ou le travail dirigé ou quand le jury attribue une note totale inférieure à C pour le stage ou le travail dirigé. La note attribuée par le jury, le cas échéant, n'entre pas dans le calcul de la moyenne cumulative.

En conformité avec les articles 36 et 88, l'évaluation attribuant à l'étudiant une note totale inférieure à C met fin à la candidature.

**SECTION XXVII – Règlement propre à chaque programme**

**102.** Des exigences particulières peuvent être fixées par le règlement propre à chaque programme.

---

**Chapitre V – Dispositions finales**

---

**103.** Frais de scolarité

Le règlement relatif aux frais de scolarité s'applique aux étudiants inscrits aux études supérieures.

**104.** Règlement pédagogique applicable

L'étudiant inscrit à un programme de deuxième cycle ou de doctorat est régi par les dispositions du règlement pédagogique en vigueur au moment de la première inscription qui suit son admission ou sa réadmission à un programme, sauf dans les cas où :

- a) de l'avis du doyen, une modification adoptée subséquemment lui est favorable;
- b) une modification qui, bien que ne comportant pas d'avantage particulier, fait l'objet d'une acceptation écrite de l'étudiant;
- c) une modification est imposée par la Commission des études.

**105.** Octroi de grades, de diplômes et de certificats

Les grades, diplômes et certificats sont conférés par le Conseil de l'Université, sur recommandation du Conseil de la faculté, à l'étudiant inscrit à titre d'étudiant régulier qui a satisfait à toutes les exigences des programmes qui y conduisent.

# Intitulés et sigles des diplômes

## ANNEXE A – PROGRAMMES DE 2<sup>E</sup> CYCLE

### Maîtrises ès arts – M.A.

Bioéthique (M.A.)

Études allemandes (M.A.)

Études anglaises (M.A.)

Études cinématographiques (M.A.)

Études classiques (M.A.)

Options

Archéologie classique

Histoire ancienne

Langues et littératures

Études hispaniques (M.A.)

Histoire (M.A.)

Options

Recherche

Histoire au collégial

Histoire de l'art (M.A.)

Linguistique (M.A.)

Littérature comparée (M.A.)

Littératures de langue française (M.A.)

Muséologie (M.A.)

Musique (M.A.)

Options de la maîtrise sans mémoire

Ethnomusicologie

Musicologie

Philosophie (M.A.)

Options

Philosophie au collégial

Recherche

Programme individualisé (M.A.)

Sciences de l'éducation (M.A.)

Options

Administration de l'éducation

Andragogie

Didactique

Éducation comparée et fondements de l'éducation

Évaluation des compétences

Mesure et évaluation en éducation

Pédagogie universitaire des sciences médicales

Psychopédagogie

Sciences des religions (M.A.)

Options

Anthropologie

Histoire

Philosophie

Sociologie

Théologie (M.A.)

Options

Études bibliques

Études théologiques

Traduction de la Bible

Théologie pratique (M.A.)

Option

Santé, spiritualité et bioéthique

Traduction (M.A.)

Options

Recherche

Traduction professionnelle anglais-français

### Maîtrises ès sciences – M. Sc.

Administration des services de santé (M. Sc.)

Options :

Analyse des organisations et systèmes de santé

Évaluation des services, organisations et systèmes de santé

Gestion de la qualité (QUÉOPS-)

Gestion du système de santé

Santé mondiale

Utilisation de la recherche en gestion de la santé

Administration sociale – Programme individualisé (M. Sc.)

Anthropologie (M. Sc.)

Biochimie (M. Sc.)

Options du cheminement avec mémoire

Génétique moléculaire

Biologie structurale

Génomique humaine

Biochimie in silico

Dynamique cellulaire des complexes macromoléculaires

Bio-informatique (M. Sc.)

Biologie moléculaire (M. Sc.)

Options

générale avec mémoire

Biologie des systèmes

Maladies complexes chez l'humain

Médecine cellulaire et moléculaire

Chimie (M. Sc.)

Commerce électronique (M. Sc.)

Conseil génétique – Programme individualisé (M. Sc.)

Criminologie (M. Sc.)

Options du cheminement avec stage

Analyse criminologique

Intervention

Option du cheminement avec travail dirigé

Sécurité intérieure

Démographie (M. Sc.)

Ergothérapie (M. Sc.)

Études internationales (M. Sc.)

Évaluation des technologies de la santé (M. Sc.)

Finance mathématique et computationnelle (M. Sc.)

Géographie (M. Sc.)

Informatique (M. Sc.)

Kinésiologie (M. Sc.)

Mathématiques (M. Sc.)

Options

Actuariat

Mathématiques pures

Mathématiques appliquées

Mathématiques industrielles

Médecine dentaire (M. Sc.)

Options

Dentisterie pédiatrique

Orthodontie

Réhabilitation prosthodontique

Microbiologie et immunologie (M. Sc.)	Communication organisationnelle
<b>N</b> utrition avec mémoire (M. Sc.)	Communication médiatique
Nutrition (M. Sc.)	Communication politique
Cheminements	Communication politique – volet international
Avec travail dirigé	Sciences de la réadaptation (M. Sc.)
Avec stage	Sciences de la vision (M. Sc.)
<b>P</b> athologie et biologie cellulaires (M. Sc.)	Options
Options	Intervention en déficience visuelle
Biologie cellulaire	Sciences fondamentales et appliquées
Biologie du cancer	Sciences cliniques
Biopathologie cardiovasculaire	Sciences économiques (M. Sc.)
Cytogénétique	Sciences infirmières (M. Sc.)
Système nerveux	Options
Pharmacologie (M. Sc.)	Administration des soins infirmiers
Options	Formation en soins infirmiers
Neuropharmacologie	Expertise-conseil en soins infirmiers
Pharmacogénomique	Pratique infirmière avancée
Pharmacologie clinique	Sciences neurologiques (M. Sc.)
Pharmacologie intégrative cardiovasculaire	Sciences pharmaceutiques (M. Sc.)
Pharmacologie moléculaire	Options du cheminement avec mémoire
Pharmacothérapie avancée	Analyse
Options	Chimie médicinale
Pratique ambulatoire	Médicament et santé des populations
Pratique en établissement de santé	Pharmacogénomique
Physiologie moléculaire, cellulaire et intégrative (M. Sc.)	Pharmacologie
Option	Technologie pharmaceutique
Physiologie et biophysique moléculaires	Option du cheminement sans mémoire
Physiothérapie (M. Sc.)	Développement du médicament
Physique (M. Sc.)	Sciences vétérinaires (M. Sc.)
Options	Options du cheminement avec mémoire
Biophysique et physiologie moléculaires	Biomédecine
Physique médicale	Épidémiologie
Programme individualisé (M. Sc.)	Hygiène vétérinaire et innocuité des aliments
Psychoéducation (M. Sc.)	Médecine des animaux de laboratoire
Psychologie (M. Sc.)	Microbiologie
<b>R</b> elations industrielles (M. Sc.)	Pathologie
<b>S</b> anté communautaire (M. Sc.)	Pharmacologie
Santé environnementale et santé au travail (M. Sc.)	Reproduction
Options	Sciences cliniques
Analyse du risque	Options du cheminement sans mémoire
Environnement, santé et gestion des catastrophes	Pathologie et microbiologie
Hygiène du travail	Santé publique vétérinaire
Santé environnementale mondiale	Service social (M. Sc.)
Toxicologie générale	Sociologie (M. Sc.)
Science politique (M. Sc.)	Statistique (M. Sc.)
Option du cheminement avec stage	<b>Maîtrises ès sciences appliquées – M. Sc. A.</b>
Affaires publiques et internationales	<b>Aménagement (M. Sc. A.)</b>
Sciences biologiques (M. Sc.)	Options
Sciences biomédicales (M. Sc.)	Aménagement
Options	Conservation de l'environnement bâti
Éthique clinique pédiatrique	Design et complexité
Recherche clinique biomédicale	Montage et gestion de projets d'aménagement
Sciences psychiatriques	<b>Design urbain – Programme individualisé (M. Sc. A.)</b>
Musculosquelettique	<b>Génie biomédical (M. Sc. A.)</b>
Médecine d'assurance et expertise en sciences de la santé	<b>Maîtrises à vocation professionnelle</b>
Sciences du vieillissement	Architecture (M.Arch.)
Sciences bucco-dentaires (M. Sc.)	Architecture de paysage (M.A.P.)
Sciences de l'activité physique (M. Sc.)	Audiologie (M.P.A.)
Sciences de la communication (M. Sc.)	Éducation (M.Éd.)
Options	

- Options  
Administration de l'éducation  
Didactique  
Enseignement au secondaire  
Évaluation des compétences  
Générale  
Intervention éducative  
Orthopédagogie
- Musique – composition (M.Mus.)**  
Options  
Musiques de film et multimédia  
Musiques de création
- Musique – interprétation (M.Mus.)**  
Options  
Direction d'orchestre  
Voix et instruments
- Orthophonie (M.P.O.)**
- Sciences de l'information (M.S.I.)**  
Sciences de l'information – recherche (M.S.I.)
- Urbanisme (M.Urb.)**
- Autres maîtrises**
- Common Law nord-américaine (LL.M)**
- Droit (LL.M.)**  
Options  
Générale  
Droit comparé  
Droit privé  
Droit public  
Droit pénal  
Droit du travail  
Théories du droit et éthique  
Droit social  
Droit de l'environnement et du développement durable  
Accès à la justice
- Droit des affaires**  
Options du cheminement avec mémoire  
Générale  
Droit et régulation économique et financière  
Droit des produits et marchés financiers
- Droit international des affaires (LL.M)**
- Droit des technologies de l'information (LL.M)**  
Options du cheminement avec mémoire  
Générale  
Droit, information et communication  
Commerce électronique
- Droit international (LL.M)**  
Options du cheminement avec mémoire  
Générale  
Droit international des affaires  
Droit international, droit transnational et justice globale
- Droit – option Fiscalité (LL. M.)**
- Droit – Option Notariat (LL. M.)**
- Théologie (L.Th.)**
- Diplômes complémentaires**
- Études allemandes dans le contexte européen**
- Gestion du système de santé**  
Options  
Évaluation  
Santé et société
- Santé mondiale
- Pharmacologie – stages en milieu professionnels**
- Soins spécialisés**  
Options  
Cardiologie  
Néphrologie  
Soins de première ligne
- Recherche, développement et évaluation du médicament (ReDEM)**
- Diplôme d'études spécialisées (D.É.S.)**
- Médecine**
- Anatomo-pathologie (D.É.S.)**  
**Anesthésiologie (D.É.S.)**  
**Biochimie médicale (D.É.S.)**  
**Cardiologie (D.É.S.)**  
Cardiologie chez l'enfant (D.É.S.)  
Chirurgie cardiaque (D.É.S.)  
Chirurgie générale (D.É.S.)  
Chirurgie générale pédiatrique (D.É.S.)  
Chirurgie orthopédique (D.É.S.)  
Chirurgie plastique (D.É.S.)  
Chirurgie thoracique (D.É.S.)  
Chirurgie vasculaire (D.É.S.)  
**Dermatologie (D.É.S.)**  
**Endocrinologie et métabolisme (D.É.S.)**  
Endocrinologie et métabolisme chez l'enfant (D.É.S.)  
Endocrinologie gynécologique de la reproduction et de l'infertilité (D.É.S.)  
**Formation cliniciens-chercheurs (D.É.S.)**  
**Gastroentérologie (D.É.S.)**  
Gastroentérologie chez l'enfant (D.É.S.)  
Génétique médicale (D.É.S.)  
Gériatrie (D.É.S.)  
Greffe de cellules hématopoïétiques (D.É.S.)  
**Hématologie (D.É.S.)**  
Hématologie/oncologie pédiatriques (D.É.S.)  
**Immunologie clinique et allergie (D.É.S.)**  
Immunologie clinique et allergie chez l'enfant (D.É.S.)  
**Maladies infectieuses chez l'enfant (D.É.S.)**  
Médecine communautaire (D.É.S.)  
Médecine d'urgence (D.É.S.)  
Médecine d'urgence – compétence spéciale (D.É.S.)  
Médecine d'urgence pédiatrique (D.É.S.)  
Médecine de l'adolescence (D.É.S.)  
Médecine de soins intensifs (D.É.S.)  
Médecine de soins intensifs chez l'enfant (D.É.S.)  
Médecine du clinicien érudit (D.É.S.)  
Médecine familiale (D.É.S.)  
Médecine interne (D.É.S.)  
Médecine maternelle et foetale (D.É.S.)  
Médecine néonatale et périnatale (D.É.S.)  
Médecine nucléaire (D.É.S.)  
Médecine palliative (D.É.S.)  
Médecine physique et réadaptation (D.É.S.)  
Microbiologie médicale et infectiologie (D.É.S.)  
**Néphrologie (D.É.S.)**  
Néphrologie chez l'enfant (D.É.S.)  
Neurochirurgie (D.É.S.)  
Neurologie (D.É.S.)  
Neurologie chez l'enfant (D.É.S.)  
Neuropathologie (D.É.S.)  
Neuroradiologie (D.É.S.)  
**Obstétrique-gynécologie (D.É.S.)**  
Oncologie gynécologique (D.É.S.)

Oncologie médicale (D.É.S.)  
 Oncologie radiologique (D.É.S.)  
 Ophtalmologie (D.É.S.)  
 Otorhinolaryngologie (D.É.S.)  
 Pédiatrie du développement (D.É.S.)  
 Pédiatrie générale (D.É.S.)  
 Pharmacologie clinique (D.É.S.)  
 Pneumologie (D.É.S.)  
 Pneumologie chez l'enfant (D.É.S.)  
 Psychiatrie (D.É.S.)  
 Radiologie diagnostique (D.É.S.)  
 Radiologie pédiatrique (D.É.S.)  
 Rhumatologie (D.É.S.)  
 Soins aux personnes âgées (D.É.S.)  
 Urogynécologie et reconstruction pelvienne (D.É.S.)  
 Urologie (D.É.S.)

**Médecine dentaire**

Dentisterie pédiatrique  
 Orthodontie  
 Réhabilitation prosthodontique

**Médecine vétérinaire**

Médecine vétérinaire (D.É.S.)

## Options

Biomédecine vétérinaire  
 Diagnostic en laboratoire  
 Pathologie vétérinaire  
 Sciences cliniques vétérinaires

**Diplôme d'études supérieures spécialisées (D.É.S.S.)**

Administration de l'éducation (D.É.S.S.)  
 Administration des systèmes d'éducation et de formation (D.É.S.S.)  
 Administration des services de santé (D.É.S.S.)

## Options :

Gestion du système de santé  
 Gestion des services sociosanitaires pour les personnes dépendantes  
 Évaluation des services, organisations et systèmes de santé âgées dépendantes  
 Utilisation de la recherche en gestion de la santé

Administration sociale (D.É.S.S.)  
 Art, création et technologie (D.É.S.S.)

Bioéthique (D.É.S.S.)

Communication politique (D.É.S.S.)  
 Communication organisationnelle (D.É.S.S.)  
 Compétences professionnelles (D.É.S.S.)

Démographie (D.É.S.S.)

Design de jeux (D.É.S.S.)

Développement du médicament (D.É.S.S.)

## Options

Générale  
 Chimie et fabrication  
 Pharmacoéconomie et pharmacoépidémiologie  
 Recherche clinique  
 Réglementation des médicaments

Droit des affaires (D.É.S.S.)

Droit international (D.É.S.S.)

Éducation (D.É.S.S.)

## Options

Didactique  
 Générale  
 Intervention éducative  
 Orthopédagogie

Environnement et développement durable (D.É.S.S.)

## Options

Biogéochimie environnementale

Gestion de l'eau

Gestion de la biodiversité

Enjeux sociaux et gouvernance

Environnement, santé et gestion des catastrophes (D.É.S.S.)

Ergothérapie (D.É.S.S.)

Études internationales (D.É.S.S.)

Évaluation des compétences (D.É.S.S.)

Finance mathématique et computationnelle (D.É.S.S.)

Génie biomédical (D.É.S.S.)

Géographie appliquée en environnement (D.É.S.S.)

Gestion urbaine pour les pays en développement (D.É.S.S.)

## Options

Environnement urbain

Habitat urbain

Hygiène du travail (D.É.S.S.)

Intervention en déficience visuelle – orientation et mobilité (D.É.S.S.)

Intervention en déficience visuelle – réadaptation (D.É.S.S.)

Journalisme (D.É.S.S.)

Kinésiologie (D.É.S.S.)

Mathématiques de l'ingénieur (D.É.S.S.)

Médecine d'assurance et d'expertise médicale (D.É.S.S.)

Médecine d'assurance et expertise en sciences de la santé (D.É.S.S.)

Montage et gestion de projets d'aménagement (D.É.S.S.)

Musique (D.É.S.S.)

## Options

Interprétation

Répertoire d'orchestre

Répertoire d'orchestre 2

Nutrition (D.É.S.S.)

Orthodidactique (D.É.S.S.)

Perfusion extracorporelle (D.É.S.S.)

Pharmacien – maître de stage (D.É.S.S.)

Pharmacologie clinique (D.É.S.S.)

Physiothérapie (D.É.S.S.)

Prévention et contrôle des infections (D.É.S.S.)

Relations industrielles (D.É.S.S.)

Santé communautaire (D.É.S.S.)

Santé environnementale mondiale (D.É.S.S.)

Santé et sécurité du travail (D.É.S.S.)

Santé, spiritualité et bioéthique (D.É.S.S.)

Société, politiques publiques et santé (D.É.S.S.)

Soins pharmaceutiques (D.É.S.S.)

Technologie (D.É.S.S.)

Toxicologie et analyse du risque (D.É.S.S.)

Traduction (D.É.S.S.)

**Autres diplômes**

*Common Law* nord-américaine (J.D.)

Droit notarial (D.D.N.)

**Certificats d'internat et de résidence**

Certificat d'internat de perfectionnement en sciences appliquées vétérinaires (I.P.S.A.V.)

## Options

Médecine des animaux de compagnie

Médecine bovine

Médecine équine

Médecine porcine

Médecine zoologique

Certificat d'internat de perfectionnement en sciences appliquées vétérinaires

– disciplinaires (I.P.S.A.V.)  
Options  
Médecine de population des bovins laitiers  
Thériogénologie  
Certificat de résidence approfondie en médecine dentaire et en stomatologie  
Certificat de résidence multidisciplinaire en médecine dentaire  
Certificat de résidence en optométrie

## ANNEXE B – PROGRAMMES DE 3<sup>E</sup> CYCLE

### Philosophiæ Doctor – Ph. D.

Aménagement (Ph. D.)

Anthropologie (Ph. D.)

**B**iochimie (Ph. D.)

Options:

Génétique moléculaire

Biologie structurale

Génomique humaine

Biochimie in silico

Dynamique cellulaire des complexes macromoléculaires

Bio-informatique (Ph. D.)

Biologie moléculaire (Ph. D.)

Options :

Option générale

Maladies complexes chez l'humain

Biologie des systèmes

**C**himie (Ph. D.)

Communication (Ph. D.)

Criminologie (Ph. D.)

**D**émographie (Ph. D.)

Études anglaises (Ph. D.)

Études cinématographiques (Ph. D.)

**G**énie biomédical (Ph. D.)

Géographie (Ph. D.)

**H**istoire (Ph. D.)

Histoire de l'art (Ph. D.)

**I**nformatique (Ph. D.)

**L**inguistique (Ph. D.)

Options

Linguistique

Neuropsychologie

Littérature (Ph. D.)

Options

Études littéraires et intermédiales

Littérature allemande

Littérature comparée et générale

Littérature hispanique

Théorie et épistémologie de la littérature

Littératures de langue française (Ph. D.)

**M**athématiques (Ph. D.)

Options

Mathématiques pures

Mathématiques appliquées

Mathématiques de l'ingénieur

Microbiologie et immunologie (Ph. D.)

Musique (Ph. D.)

Options

Ethnomusicologie

Musicologie

**N**utrition (Ph. D.)

**P**athologie et biologie cellulaires (Ph. D.)

Options

Biologie cellulaire  
Biologie du cancer  
Biopathologie cardiovasculaire  
Cytogénétique  
Système nerveux

Pharmacologie (Ph. D.)

Options

Neuropharmacologie

Pharmacogénomique

Pharmacologie clinique

Pharmacologie intégrative cardiovasculaire

Pharmacologie moléculaire

Philosophie (Ph. D.)

Physiologie moléculaire, cellulaire et intégrative (Ph. D.)

Physique (Ph. D.)

Option

Biophysique et physiologie moléculaires

Programme individualisé (Ph. D.)

Psychoéducation (Ph. D.)

Psychologie (Ph. D.)

Option

Sciences cognitive et neuropsychologique

Psychologie – recherche et intervention (Ph. D.)

Options

Neuropsychologie clinique

Psychologie clinique

Psychologie du travail et des organisations

**R**elations industrielles (Ph. D.)

**S**anté publique (Ph. D.)

Options

Épidémiologie

Gestion des services de santé

Organisation des soins de santé

Promotion de la santé

Toxicologie de l'environnement

Science politique (Ph. D.)

Sciences biologiques (Ph. D.)

Sciences biomédicales (Ph. D.)

Options

générale

Bioéthique

Orthophonie ou audiologie

Sciences psychiatriques

Médecine d'assurance et expertise en sciences de la santé

Sciences du vieillissement

Musculosquelettique

Sciences de l'activité physique (Ph. D.)

Sciences de la réadaptation (Ph. D.)

Sciences de la vision (Ph. D.)

Options :

Générale

Basse vision et réadaptation visuelle

Biologie cellulaire et moléculaire

Biologie des maladies de la vision

Neurosciences de la vision et psychophysique

Optique, instrumentation et imagerie

Sciences cliniques et épidémiologie

Sciences de l'éducation (Ph. D.)

Options

Administration de l'éducation

Andragogie

Didactique  
Éducation comparée et fondements de l'éducation  
Mesure et évaluation en éducation  
Psychopédagogie  
Sciences de l'information (Ph. D.)  
Sciences des religions (Ph. D.)  
Sciences économiques (Ph. D.)  
Sciences humaines appliquées (Ph. D.)  
Option  
Bioéthique  
Sciences infirmières (Ph. D.)  
Options  
Administration des services infirmiers  
Formation en sciences infirmières  
Soin et santé  
Sciences neurologiques (Ph. D.)  
Option  
Neuropsychologie  
Sciences pharmaceutiques (Ph. D.)  
Options  
Analyse  
Chimie médicinale  
Médicament et santé des populations  
Pharmacologie  
Technologie pharmaceutique  
Sciences vétérinaires (Ph. D.)  
Options  
Épidémiologie  
Microbiologie  
Pathologie  
Pharmacologie  
Reproduction  
Service social (Ph. D.)  
Sociologie (Ph. D.)  
Statistique (Ph. D.)  
Théologie (Ph. D.)  
Théologie – études bibliques (Ph. D.)  
Théologie pratique (Ph. D.)  
Traduction (Ph. D.)  
Options  
Terminologie  
Traductologie  
Virologie et immunologie (Ph. D.)

**Doctorats de 3e cycle**

**D**roit (LL. D.)  
**M**usique – composition (D. Mus.)  
Options  
Composition instrumentale  
Composition électroacoustique  
Musique – interprétation (D. Mus.)  
Options  
Direction d'orchestre  
Voix et instruments  
**P**sychologie (D. Psy.)  
Option  
Neuropsychologie clinique  
Psychologie clinique  
**T**héologie (D. Th.)

**Diplômes de 3e cycle**

**D**iplôme complémentaire en analyse et évaluation des interventions en santé (AnÉIS)  
Diplôme complémentaire en recherche, développement et évaluation du médicament (ReDEM)  
Diplôme d'études professionnelles approfondies en santé publique (D.É.P.A.)  
Diplôme d'études professionnelles approfondies en interprétation (D.É.P.A.)  
Diplôme d'études professionnelles approfondies composition pour l'écran et la scène (D.É.P.A.)  
Diplôme d'études postdoctorales en biochimie clinique (D.É.P.D.)

LISTE DES MICROPROGRAMMES DE 2<sup>e</sup> CYCLE

Les microprogrammes donnent droit à une attestation.

### ART ET SCIENCES

Administration sociale  
Analyse criminologique  
Communication dans les organisations en changement  
Communication politique  
Compétences professionnelles  
Dynamique des relations du travail  
Études internationales  
Géomatique et analyse spatiale  
Gestion de la diversité dans les organisations  
Gestion stratégique des ressources humaines  
Intervention criminologique  
Méthodologies d'analyse sociologique  
Perspectives internationales en relations industrielles  
Psychoéducation  
Santé et mieux-être au travail  
Société, politiques publiques et santé  
Statistiques sociales

### DROIT

Common Law nord-américaine  
Droit des affaires  
Droit des technologies de l'information  
Droit et travail  
Droit international

### KINÉSIOLOGIE

Kinésiologie

### MÉDECINE

Administration des services de santé  
Bioéthique  
Échocardiographie transoesophagienne péri-opératoire (ÉTO)  
Épidémiologie et contrôle des infections  
Ergothérapie  
Éthique clinique pédiatrique  
Formation générale en médecine d'assurance et expertise en sciences de la santé  
Génétique médicale  
Gestion de la qualité en santé  
Gestion du changement et responsabilité populationnelle  
Médecine d'assurance et d'expertise médico-légale  
Médecine d'assurance et expertise en sciences de la santé  
Mobilité et posture  
Nutrition  
Petite enfance et approche interprofessionnelle  
Pharmacogénomique  
Pharmacologie clinique  
Recherche interdisciplinaire en santé de la reproduction  
Rééducation périnéale et pelvienne  
Résonance magnétique – abdominovasculaire

Résonance magnétique – musculosquelettique  
Résonance magnétique – neuroradiologie  
Santé communautaire  
Santé environnementale et santé au travail  
Santé mondiale  
Santé publique

### MÉDECINE VÉTÉINAIRE

Médecine des animaux de compagnie  
Interface animal-homme-environnement et santé  
Interventions en santé publique vétérinaire

### OPTOMÉTRIE

Basse vision  
Informatique adaptée en déficience visuelle

### PHARMACIE

Pharmacien – maître de stage  
Pharmacogénomique  
Soins pharmaceutiques

### SCIENCES DE L'ÉDUCATION

Administration de l'éducation  
Administration des systèmes d'éducation et de formation  
Approfondissement en administration de l'éducation  
Didactique  
Didactique et intégration des matières  
Éducation  
Évaluation des compétences  
Formation à l'enseignement postsecondaire  
Gestion du changement en éducation  
Insertion professionnelle en enseignement  
Intégration pédagogique des TIC  
Orthodidactique du français  
Orthodidactique des mathématiques  
Orthopédagogie - élèves handicapés  
Orthopédagogie - élèves en difficulté d'adaptation et de comportement  
Pédagogie universitaire des sciences de la santé  
Soutien à l'apprentissage  
Soutien à la transition scolaire des élèves ayant des besoins particuliers

### SCIENCES INFIRMIÈRES

Développement des pratiques infirmières  
Leadership et gestion des services infirmiers  
Prévention et contrôle des infections  
Soins palliatifs et fin de vie

### THÉOLOGIE ET SCIENCES DES RELIGIONS

Santé, spiritualité et bioéthique  
Sciences des religions  
Théologie  
Théologie pratique



## DÉFINITIONS RELATIVES AUX PROGRAMMES

### Généralités

L'annuaire présente les programmes d'études dans un langage et un format uniformes. On trouvera ci-dessous l'explication de la présentation pour autant qu'elle est commune à tous les programmes. Le cas échéant, les éléments d'explication particuliers à chaque programme se retrouvent au début ou à la fin de chacun des programmes.

#### Version

Quand un programme est modifié d'une année à l'autre, la modification s'exprime parfois par la création d'une nouvelle version à laquelle sont inscrits les nouveaux étudiants, tandis que les anciens étudiants restent inscrits à la version antérieure. La dernière version, celle qui porte le numéro le plus élevé, est toujours présentée à l'annuaire.

#### Orientation

Certains programmes se présentent en deux ou plusieurs orientations. Il s'agit de cheminements différents vers un même diplôme, soit à cause d'un point de départ différent, soit pour refléter des sous-disciplines ou des besoins particuliers de certains groupes d'étudiants.

L'existence de plusieurs orientations est indiquée, le cas échéant, dans le bilan qui vient immédiatement en dessous du titre « Structure du programme ».

#### Segment et bloc

La notion de segment de programme répond à la présence d'orientations de la façon suivante. Si, par exemple, un programme comporte deux orientations, il comptera habituellement trois segments : un segment commun aux deux orientations et un segment propre à chacune des deux orientations. Dans le corps du tableau, pour qu'il soit plus facile de s'y retrouver, les segments sont séparés par des traits horizontaux, tandis que les blocs d'un même segment se suivent sans trait horizontal.

On trouve dans chaque segment un certain nombre de blocs, c'est-à-dire des listes de cours, chacune précédée de l'indication de son caractère obligatoire ou à option ainsi que de l'indication du nombre de crédits à prendre dans ce bloc.

#### Cours obligatoires

Un cours obligatoire est un cours exigé de tous les étudiants d'une même orientation, sans aucune alternative. (Un cours peut être obligatoire dans une certaine orientation sans être obligatoire dans une autre orientation du même programme.) L'étudiant doit donc s'inscrire, à un moment ou l'autre durant ses études, à tous les cours énumérés dans les blocs obligatoires des segments constituant une seule et même orientation du programme.

Quand un même segment compte plusieurs blocs obligatoires, c'est habituellement parce qu'on a voulu regrouper ainsi les cours que l'étudiant suit normalement dans une même année ou dans un même trimestre.

#### Cours à option

Dans chaque bloc de cours à option, on trouve l'indication d'un nombre minimal et d'un nombre maximal de crédits de cours que l'étudiant prend à l'intérieur de ce bloc, à titre de cours à option. L'ensemble des choix de cours faits par l'étudiant durant ses études doit donc satisfaire aux conditions exprimées ainsi pour chacun des blocs de chacun des segments d'une seule et même orientation, tout en totalisant un nombre de crédits de cours à option correspondant à celui qui est indiqué pour cette orientation dans le bilan du programme.

L'étudiant qui a déjà atteint le nombre maximal de crédits attribué à un certain bloc ne peut plus choisir d'autres cours de ce même bloc à titre de cours à option. (Il n'est pas exclu toutefois qu'il puisse en prendre à titre de cours au choix.)

#### Cours au choix

En plus des cours obligatoires et des cours à option, certains programmes ou certaines orientations comprennent aussi un nombre déterminé de crédits attribués à des cours au choix. S'il en est ainsi, l'étudiant peut choisir ces cours parmi l'ensemble des cours offerts à l'Université, aussi bien à l'extérieur qu'à l'intérieur de la Faculté ou du Département responsable de son programme. Ce choix est toutefois sujet à l'approbation de l'autorité pédagogique qui a juridiction sur le cours aussi bien qu'à celle du responsable du programme de l'étudiant.

#### Cours hors programme

Un cours est dit hors programme s'il ne fait pas partie du programme auquel l'étudiant est inscrit. La Faculté peut limiter le nombre de crédits hors programme auxquels un étudiant peut s'inscrire par trimestre et au cours de sa scolarité.

### Structures des programmes

#### Énumération des cours

- À l'intérieur de chaque bloc, sont ajoutées à la liste des cours certaines indications nécessaires à l'étudiant pour préparer son choix de cours. Pour chacun des cours énumérés, on trouvera en ordre, de gauche à droite, les éléments suivants :
  - Le cas échéant, le symbole + : ce symbole indique que l'accès à ce cours est sujet à une condition préalable ou de concomitance. On trouvera l'énoncé de la condition dans la description du cours qui figure à la partie de l'annuaire intitulée « Répertoire des cours ».
  - Le sigle (trois lettres) et le numéro (quatre chiffres parfois suivis d'une lettre) du cours. Le sigle correspond normalement à la discipline enseignée. On trouve ci-après la liste des sigles avec leur signification. Quant au numéro, le premier des quatre chiffres indique l'année d'études durant laquelle se placera habituellement ce cours pour l'étudiant en cheminement normal; un 6 dans cette position indique un cours d'études supérieures.
  - La colonne suivante indique le nombre de crédits du cours.
  - Dans la colonne qui suit, les lettres A, H, E, indiquent respectivement que le cours débute au trimestre d'automne, au trimestre d'hiver, au trimestre d'été. Quand il y a deux lettres, AH par exemple, le cours se donne deux fois durant l'année, à l'automne et à l'hiver, pour des groupes d'étudiants différents. Il ne s'agit pas alors d'un cours qui commence au trimestre d'automne et qui se continue au trimestre d'hiver. Il est important de noter que les indications concernant les trimestres sont sujettes à changement.
  - Le chiffre indiqué dans la colonne suivante, habituellement 1 ou 2, indique la durée du cours exprimée en trimestres. (Ainsi un cours qui commence au trimestre d'automne et se poursuit au trimestre d'hiver, pour un même groupe d'étudiants, sera indiqué par un A dans la colonne trimestre de début et un 2 dans la colonne durée du cours.)
  - Dans la colonne suivante, le cas échéant, le symbole j, s, ou js indique d'une manière générale et préliminaire durant quelle partie de la

journee on espere que le cours pourra être donné. Dans la définition ci-dessous, « jour » signifie entre 8 : 30 et 19 : 00, du lundi au vendredi, tandis que « soir » signifie après 16 : 00 (ou encore le samedi ou le dimanche, ces journées étant assimilées au « soir », à cette fin); la période comprise entre 16 : 00 et 19 : 00 appartient aussi bien au « jour » qu'au « soir ».

j) Le symbole j signifie que le cours sera probablement offert le « jour » au moins une fois au cours des trois prochaines années, et ne sera probablement pas offert le « soir ».

s) Le symbole s signifie que le cours sera probablement offert le « soir » au moins une fois au cours des trois prochaines années, et ne sera probablement pas offert le « jour ».

js) Le symbole js signifie que le cours sera probablement offert au moins une fois le « jour » et au moins une fois le « soir » au cours des trois prochaines années.

Dans le cas de la Faculté des arts et des sciences, de l'information ainsi donnée pour chaque cours, il découle que l'ensemble du programme pourra probablement être suivi en prenant des cours le « jour » seulement (J), le « soir » seulement (S), ou encore le « jour » ou le « soir » (JS). C'est le sens du symbole J, S, ou JS placé à droite du titre du programme. Par exemple, un programme porte le symbole S si tous ses cours obligatoires, ainsi qu'un nombre suffisant de ses cours à option dans chaque bloc, portent le symbole s ou js indiquant qu'ils sont disponibles le « soir ».

— Le titre du cours.

### **Risque de changement**

Les indications présentées ci-dessus donnent la meilleure information disponible au moment d'imprimer l'annuaire. Il peut arriver que des changements s'imposent subséquemment, en particulier en ce qui a trait au trimestre de début d'un cours (A, H, E).

## FACULTÉ DE MÉDECINE VÉTÉRINAIRE

**INTRODUCTION**

La Faculté de médecine vétérinaire tire son origine de l'École vétérinaire française de Montréal fondée, en 1886, par le docteur V.-T. Daubigny. Elle devint, de 1895 à 1920, l'École de médecine comparée et de science vétérinaire de Montréal et, en 1920, elle fut l'une des écoles constituantes de l'Université de Montréal. De 1928 à 1969, elle fut affiliée à l'Université de Montréal, d'abord sous le vocable d'École vétérinaire d'Oka jusqu'en 1947, puis à Saint-Hyacinthe, sous celui d'École de médecine vétérinaire de la province de Québec, sous la tutelle du ministère de l'Agriculture. En 1969, à la suite d'une recommandation du Rapport de la Commission royale d'enquête sur l'enseignement dans la province de Québec (Rapport Parent), elle est intégrée à l'Université de Montréal avec le statut de Faculté. En 1986, la Faculté a célébré le Centenaire de l'enseignement vétérinaire francophone au Québec. Le Fonds du Centenaire a été créé à cette occasion. Il vise à stimuler le développement de la recherche dans tous les domaines de la médecine vétérinaire et des sciences connexes.

La médecine vétérinaire assure une formation médicale qui trouve ses applications dans le vaste domaine de la santé animale et des biotechnologies.

Les activités de la profession ne se limitent pas à l'exercice en clientèle rurale et urbaine, qui absorbe à peine la moitié des diplômés. L'hygiène préventive, la salubrité des usines de transformation des aliments, l'inspection des viandes, le contrôle des maladies transmissibles à l'homme, les laboratoires de diagnostics et de recherches, l'industrie des produits pharmaceutiques, la recherche pure et appliquée, l'enseignement, sont autant de sphères d'activités qui intéressent le médecin vétérinaire.

**COORDONNÉES GÉNÉRALES DE LA FACULTÉ**

Faculté de médecine vétérinaire  
3200, rue Sicotte  
Saint-Hyacinthe (Québec)  
J2S 2M2

Tél. de Saint-Hyacinthe : 450-773-8521, poste 8520  
Tél. de Montréal : 514-345-8521, poste 8520  
Télécopieur : 450-778-8137  
Courriel : saefmv@medvet.umontreal.ca  
www.medvet.umontreal.ca/

Département de biomédecine vétérinaire	poste 8229
Département de pathologie et microbiologie	poste 8240
Département de sciences cliniques	poste 8253

**DIRECTION**

Doyen : Michel Carrier  
Vice-doyen affaires étudiantes et études de 1<sup>er</sup> cycle, secrétaire de faculté : Serge Messier  
Vice-doyenne développement pédagogique et qualité des programmes : Michèle Y. Doucet  
Vice-doyen développement, communications et relations externes : Émile Bouchard  
Vice-doyen affaires cliniques et professionnelles : Pascal Dubreuil  
Vice-doyen recherche et études supérieures : Jacques G. Lussier  
Directeur administratif : Sébastien Roy

**DIRECTION DES DÉPARTEMENTS**

Département de biomédecine vétérinaire : Christopher A. Price  
Département de pathologie et microbiologie : Denise Bélanger  
Département de sciences cliniques : Diane Blais

**PERSONNEL ENSEIGNANT**

Sont habilités à œuvrer aux cycles supérieurs les membres du personnel enseignant qui ont été affectés. Prière de s'informer auprès des autorités directement responsables des programmes d'études ou auprès de la Faculté des études supérieures et postdoctorales.

**DÉPARTEMENT DE BIOMÉDECINE VÉTÉRINAIRE**

**Directeur : Christopher A. Price**

**Professeurs titulaires**

Paul D. Carrière, D.M.V. (Montréal), M. Sc. pathologie (Guelph), Ph. D. pathobiologie (McGill)  
Michèle Y. Doucet, D.M.V., I.P.S.A.V. médecine équine (Montréal), D. V. Sc. médecine interne (Guelph), Dipl. A.C.V.I.M., Dipl. A.C.V.C.P.  
Vincent Girard, M. Sc. agriculture, Ph. D. agriculture (Zürich)  
Alan K. Goff, B. Sc. physiologie, Ph. D. endocrinologie (Sheffield)  
Jacques G. Lussier, B. Sc. biochimie, D.M.V. (Montréal), M. Sc. physiologie de la reproduction (Sherbrooke), Ph. D. endocrinologie et physiologie animales (Saskatchewan)  
Bruce D. Murphy, B. Sc. zoologie, M. Sc. physiologie (Colorado), Ph. D. physiologie de la reproduction (Saskatchewan)  
Christopher A. Price, B. Sc. sciences animales (Nottingham), Ph. D. physiologie animale (Édimbourg)  
David W. Silversides, B. Sc. biochimie, D.M.V., Ph. D. physiologie de la reproduction (Saskatchewan)  
Jean Sirois, D.M.V., M. Sc. sciences cliniques vétérinaires (Montréal), Ph. D. physiologie de la reproduction (Cornell)  
Lawrence C. Smith, D.M.V. (São Paulo), M. Sc. sciences animales, Ph. D. physiologie animale (Édimbourg)  
Christine Théorêt, D.M.V., I.P.S.A.V. médecine équine (Montréal), Cert. rés. chirurgie des grands animaux, M. Sc. chirurgie vétérinaire, Ph. D. chirurgie vétérinaire (Saskatchewan), Dipl. A.C.V.S.  
Éric Troncy, D. V. (Lyon), M. Sc. sciences cliniques vétérinaires, Ph. D. sciences biomédicales (Montréal), D.U. pharmacologie (Louis-Pasteur, Strasbourg)  
Pascal Vachon, B. Sc. kinésiologie (Waterloo), M. Sc. kinanthropologie (Sherbrooke), Ph. D. sciences neurologiques, D.M.V. (Montréal), Dipl. A.C.L.A.M.

**Professeurs agrégés**

Derek Boerboom, B. Sc. biochimie, M. Sc. biochimie (McGill), Ph. D. biologie moléculaire, D.M.V. (Montréal)  
Jérôme del Castillo, D.M.V., M. Sc. sciences cliniques vétérinaires, Ph. D. sciences pharmaceutiques (Montréal)

**Professeurs adjoints**

Francis Beaudry, B. Sc. chimie (Sherbrooke), Ph. D. chimie analytique et médicinale (Anglia Ruskin, Cambridge)  
Christophe Céleste, D.M.V. (Nantes), M.Sc. sciences cliniques, Ph. D. biomédecine (Montréal), D.É.S. chirurgie équine, Dipl. A.C.V.S., Dipl. E.C.V.S.  
Younès Chorfi, D.V. (Rabat), M. Sc. sciences vétérinaires, option microbiologie (Montréal), Ph. D. sciences vétérinaires, option pathologie (Montréal)

**Professeur associé**

Patrick Blondin, B. Sc. biologie (Sherbrooke), M. Sc. physiologie endocrinologie, Ph. D. sciences animales (Laval)  
Dany Cinq-Mars, B.Sc. agronomie (Guelph), M.Sc. zootechnie (Laval), Ph. D. nutrition (Laval)

**DÉPARTEMENT DE PATHOLOGIE ET MICROBIOLOGIE**

**Directrice : Denise Bélanger**

**Professeurs titulaires**

Denise Bélanger, D.M.V. (Montréal), M.P.V.M., Ph. D. épidémiologie (Californie)  
Monique Doré, D.M.V., I.P.S.A.V. diagnostic en laboratoire, M. Sc. pathologie et microbiologie vétérinaires (Montréal), Ph. D. pathologie vétérinaire (Cornell), Dipl. A.C.V.P.  
J. Daniel Dubreuil, B. Sc. microbiologie (McGill), M. Sc. microbiologie et immunologie, Ph. D. microbiologie et immunologie (Montréal)

John M. Fairbrother, B.V.Sc. (Sidney), Ph. D. microbiologie vétérinaire (Cornell), Dipl. A.C.V.M.  
 Christiane Girard, D.M.V., M. Sc. pathologie et microbiologie vétérinaires (Montréal), Dipl. A.C.V.P.  
 Marcelo Gottschalk, D.M.V. (Buenos Aires), Ph. D. microbiologie et immunologie (Montréal)  
 Josée Harel, B. Sc. sciences biologiques, M. Sc. microbiologie et immunologie (Montréal), Ph. D. microbiologie (McGill)  
 Pierre Hélie, D.M.V., I.P.S.A.V. diagnostic en laboratoire, M. Sc. pathologie et microbiologie vétérinaires (Montréal), Dipl. A.C.V.P.  
 Mario Jacques, B. Sc. sciences biologiques, M. Sc. microbiologie et immunologie, Ph. D. microbiologie et immunologie (Montréal)  
 Daniel Martineau, D.M.V., I.P.S.A.V. diagnostic en laboratoire, M. Sc. pathologie et microbiologie vétérinaires (Montréal), Ph. D. pathologie (Cornell), Dipl. A.C.V.P.  
 Serge Messier, D.M.V., M. Sc. pathologie et microbiologie vétérinaires (Montréal), Ph. D. microbiologie (Iowa State), Dipl. A.C.V.M.  
 Sylvain Quesy, D.M.V., M. Sc. pathologie et microbiologie vétérinaires, Ph. D. microbiologie et immunologie (Montréal)

#### Professeurs agrégés

Marie Archambault, D.M.V., M. Sc. pathologie et microbiologie vétérinaires, Ph. D. microbiologie et immunologie (Montréal), Dipl. A.C.V.M.  
 Christian Bédard, B. Sc. biologie (Laval), M. Sc. biologie (Waterloo), D.M.V., M. Sc. sciences vétérinaires en pathologie, D.É.S. diagnostic en laboratoire en pathologie clinique (Montréal), Dipl. A.C.V.P.  
 Béatrice Doizé, D.M.V. (Liège), M. Sc. anatomie et physiologie vétérinaires (Montréal), Ph. D. anatomie (McGill)  
 Philippe Fravallo, Maîtrise biologie cellulaire, D.É.A. biologie cellulaire et moléculaire et sciences de la santé, Ph. D. biologie (Rennes)  
 Carl A. Gagnon, D.M.V. (Montréal), Ph. D. virologie et immunologie (INRS - Institut Armand-Frappier)  
 Ann Letellier, B. Sc. biologie (Sherbrooke), M. Sc. pathologie et microbiologie vétérinaires, Ph. D. microbiologie et immunologie, (Montréal)  
 André Ravel, D.V. (Lyon), M. Sc. sciences cliniques vétérinaires, Ph. D. sciences biomédicales (Montréal)  
 Mariela A. Segura, B. Sc. microbiologie (Cordoba), M. Sc. sciences vétérinaires en microbiologie, Ph. D. microbiologie et immunologie (Montréal)  
 Alain Villeneuve, B. Sc. sciences biologiques, D.M.V., M. Sc. pathologie et microbiologie vétérinaires, Ph. D. microbiologie et immunologie, D.É.S.S. toxicologie (Montréal)

#### Professeurs adjoints

Julie Arsenault, D.M.V., M. Sc., Ph. D. sciences vétérinaires en épidémiologie (Montréal)  
 Marie-Odile Benoit-Biancamano, D.M.V., D.É.S. pathologie vétérinaire, M. Sc. pathologie (Montréal), Ph. D. pharmacologie (Laval), Dipl. A.C.V.P., Dipl. E.C.V.P.  
 Carolyn Gara-Boivin, D.M.V., D.É.S. diagnostic de laboratoire (Montréal), Dipl. A.C.V.P.  
 Carolyn Grimes, DVM (Indiana), I.P.S.A.V. médecine et chirurgie des animaux de compagnie (Boston), Résidence en pathologie clinique (Tennessee), Dipl. A.C.V.P.  
 Patrick Leighton, B.Sc. Biology, Ph. D. Biology (McGill)  
 Marilène Paquet, D.M.V., M.Sc. pathologie anatomique vétérinaire (Montréal), Dipl. A.C.V.P.

#### Professeurs associés

Michel Bigras-Poulin, B.Sc. informatique, D.M.V. (Montréal), M.Sc. épidémiologie, Ph. D. épidémiologie (Guelph)  
 Julie Brassard, B.Sc. Biochimie (Laval), Ph. D. microbiologie (Montréal)  
 Martin Chénier, B.Sc. microbiologie (Laval), M.Sc. microbiologie appliquée (INRS - Institut Armand-Frappier), Ph. D. microbiologie (McGill)  
 Caroline Côté, B.Sc.A bio-agronomie, M.Sc. en sols (Laval), Ph. D. sciences vétérinaires (Montréal)  
 Rebecca Guy, B. Sc. agriculture (McGill), M. Sc. parasitologie (McGill), Ph. D. immunoparasitologie (Alberta)  
 Evelyn Guèvremont, B. Sc. sciences biologiques (Montréal), Ph. D. microbiologie (Montréal)  
 Alain Houde, B. Sc. biochimie, B. Sc. microbiologie (Laval), M. Sc. microbiologie, Ph. D. microbiologie (Sherbrooke)  
 Martin Lessard, B. Sc. bio-agronomie, M.Sc. sciences animales, Ph.D. nutrition et immunologie (Laval)

Antoinette Ludwig, D.V. (Lyon), Master II recherche (Grenoble), Ph. D. sciences vétérinaires en épidémiologie (Montréal)  
 Yvan L'homme, B. Sc. biologie (Concordia), Ph. D. biologie moléculaire (McGill)  
 Pascal Michel, D.M.V., I.P.S.A.V. médecine bovine (Montréal), M.P.V.M. (Californie), Ph. D. épidémiologie (Guelph)  
 Éric Nadeau, D.M.V., M. Sc. pathologie et microbiologie, Ph. D. sciences vétérinaires en biomédecine (Montréal)  
 Nicholas H. Ogden, B.V.Sc. (Liverpool), Cert. conservation de la nature (Newcastle), Ph. D. zoologie (Oxford)  
 Julie Paré, D.M.V. (Montréal), M.P.V.M., Ph. D. épidémiologie (Californie)  
 Yves Robinson, D.M.V., I.P.S.A.V. diagnostic en laboratoire, M. Sc. pathologie et microbiologie vétérinaires (Montréal)

#### Cliniciens

André D. Dallaire, D.M.V., M. Sc. anatomie et physiologie vétérinaires (Montréal), Dipl. A.C.V.P.  
 Andrée Lafaille, D.M.V. (Montréal)

#### Cliniciens associés

Sonia Chénier, D.M.V., D.É.S. pathologie vétérinaire (Montréal)  
 Fanny Dessureault, D.M.V. (Montréal)  
 Olivia Labrecque, D.M.V., D.É.S. microbiologie vétérinaire, Dipl. A.C.V.M., M. Sc. microbiologie (Montréal)  
 Isabelle Lanthier, D.M.V., D.É.S. pathologie vétérinaire (Montréal)  
 Andréanne Morency, D.M.V., D.É.S. pathologie vétérinaire, Dipl. ACVP  
 Doris Sylvestre, D.M.V., M. Sc. hygiène du travail et de l'environnement, I.P.S.A.V. diagnostic en laboratoire (Montréal)

#### Professeurs émérites

André Lagacé  
 Réal Lallier  
 Serge Larivière  
 Raymond S. Roy

## DÉPARTEMENT DE SCIENCES CLINIQUES

### Directrice : Diane Blais

#### Professeurs titulaires

Diane Blais, D.M.V. (Montréal), Cert. rés. anesthésiologie (Cornell)  
 Émile Bouchard, D.M.V., I.P.S.A.V. médecine bovine (Montréal), Cert. rés. médecine de population, M.P.V.M. (Californie)  
 Martine Boulianne, D.M.V. (Montréal), Ph. D. pathologie aviaire (Guelph), Dipl. A.C.P.V.  
 Michel Carrier, D.M.V., I.P.S.A.V. médecine des petits animaux, M. Sc. sciences cliniques vétérinaires (Montréal), Cert. rés. ophtalmologie (Floride), Dipl. A.C.V.O.  
 Sophie Cuvelliez, D.M.V. (Liège), I.P.S.A.V. médecine équine (Montréal), M. Sc. sciences vétérinaires, Cert. rés. anesthésiologie vétérinaire (Wisconsin), Dipl. A.C.V.A., Dipl. E.C.V.A.A.  
 Sylvie D'Allaire, D.M.V., M. Sc. anatomie et physiologie vétérinaires (Montréal), Ph. D. (Minnesota)  
 Luc DesCôteaux, D.M.V., I.P.S.A.V. médecine bovine, M. Sc. sciences cliniques vétérinaires (Montréal), Dipl. A.B.V.P.  
 André Desrochers, D.M.V., I.P.S.A.V. médecine bovine (Montréal), M. Sc. chirurgie des grands animaux (Kansas), Dipl. A.C.V.S., E.C.B.H.M.  
 Marilyn Dunn, D.M.V., I.P.S.A.V. médecine des petits animaux (Montréal), M.V.Sc. médecine interne des petits animaux (Saskatchewan), Dipl. A.C.V.I.M.  
 Pascal Dubreuil, D.M.V. (Montréal), M. Sc. physiologie digestive, Ph. D. endocrinologie (Sherbrooke)  
 Gilles Fecteau, D.M.V., I.P.S.A.V. médecine bovine (Montréal), Cert. rés. médecine des animaux de consommation (Californie), Dipl. A.C.V.I.M.  
 Diane Frank, D.M.V. (Montréal), Rés. comportement animal (Cornell), Dipl. A.C.V.B.  
 Daniel Jean, D.M.V., I.P.S.A.V. médecine équine, M. Sc. sciences cliniques vétérinaires, D.É.S. sciences cliniques vétérinaires en médecine interne des grands animaux (Montréal), Ph. D. sciences de la vie (Paris XII), Dipl. A.C.V.I.M.  
 Stéphane Lair, D.M.V., I.P.S.A.V. pathologie aviaire, D.É.S. pathologie vétérinaire (Montréal), D.V. Sc. médecine et pathologie des animaux de zoo (Guelph), Dipl. A.C.Z.M.  
 Sheila Laverty, M.V.B. et M.R.C.V.S. (Dublin), Cert. rés. chirurgie équine (Californie), Dipl. A.C.V.S. et E.C.V.S.

Jean-Pierre Lavoie, D.M.V., I.P.S.A.V. médecine équine (Montréal), Cert. rés. médecine interne des grands animaux (Californie), Dipl. A.C.V.I.M.  
 Réjean C. Lefebvre, D.M.V., I.P.S.A.V. obstétrique et reproduction (Montréal), Ph.D. physiologie de la reproduction (Cornell), Dipl. A.C.T.  
 Bertrand Lussier, D.M.V., M.Sc. sciences cliniques vétérinaires (Montréal), Cert. rés. chirurgie des petits animaux (Cornell), Dipl. A.C.V.S.  
 Manon Paradis, D.M.V., I.P.S.A.V. médecine des petits animaux (Montréal), Cert. rés. médecine interne des petits animaux, M. Sc. V. reproduction des petits animaux (Saskatchewan), Dipl. A.C.V.D.  
 Joane Parent, D.M.V. (Montréal), M. Sc. V. médecine interne (Saskatchewan) Dipl. A.C.V.I.M. neurologie  
 Yves Rossier, D.M.V., I.P.S.A.V. médecine équine (Montréal), Cert. rés. médecine interne des grands animaux (Pennsylvanie), Dipl. A.C.V.I.M.  
 Denis Vaillancourt, D.M.V. (Montréal), I.P.S.A.V. sciences cliniques vétérinaires (Saskatchewan), Cert. rés. thériogénologie, M. Sc. thériogénologie (Missouri), Dipl. A.C.T.  
 Jean-Pierre Vaillancourt, D.M.V., M. Sc. sciences cliniques vétérinaires (Montréal), Ph. D. (Minnesota)

### Professeurs agrégés

Kate Alexander, D.M.V. (Montréal), I.P.S.A.V. médecine interne et chirurgie des grands animaux (Guelph), M. Sc. imagerie médicale vétérinaire, Rés. imagerie vétérinaire (Ohio State), Dipl. A.C.V.R.  
 Marie-Claude Bélanger, D.M.V., D.É.S. sciences cliniques vétérinaires en médecine interne des petits animaux, M. Sc. sciences vétérinaires en sciences cliniques (Montréal), Dipl. A.C.V.I.M.  
 Laurent Blond, D.M.V. (Toulouse), I.P.S.A.V. médecine des petits animaux, M.Sc. sciences vétérinaires en sciences cliniques (Montréal), Rés. imagerie médicale (North Carolina), Dipl. A.C.V.R.  
 Sébastien Buczinski, D.V. (Alfort), D.É.S. en sciences cliniques vétérinaires en médecine interne des grands animaux (Montréal), Dipl. A.C.V.I.M. médecine interne des grands animaux  
 Yvonne Elce, D.M.V. (Guelph), Internat médecine et chirurgie des grands animaux (Washington), Rés. chirurgie des grands animaux (Pennsylvanie), Dipl. A.C.V.S.  
 David Francoz, D.V. (Nantes), D.É.S. sciences cliniques vétérinaires en médecine interne des grands animaux, M. Sc. sciences vétérinaires en sciences cliniques (Montréal), Dipl. A.C.V.I.M. médecine interne des grands animaux  
 Marie-Ève Nadeau, D.M.V. (Montréal), Cert. Rés. médecine et chirurgie des petits animaux, Rés. oncologie (Illinois), Dipl. A.C.V.I.M.- oncologie  
 Sylvain Nichols, D.M.V., I.P.S.A.V. médecine bovine (Montréal), Rés. chirurgie et médecine des animaux de consommation (Kansas), Dipl. A.C.V.S.

### Professeurs adjoints

Marie-Claude Blais, D.M.V., I.P.S.A.V. médecine et chirurgie des petits animaux (Montréal), *Fellowship* médecine de transfusion (Pennsylvania), Rés. médecine interne des animaux de compagnie (Tufts), Dipl. A.C.V.I.M.  
 Patrick Burns, B.V.Sc. (Queensland), Rés. anesthésie et soins intensifs (Pennsylvanie), Dipl. A.C.V.A.  
 Jocelyn Dubuc, D.M.V., M. Sc. sciences vétérinaires en sciences cliniques (Montréal), D.V.Sc. médecine de population (Guelph)  
 Mathilde Leclère, D.M.V., I.P.S.A.V. médecine équine, Ph.D. sciences vétérinaires (Montréal), D.É.S. médecine interne des grands animaux (Californie), Dipl. A.C.V.I.M.  
 Paulo Steagall, D.M.V., Rés. anesthésiologie, M. Sc. (Sao Paulo), Ph. D. (Sao Paulo et Saskatoon), Rés. (Wisconsin et Guelph), Dipl. A.C.V.A.A.

### Professeure invitée

Martine Denicourt, D.M.V., M. Sc. sciences cliniques vétérinaires (Montréal)

### Professeurs associés

Paul Baillargeon, D.M.V., M. Sc. sciences vétérinaires en sciences cliniques (Montréal)  
 Yvon Couture, D.M.V. (Montréal), Dipl. A.A.B.P.  
 Caroline De Jaham, D.M.V., I.P.S.A.V. médecine et chirurgie des petits animaux (Washington), M. Sc. et D.É.S. dermatologie (Montréal)  
 Francine Goulet, B. Sc. chimie, M. Sc. médecine expérimentale, Ph. D. médecine expérimentale, Ph. D. physiothérapie (Laval)  
 Marie-Josée Limoges, D.M.V. (Montréal), M. Sc. sciences vétérinaires (Saskatoon)

### Professeur émérite

André Vrins

### Chargés d'enseignement

Mouhamadou Diaw, D.M.V. (Dakar), Rés. thériogénologie (Floride), Dipl. A.C.T.  
 Alexandre Proulx, D.M.V. (Montréal), I.P.S.A.V. médecine et chirurgie des animaux de compagnie, D.É.S. urgentologie et soins intensifs (Pennsylvanie)  
 Marjolaine Rousseau, D.M.V., I.P.S.A.V. médecine et chirurgie bovine (Montréal), M. Sc. sciences biomédicales, Rés. médecine et chirurgie des animaux de la ferme (Kansas)

### Cliniciens

Marie Babkine, D.M.V. (Alfort), D.É.S. sciences cliniques vétérinaires en chirurgie des grands animaux (Montréal), Dipl. E.C.B.H.M.  
 Mauricio Badillo, M.V. (Bogotá), D.M.V. (Montréal)  
 Anne-Marie Bélanger, D.M.V., I.P.S.A.V. médecine bovine (Montréal)  
 Ariane Bonneville-Hébert, D.M.V., M. Sc. sciences vétérinaires en reproduction (Montréal)  
 Marcel Brodeur, D.M.V., M. Sc. sciences vétérinaires en sciences cliniques (Montréal)  
 Geneviève Bussièrès, D.M.V., I.P.S.A.V. médecine équine, M. Sc. sciences vétérinaires en biomédecine (Montréal)  
 Lisa Carioto, D.M.V., D.V.Sc. (Guelph), Dipl. A.C.V.I.M.  
 Isabelle Caron, D.M.V. Internat en animaux de compagnie (Montréal), Rés. médecine interne des animaux de compagnie (Guelph), Dipl. A.C.V.I.M.  
 Guy Fitzgerald, D.M.V., M. Sc. sciences cliniques vétérinaires (Montréal)  
 Clément Gadbois, D.M.V. (Montréal)  
 Marie Guillot, D.V. (Lyon), I.P.S.A.V. médecine des animaux de compagnie (Montréal)  
 Josiane Houle, D.M.V., I.P.S.A.V. médecine des petits animaux (Montréal)  
 Isabelle Langlois, D.M.V. (Montréal), I.P.S.A.V. médecine et chirurgie des petits animaux (Saskatoon), Rés. médecine et chirurgie des oiseaux et animaux exotiques (Tennessee), Dipl. A.B.V.P.  
 Catherine Lapointe, D.M.V., I.P.S.A.V. petits animaux, D.É.S. sciences cliniques vétérinaires en médecine interne des petits animaux, M. Sc. sciences cliniques (Montréal), Dipl. A.C.V.I.M.  
 Clarence Lazure, D.M.V., I.P.S.A.V. médecine des animaux de compagnie (Montréal)  
 Marie Le Cornec, D.M.V., I.P.S.A.V. médecine des petits animaux (Montréal)  
 Suzie Lemay, D.M.V., I.P.S.A.V. médecine des petits animaux (Montréal)  
 Susana Maria Moutinho Neves Macieira, D.M.V. (Liège), I.P.S.A.V. médecine équine, D.É.S. sciences cliniques vétérinaires en médecine interne des grands animaux (Montréal), Dipl. A.C.V.I.M. médecine interne des grands animaux  
 Pierre-Alexandre Morin, D.M.V. (Montréal)  
 Sarah Poitras-Wright, D.M.V. (Montréal), I.P.S.A.V. médecine équine (Montréal)  
 Ignacio Raggio, D.M.V. (La Plata), M. Sc. sciences animales (Laval), I.P.S.A.V. médecine équine, D.É.S. sciences cliniques vétérinaires en thériogénologie (Montréal)  
 Frédéric Sauvé, D.M.V., I.P.S.A.V. médecine des petits animaux, M. Sc. sciences vétérinaires en sciences cliniques, D.É.S. sciences cliniques vétérinaires en dermatologie (Montréal), Dipl. A.C.V.D.  
 Angelika Stock, D.M.V. (Munich), Ph. D. (Cornell), D.É.S. sciences cliniques vétérinaires en thériogénologie (Montréal), Dipl. A.C.T.  
 Matthew Tedstone, D.M.V., I.P.S.A.V. médecine des petits animaux (Montréal)  
 Charlotte Thorneloe, D.M.V., I.P.S.A.V. médecine des petits animaux (Montréal)  
 Maude Touret, D.M.V. (Toulouse), I.P.S.A.V. animaux de compagnie (Montréal), D.V.Sc. (Guelph), M.Sc. Sciences cliniques vétérinaires (Montréal)  
 Maria Vanore, D.M.V. (Naples), Spéc. ophtalmologie, Rés. ophtalmologie (Alfort); Chirurgie expérimentale et microchirurgie, Exploration visuelle (Paris VII), Dipl. E.C.V.O.  
 Manon Veillette, D.M.V. (Montréal)

## INFORMATIONS PRATIQUES

La Faculté de médecine vétérinaire appuie son enseignement sur différents services qui sont en outre accessibles à la profession et au public en général, selon une réglementation établie.

On trouve parmi ces services le Centre hospitalier universitaire vétérinaire (CHUV) qui compte cinq cliniques : la Clinique des animaux de compagnie, la Clinique des animaux de consommation, la Clinique ambulatoire, la Clinique équine, la Clinique des

oiseaux de proie, ainsi qu'un service de diagnostic, une pharmacie, des services audiovisuels et de photocopie, un service de formation continue, une bibliothèque et une librairie spécialisées.

### FRAIS DE COTISATION DES ASSOCIATIONS ÉTUDIANTES

[www.etudes.umontreal.ca/payer-etudes/frais.html](http://www.etudes.umontreal.ca/payer-etudes/frais.html)

Les étudiants en médecine vétérinaire sont tenus de se joindre à l'Association des étudiants en médecine vétérinaire du Québec inc. (A.E.M.V.Q. inc.). Elle est régie par un conseil d'administration élu par les étudiants de chacune des années. Des comités sociaux, culturels, sportifs et autres existent au sein de l'A.E.M.V.Q. inc.

Des frais de 35,00 \$ par année sont imposés. Ceux-ci sont sujets à changement sans avis préalable.

### PROGRAMMES

Sous cette rubrique, sont regroupés les programmes d'études supérieures offerts par la Faculté. La Faculté participe également aux programmes suivants :

- Ph. D. (virologie et immunologie) offert conjointement par la Faculté de médecine et l'Institut Armand-Frappier
- D.É.S.S. (toxicologie et analyse du risque) avec le concours de la Faculté de médecine et de la Faculté des arts et des sciences
- M. Sc. et Ph. D. (biologie moléculaire) avec le concours de la Faculté de médecine et de la Faculté des arts et des sciences

Enfin, des professeurs de la Faculté peuvent diriger des étudiants inscrits aux programmes de Ph. D. offerts par la Faculté de médecine, notamment le Ph. D. (sciences biomédicales) et le Ph. D. (microbiologie et immunologie).

## Programmes de formation en recherche

### M. Sc. (sciences vétérinaires)

Options de la modalité avec mémoire :	<b>2-581-1-0</b>
Biomédecine	
Épidémiologie	
Hygiène vétérinaire et innocuité des aliments	
Médecine des animaux de laboratoire	
Microbiologie	
Pathologie	
Pharmacologie	
Reproduction	
Sciences cliniques	

### Ph. D. (sciences vétérinaires)

Options :	<b>3-581-1-0</b>
Épidémiologie	
Microbiologie	
Pathologie	
Pharmacologie	
Reproduction	

## Programmes de formation professionnelle

<b>Microprogramme de 2<sup>e</sup> cycle (médecine des animaux de compagnie)</b>	<b>2-580-6-0</b>
<b>Microprogramme de 2<sup>e</sup> cycle (interface animal-homme-environnement et santé)</b>	<b>2-592-6-0</b>
<b>Microprogramme de 2<sup>e</sup> cycle (interventions en santé publique vétérinaire)</b>	<b>2-592-6-1</b>

### Certificat d'internat de perfectionnement en sciences appliquées vétérinaires (I.P.S.A.V.)

**2-590-1-1**

Options:

- Médecine des animaux de compagnie
- Médecine bovine
- Médecine équine
- Médecine porcine
- Médecine zoologique

### Certificat d'internat de perfectionnement en sciences appliquées vétérinaires - disciplinaire (I.P.S.A.V.)

**2-590-1-6**

Options :

- Médecine de population des bovins laitiers
- Thériogénologie

### Diplôme d'études spécialisées en médecine vétérinaire (D.É.S.)

Option Biomédecine vétérinaire **2-594-1-0**

**Concentration :**

- Médecine des animaux de laboratoire

Option Diagnostic en laboratoire **2-597-1-0**

**Concentrations :**

- Microbiologie vétérinaire
- Pathologie clinique

Option Pathologie vétérinaire **2-596-1-0**

Option Sciences cliniques vétérinaires **2-590-1-2**

**Concentrations :**

- Anesthésiologie
- Chirurgie (grands ou petits animaux)
- Dermatologie
- Imagerie médicale
- Médecine de population animale (bovins laitiers)
- Médecine interne (grands ou petits animaux)
- Médecine zoologique
- Neurologie
- Thériogénologie
- Urgentologie et soins intensifs

Option Sciences cliniques vétérinaires **2-590-1-3**

**Concentrations :**

- Comportement animal
- Oncologie
- Ophtalmologie

### M. Sc. (sciences vétérinaires)

Options de la modalité sans mémoire : **2-581-1-1**

- Pathologie et microbiologie
- Santé publique vétérinaire

Le Comité des études supérieures de la Faculté de médecine vétérinaire assure la gestion des programmes.

Responsable des programmes d'études supérieures : Jacques Lussier, 514-343-6111, poste 8363

Information sur les programmes de formation en recherche : Christine Blondin, 514-343-6111 poste 8520

Information sur les programmes de formation professionnelle : Isabelle Codo, 514-343-6111 poste 8224

**Membres du Comité des études supérieures**

Denise Bélanger  
 Diane Blais  
 Michèle Y. Doucet  
 Jacques G. Lussier, président  
 Serge Messier  
 Christopher Price

**PROGRAMMES DE FORMATION EN RECHERCHE**

Programme 2-581-1-0

**M. Sc. (sciences vétérinaires)****OBJECTIFS**

Programme d'initiation à la recherche visant à développer chez les étudiants la capacité : d'élaborer une hypothèse scientifique vérifiable; d'élaborer un protocole scientifique permettant de vérifier une hypothèse; d'analyser les résultats de travaux de recherche et d'en faire ressortir leur pertinence; de rédiger une publication scientifique ou de présenter oralement les résultats de travaux scientifiques; d'utiliser les principales techniques ou méthodologies de recherche de la discipline choisie.

**RÈGLEMENT PÉDAGOGIQUE PROPRE AU PROGRAMME****1. Conditions d'admissibilité**

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier à la M. Sc. (sciences vétérinaires), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire du doctorat de 1<sup>er</sup> cycle en médecine vétérinaire (D.M.V.), ou d'un baccalauréat ès sciences, ou d'un diplôme jugé équivalent; cependant, seul le titulaire du D.M.V. est admissible à l'option Médecine des animaux de laboratoire
- avoir obtenu au 1<sup>er</sup> cycle une moyenne d'au moins 3,0 sur 4,3 ou l'équivalent
- avoir une bonne connaissance du français et de l'anglais.

Le droit de pratique de la médecine vétérinaire au Québec pourra être exigé pour l'option Sciences cliniques.

**2. Programme****Cheminement avec mémoire**

Le programme de maîtrise avec mémoire comporte 45 crédits répartis ainsi :

- 9 crédits de cours de 2<sup>e</sup> cycle, dont 4 crédits de cours obligatoire, 3 crédits de cours à option et 2 crédits de cours au choix
- 36 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'un mémoire.

Un maximum de 14 crédits de cours hors programme est autorisé.

Les options suivantes sont offertes pour la modalité avec mémoire :

- Biomédecine
- Épidémiologie
- Hygiène vétérinaire et innocuité des aliments
- Médecine des animaux de laboratoire
- Microbiologie
- Pathologie
- Pharmacologie
- Reproduction
- Sciences cliniques

Le programme avec mémoire comporte également un cheminement sans option.

**STRUCTURE DU PROGRAMME****Cheminement avec mémoire**

Pour toutes les options

**Bloc A – Obligatoire (4 cr.)**

MMV 6675Z Séminaires de recherche, 2 cr.

MMV 6670 Communication scientifique vétérinaire, 2 cr.

**Bloc B – Option (3 cr.)**

Choisis dans la banque de cours de 2<sup>e</sup> cycle de la Faculté.

**Bloc C – Choix (2 cr.)****Bloc D – Recherche et mémoire (36 cr.)**

MMV 6691 Recherche, 3 cr.

MMV 6692 Recherche, 3 cr.

MMV 6693 Recherche, 3 cr.

MMV 6694 Recherche, 3 cr.

MMV 6695 Recherche, 3 cr.

MMV 6696 Recherche, 3 cr.

MMV 6697 Recherche, 3 cr.

MMV 6698 Recherche, 3 cr.

MMV 6699 Mémoire, 12 cr.

Programme 3-581-1-0

**Ph. D. (sciences vétérinaires)****OBJECTIFS**

Le programme de doctorat permet à l'étudiant de développer sa capacité : d'élaborer une hypothèse scientifique; d'élaborer un protocole scientifique pour vérifier une hypothèse; d'analyser les résultats de travaux de recherche et d'en faire ressortir la pertinence; de rédiger une publication scientifique ou de présenter oralement les résultats de travaux scientifiques; d'utiliser les principales techniques ou méthodologies de recherche de la discipline choisie. À cette fin, l'étudiant doit acquérir une solide formation de base dans la discipline choisie, participer à des exercices d'analyses de travaux de recherche, effectuer des travaux de recherche d'un niveau élevé, présenter des conférences et préparer des articles scientifiques.

**RÈGLEMENT PÉDAGOGIQUE PROPRE AU PROGRAMME****1. Conditions d'admissibilité**

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au Ph. D. (sciences vétérinaires), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XX) du Règlement pédagogique de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un diplôme de 2<sup>e</sup> cycle dans un domaine des sciences biologiques ou attester d'une formation jugée équivalente
- avoir obtenu au 2<sup>e</sup> cycle une moyenne d'au moins 3,3 sur 4,3 ou l'équivalent
- faire preuve d'une connaissance suffisante du français et de l'anglais.

**2. Scolarité**

L'étudiant doit présenter les résultats de ses travaux de recherche sous forme de thèse, dans un délai maximum de 15 trimestres (cinq ans) à compter de l'inscription initiale, les trimestres de préparation et de suspension étant exclus du calcul de cette échéance. Le délai peut être prolongé de trois trimestres (un an).

### 3. Programme

Le programme comporte :

- 4 crédits de cours obligatoires
- 86 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'une thèse.

Il peut aussi comporter des cours complémentaires selon les besoins du candidat.

Le programme est offert avec six options :

- Épidémiologie
- Microbiologie
- Pathologie
- Pharmacologie
- Reproduction

Il comporte également un cheminement sans option.

Les travaux de recherche sont réalisés en résidence à la Faculté de médecine vétérinaire ou dans un laboratoire de recherche agréé par le Comité des études supérieures de la Faculté. Dans ce dernier cas, le candidat doit effectuer un minimum de trois trimestres en résidence à la Faculté de médecine vétérinaire.

### STRUCTURE DU PROGRAMME

Pour toutes les options

#### Bloc A – Obligatoire (4 cr.)

- MMV 7000 Ateliers de recherche, 2 cr.  
MMV 7001 Séminaires de recherche, 2 cr.

#### Bloc B – Recherche et thèse (86 cr.)

- MMV 7002 Examen général, 0 cr.  
MMV 7003 à 22 Recherche, 3 cr.  
MMV 7023 Thèse, 26 cr.

### PROGRAMMES DE FORMATION PROFESSIONNELLE

Programme 2-580-6-0

#### Microprogramme de 2<sup>e</sup> cycle (médecine des animaux de compagnie)

### OBJECTIFS

Le microprogramme vise à approfondir les connaissances médicales des médecins vétérinaires qui recherchent une formation structurée. Ces derniers seront en mesure de traduire leurs apprentissages par des pratiques améliorées et de poursuivre, par la suite, la mise à jour régulière de leurs connaissances de façon autonome.

### RÈGLEMENT PÉDAGOGIQUE PROPRE AU PROGRAMME

#### 1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au Microprogramme (médecine des animaux de compagnie), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un diplôme de 1<sup>er</sup> cycle en médecine vétérinaire décerné par la Faculté de médecine vétérinaire de l'Université de Montréal ou d'un diplôme équivalent en médecine vétérinaire
- avoir un permis d'exercice de la médecine vétérinaire de l'Ordre des médecins vétérinaires du Québec ou avoir les qualifications d'admissibilité à ce permis
- faire preuve d'une bonne connaissance de la langue française parlée et écrite.

#### 2. Statut étudiant

Ce programme est offert à temps partiel seulement.

#### 3. Scolarité

La scolarité maximale est de 9 trimestres à compter de l'inscription initiale; sur permission du doyen, dans les cas exceptionnels, cette scolarité peut être prolongée de un an.

#### 4. Programme

Le programme comporte 15 crédits de cours dont 8 crédits obligatoires et 7 à option.

### STRUCTURE DU PROGRAMME

#### Bloc A – Obligatoire (8 cr.)

- MMV 6507 Pharmacologie clinique vétérinaire 1, 1 cr.  
MMV 6551 Animaux de compagnie: méd. interne 1, 3 cr.  
MMV 6552 Animaux de compagnie: méd. interne 2, 2 cr.  
MMV 6553 Animaux de compagnie: méd. interne 3, 2 cr.

#### Bloc B – Option (max. 3 cr.)

- MMV 5001AàH Séminaires de formation clinique vét., 1 cr.  
MMV 5002AàH Ateliers de formation clinique vét., 1 cr.  
MMV 5003AàH Activités dirigées vétérinaires, 1 cr.

#### Bloc C – Option (min. 5 cr.; max. 7 cr.)

- MMV 6500A Dermatologie 1 : introduction, 1 cr.  
MMV 6500B Dermatologie 2 : dermatoses, 1 cr.  
MMV 6500C Dermatologie 3 : maladies; traitements, 1 cr.  
MMV 6502A Neurologie clinique canine et féline 1, 1 cr.  
MMV 6502C Neurologie clinique vét. 3 : épilepsie, 1 cr.  
MMV 6502E Neurologie clinique canine et féline 2, 2 cr.  
MMV 6503A Oiseaux familiers: médecine, chirurgie 1, 2 cr.  
MMV 6503B Oiseaux familiers: médecine, chirurgie 2, 1 cr.  
MMV 6504 Animaux de compagnie : thériogénologie 1, 1 cr.  
MMV 6505 Troubles du comportement félin, 1 cr.  
MMV 6506 Troubles du comportement canin, 1 cr.  
MMV 6508 Pharmacologie clinique vétérinaire 2, 1 cr.  
MMV 6509 Animaux de compagnie : urgentologie, 1 cr.  
MMV 6510A-Z Ateliers de formation pratique, 1 cr.  
MMV 6511 Petits mammifères de compagnie, 1 cr.  
MMV 6512 Herpétologie, aquariophilie vétérinaire, 1 cr.  
MMV 6513 Animaux de compagnie : radiologie 1, 1 cr.  
MMV 6514 Échocardiographie, 1 cr.  
MMV 6518A-F An. de compagnie : activités dirigées, 1 cr.  
MMV 6520 Animaux de compagnie : oncologie, 2 cr.  
MMV 6522 An. de compagnie : zoonoses parasitaires, 2 cr.  
MMV 6523 Animaux de compagnie : parasitoses, 1 cr.  
MMV 6554 Échographie abdominale vétérinaire 1, 1 cr.  
MMV 6555 Échographie abdominale vétérinaire 2, 1 cr.

rogramme 2-592-6-0

### Microprogramme de 2<sup>e</sup> cycle (interface animal-homme-environnement et santé)

#### OBJECTIFS

Au terme de ce programme, les candidats seront en mesure :

- de comprendre et d'appliquer des outils pour décrire et analyser des problématiques d'importance et émergentes en santé publique vétérinaire, dont celles relatives aux zoonoses, aux toxi-infections alimentaires, à l'agroenvironnement et à la sécurité alimentaire;
- d'appliquer leurs compétences en accord avec une approche écosystémique de la santé qui tient compte du contexte global dans lequel évolue la santé publique vétérinaire (aspects socioculturels, politiques, économiques) à l'échelle régionale, nationale et internationale.

#### RÈGLEMENT PÉDAGOGIQUE PROPRE AU PROGRAMME

##### 1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier Microprogramme de 2<sup>e</sup> cycle (interface animal-homme-environnement et santé), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un diplôme de 1<sup>er</sup> cycle dans un des domaines suivants : médecine vétérinaire, médecine, sciences biomédicales, agronomie, sciences biologiques ou attester d'une formation jugée équivalente par le comité d'admission ou être inscrit au Doctorat en médecine vétérinaire et avoir complété 87 crédits
- avoir complété les cours préalables SPV 6400A, B et C Intro à la santé publique vétérinaire ou l'équivalent
- avoir obtenu au 1<sup>er</sup> cycle une moyenne d'au moins 2,7 sur 4,3 ou l'équivalent
- faire preuve d'une connaissance suffisante du français et de l'anglais.

##### 2. Scolarité

La scolarité minimale du microprogramme est de trois trimestres à temps partiel. L'étudiant doit suivre les crédits de cours obligatoires offerts chaque trimestre pour terminer le microprogramme en trois trimestres. La scolarité maximale est de trois ans. La majorité des cours sont offerts sous forme de cours intensifs au trimestre d'été.

##### 3. Transfert

Pour transférer à la M.Sc. (sciences vétérinaires) option Santé publique et faire reconnaître tous les cours suivis dans le cadre du microprogramme, l'étudiant doit obtenir une moyenne de 3,0 au microprogramme. L'admission à la maîtrise n'est cependant pas garantie.

##### 4. Programme

Le microprogramme comprend 15 crédits dont 11 crédits obligatoires et 4 à option.

#### STRUCTURE DU PROGRAMME

##### Bloc A – Obligatoire (11 cr.)

SPV	6500	Méthodes quant. : études de cas en SPV, 2 cr.
SPV	6510	Épidémiologie vétérinaire appliquée, 2 cr.
SPV	6520	Zoonose et problématiques en SPV, 2 cr.
SPV	6525	Sécurité alimentaire : enjeux et défis, 2 cr.
SPV	6530	Écosystèmes en enjeux globaux en SPV, 2 cr.
SPV	6550	Communication, leadership et transdisciplinarité, 1 cr.

##### Bloc B – Option (min. 4 cr.)

MSO	6039	Sc. humaines/sociales en santé publique, 3 cr.
MSO	6040	Analyse comparative - systèmes de santé, 3 cr.

PTM	4912	Éthique en santé publique, 2 cr.
SPV	4903	Analyse du risque en méd. vét., 2 cr.
SPV	6511*	Design épidémiologique en SPV, 2 cr.
SPV	6512	Outils informatiques en SPV, 1 cr.
SPV	6535	Santé mondiale et SPV, 2 cr.

ou tout autre cours jugé pertinent par le responsable de programme.

\* Ce cours est à option dans ce programme. L'étudiant devra le remplacer par un cours équivalent s'il est admis au microprogramme de 2<sup>e</sup> cycle (interventions en santé publique vétérinaire), où le cours est obligatoire.

Programme 2-592-6-1

### Microprogramme de 2<sup>e</sup> cycle (interventions en santé publique vétérinaire)

#### OBJECTIFS

Au terme de ce programme, les candidats seront en mesure :

- d'appliquer et développer des outils et des stratégies d'action adaptés aux réalités de la pratique en santé publique vétérinaire (design d'études épidémiologiques, d'enquêtes, de stratégies de surveillance, de collecte de données, de mesures d'urgence, de gestion, etc.) et de recommander des politiques et des mesures d'action pour la prévention et le contrôle des problématiques d'importance et émergentes en santé publique vétérinaire
- d'évaluer des programmes de prévention et de contrôle des problématiques d'importance et émergentes en santé publique vétérinaire (analyses d'efficacité, analyses coût-bénéfice et autres types d'évaluations)
- d'intégrer l'approche transdisciplinaire et multi-organisationnelle en affirmant un rôle de leadership à la pratique de la santé publique vétérinaire.

#### RÈGLEMENT PÉDAGOGIQUE PROPRE AU PROGRAMME

##### 1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au Microprogramme de 2<sup>e</sup> cycle (intervention en santé publique vétérinaire), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un diplôme de 1<sup>er</sup> cycle dans un des domaines suivants : médecine vétérinaire, médecine, sciences biomédicales, agronomie, sciences biologiques ou attester d'une formation jugée équivalente par le comité d'admission ou être inscrit au Doctorat en médecine vétérinaire et avoir complété 87 crédits
- avoir complété les cours préalables SPV 6400A, B et C Intro à la santé publique vétérinaire ou l'équivalent
- avoir obtenu au 1<sup>er</sup> cycle une moyenne d'au moins 2,7 sur 4,3 ou l'équivalent
- faire preuve d'une connaissance suffisante du français et de l'anglais.

##### 2. Scolarité

La scolarité minimale du microprogramme est de trois trimestres à temps partiel. L'étudiant doit suivre les crédits de cours obligatoires offerts chaque trimestre pour terminer le microprogramme en trois trimestres. La scolarité maximale est de trois ans. La majorité des cours sont offerts sous forme de cours intensifs au trimestre d'été.

##### 3. Transfert

Pour transférer à la M.Sc. (sciences vétérinaires) option Santé publique et faire reconnaître tous les cours suivis dans le cadre du microprogramme, l'étudiant doit obtenir une moyenne de 3,0 au microprogramme. L'admission à la maîtrise n'est cependant pas garantie.

## 4. Programme

Le microprogramme comprend 15 crédits dont 11 crédits obligatoires et 4 à option.

### STRUCTURE DU PROGRAMME

#### Bloc A – Obligatoire (11 cr.)

SPV	6511*	Design épidémiologique en SPV, 2 cr.
SPV	6513	Surveillance et SPV, 2 cr.
SPV	6514	Investigations et interventions en SPV, 2 cr.
SPV	6515	Évaluation des programmes en SPV, 2 cr.
SPV	6531	Économie des santés humaine et animale, 2 cr.
SPV	6532	Gestion et administration en SPV, 1 cr.

\* L'étudiant qui a complété ce cours dans le cadre du microprogramme de 2<sup>e</sup> cycle (interface animal-homme-environnement et santé) doit le remplacer par un cours équivalent.

#### Bloc B – Option (min. 4 cr.)

MSO	6039	Sc. humaines/sociales en santé publique, 3 cr.
MSO	6040	Analyse comparative - systèmes de santé, 3 cr.
PTM	4912	Éthique en santé publique, 2 cr.
SPV	4903	Analyse du risque en méd. vét., 2 cr.
SPV	6512	Outils informatiques en SPV, 1 cr.
SPV	6516	Mesures d'urgence en SPV, 1 cr.
SPV	6535	Santé mondiale et SPV, 2 cr.

ou tout autre cours jugé pertinent par le responsable de programme.

Programme 2-590-1-1

### Certificat d'internat de perfectionnement en sciences appliquées vétérinaires (I.P.S.A.V.)

### OBJECTIFS

Ce programme de formation professionnelle court vise à développer chez les étudiants la capacité d'identifier et de résoudre des problèmes médicaux; l'aptitude à la communication orale et écrite; la capacité d'utiliser les outils informatiques; la capacité à repérer l'information requise pour identifier et résoudre des problèmes; le sens de l'organisation.

### RÈGLEMENT PÉDAGOGIQUE PROPRE AU PROGRAMME

#### 1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier à l'Internat de perfectionnement en sciences appliquées vétérinaires (I.P.S.A.V.), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un doctorat de 1<sup>er</sup> cycle en médecine vétérinaire (D.M.V.) ou d'un diplôme jugé équivalent
- faire preuve d'une connaissance suffisante du français et de l'anglais.

#### 2. Scolarité

La scolarité est de trois trimestres en résidence à l'Université.

#### 3. Évaluation et sanction

La Faculté impose des évaluations pour chacun des cours et elle tient compte des évaluations de chaque stage aux cliniques ou aux laboratoires de l'hôpital d'enseignement. Pour réussir, l'étudiant doit obtenir au minimum la note C dans chacun des cours et des stages.

L'étudiant qui n'obtient pas une évaluation satisfaisante pour un cours ou un stage doit le reprendre selon les modalités fixées par la Faculté de médecine vétérinaire.

Le candidat qui a satisfait aux exigences du programme reçoit de l'Université de Montréal un Certificat d'internat de perfectionnement en sciences appliquées vétérinaires, avec mention de l'option choisie.

## 4. Programme

Le programme de chacune des options comporte :

- 5 crédits de cours obligatoires de 2<sup>e</sup> cycle
- 40 crédits de stage.

Les options sont les suivantes :

- Médecine des animaux de compagnie
- Médecine bovine
- Médecine équine
- Médecine porcine
- Médecine zoologique

### STRUCTURE DU PROGRAMME

#### Bloc A – Obligatoire (5 cr.)

MMV	6401A	Atelier de sciences cliniques, 1 cr.
MMV	6401B	Atelier de sciences cliniques, 1 cr.
MMV	6474	Séminaires de sciences cliniques, 3 cr.

#### Bloc B – Option – Stages (40 cr.)

##### OPTION MÉDECINE DES ANIMAUX DE COMPAGNIE

MEV	6404JetK	Stage : médecine interne ac., 2 cr.
MEV	6406AàH	Stage : médecine interne ac., 2 cr.
MEV	6407AàH	Stage : chirurgie ac., 2 cr.
MEV	6407JetK	Stage : chirurgie ac., 2 cr.
MEV	6408AàH	Stage : reproduction ac., 2 cr.
MEV	6411AetB	Stage : ophtalmologie ac., 2 cr.
MEV	6412AetB	Stage : imagerie médicale ac., 2 cr.
MEV	6413AàD	Stage : anesthésie ac., 2 cr.
MEV	6419AetB	Stage : dermatologie ac., 2 cr.
MEV	6422AetB	Stage : oncologie ac., 2 cr.
MEV	6424AetB	Stage : neurologie ac., 2 cr.
MEV	6451AàF	Stage : pratique générale ac., 2 cr.
MEV	6452AàF	Stage : urgento. et soins intensifs ac.1, 2 cr.
MEV	6453AàF	Stage : urgento. et soins intensifs ac.2, 2 cr.
MEV	6454AàF	Stage : pratiques privées ac., 2 cr.

##### OPTION MÉDECINE BOVINE

MEV	6400AàH	Stage : médecine interne bov., 2 cr.
MEV	6400JetK	Stage : médecine interne bov., 2 cr.
MEV	6401AàH	Stage : chirurgie bov., 2 cr.
MEV	6401JetK	Stage : chirurgie bov., 2 cr.
MEV	6402AàH	Stage : reproduction bov. 1, 2 cr.
MEV	6409AàQ	Stage : obstétrique bov., 2 cr.
MEV	6421AàL	Stage : médecine de population bovine 1, 2 cr.
MEV	6455AàC	Stage : investigations spécialisées bov., 2 cr.
MEV	6456AàF	Stage : ambulatoire bov., 2 cr.
PTM	6451AàF	Stage : laboratoire médical, 2 cr.

##### OPTION MÉDECINE ÉQUINE

MEV	6403AàH	Stage : médecine interne éq., 2 cr.
MEV	6403JetK	Stage : médecine interne éq., 2 cr.

MEV	6404AàH	Stage : chirurgie éq., 2 cr.
MEV	6404JetK	Stage : chirurgie éq., 2 cr.
MEV	6405AàH	Stage : reproduction éq., 2 cr.
MEV	6414AàD	Stage : anesthésio. soins intensifs éq., 2 cr.
MEV	6420AàF	Stage : médecine sportive éq., 2 cr.
MEV	6457AàF	Stage : ambulatoire éq., 2 cr.
MEV	6458AàF	Stage : imagerie éq., 2 cr.
MEV	6459AàF	Stage : externe en pratique éq., 2 cr.

#### OPTION MÉDECINE PORCINE

MMV	6462AàH	Stage : médecine et chirurgie porcines, 2 cr.
MMV	6462JetK	Stage : médecine et chirurgie porcines, 2 cr.
MMV	6463AàH	Stage : production porcine, 2 cr.
MMV	6463JetK	Stage : production porcine, 2 cr.
PTM	6461AàH	Stage : pathologie porcine, 2 cr.
PTM	6461JetK	Stage : pathologie porcine, 2 cr.

#### OPTION MÉDECINE ZOOLOGIQUE

MEV	6416A à F	Stage : anesthésie des animaux de zoo, 2 cr.
MEV	6447A à K	Stage : médecine des animaux de zoo, 2 cr.
MEV	6450A à K	Stage : chirurgie des animaux de zoo, 2 cr.
PTM	6453A à F	Stage : pathologie aviaire 1, 2 cr.
PTM	6458A à F	Stage : pathologie aviaire 2, 2 cr.

#### Programme 2-590-1-6

### Certificat d'internat de perfectionnement en sciences appliquées vétérinaires - disciplinaire (I.P.S.A.V.)

#### OBJECTIFS

Ce programme intensif de formation professionnelle (clinique) d'une durée d'une année vise à développer chez les étudiants la capacité d'identifier et de résoudre des problèmes médicaux dans une discipline donnée, la capacité à repérer l'information requise pour identifier et résoudre des problèmes et l'aptitude à la communication orale et écrite.

#### RÈGLEMENT PÉDAGOGIQUE PROPRE AU PROGRAMME

##### 1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier à l'Internat de perfectionnement en sciences appliquées vétérinaires (I.P.S.A.V.), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un doctorat de 1<sup>er</sup> cycle en médecine vétérinaire (D.M.V.) ou d'un diplôme jugé équivalent
- avoir complété un internat ou avoir une expérience jugée équivalente en pratique privée
- faire preuve d'une connaissance suffisante du français et de l'anglais.

##### 2. Scolarité

La scolarité est de trois trimestres en résidence à l'Université.

##### 3. Programme

Le programme de chacune des options comporte :

- 5 crédits de cours obligatoires de 2<sup>e</sup> cycle
- 40 crédits de stage.

Les options sont les suivantes :

- Médecine de population des bovins laitiers
- Thériogénologie

#### STRUCTURE DU PROGRAMME

##### Bloc A – Obligatoire (5 cr.)

MMV	6401C	Atelier de sciences cliniques, 1 cr.
MMV	6401D	Atelier de sciences cliniques, 1 cr.
MMV	6474A	Séminaires de sciences cliniques, 3 cr.

##### Bloc B – Option – Stages (40 cr.)

#### OPTION MÉDECINE DE POPULATION DES BOVINS LAITIERS

MEV	6421AàH	Stage : médecine de population bovine 1, 2 cr.
MEV	6421JàL	Stage : médecine de population bovine 1, 2 cr.
MEV	6421Q	Stage : médecine de population bovine 1, 2 cr.
MEV	6474AàH	Stage : médecine de population bovine 2, 2 cr.
MEV	6474J	Stage : médecine de population bovine 2, 2 cr.
MEV	6475AàE	Stage : médecine de population bovine 3, 2 cr.

#### OPTION THÉRIOGÉNOLOGIE

MEV	6402AàH	Stage : reproduction bov. 1, 2 cr.
MEV	6405AàH	Stage : reproduction éq., 2 cr.
MEV	6408AàH	Stage : reproduction ac., 2 cr.
MEV	6409AàH	Stage : obstétrique bov., 2 cr.
MEV	6409JàQ	Stage : obstétrique bov., 2 cr.
MEV	6415AàH	Stage : reproduction bov. 2, 2 cr.
PTM	6452AàF	Stage : microbiologie, 2 cr.

#### D.É.S. (médecine vétérinaire)

Options :

Biomédecine vétérinaire	<b>2-594-1-0</b>
Diagnostic en laboratoire	<b>2-597-1-0</b>
Pathologie vétérinaire	<b>2-596-1-0</b>
Sciences cliniques vétérinaires (10 concentrations)	<b>2-590-1-2</b>
Sciences cliniques vétérinaires (3 concentrations)	<b>2-590-1-3</b>

#### OBJECTIFS

Le programme permet aux étudiants de développer la capacité d'identifier et de résoudre des problèmes médicaux complexes par l'utilisation d'une technologie de pointe dans une spécialité reconnue; l'aptitude à encadrer et à servir d'appui à ses collègues de première ligne; l'aptitude à la communication orale et écrite et la capacité de rédiger des articles scientifiques; la capacité d'utiliser les outils informatiques et à repérer l'information requise pour identifier et résoudre les problèmes; le sens de l'organisation; l'habileté à travailler en équipe. Ce programme de formation professionnelle long peut conduire à la certification par les organismes professionnels reconnus.

#### RÈGLEMENT PÉDAGOGIQUE PROPRE AU PROGRAMME

##### 1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au D.É.S. (médecine vétérinaire), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire du doctorat de 1<sup>er</sup> cycle en médecine vétérinaire (D.M.V.), ou d'un diplôme jugé équivalent

- avoir un permis de pratique de l'Ordre des médecins vétérinaires du Québec
- faire preuve d'une connaissance suffisante de la langue française; un test de connaissance peut être imposé
- pour l'option Sciences cliniques vétérinaires, avoir complété l'internat (I.P.S.A.V.) ou attester d'une expérience pratique équivalente.

## 2. Scolarité

La scolarité est de neuf trimestres (trois ans) en excluant les trimestres de suspension ou de préparation.

## 3. Évaluation

L'évaluation est effectuée en conformité avec le Règlement pédagogique de la Faculté des études supérieures et postdoctorales (section VI, articles 21 à 36).

L'évaluation de chaque stage clinique est effectuée selon les règles de procédures internes de la Faculté.

En cas d'échec à un ou à plusieurs examens, l'étudiant a droit de reprise aux dates indiquées par le doyen de la Faculté.

Les cas d'échec à la moitié ou plus des examens d'une année universitaire, les cas d'échec à la reprise d'un examen et les cas de rapport d'appréciation défavorable d'un stage sont soumis au Comité des études supérieures de la Faculté. Sur recommandation de ce Comité, la Faculté peut exiger une épreuve complémentaire ou la reprise d'un ou de plusieurs examens ou stages, elle peut même décider d'annuler l'inscription de l'étudiant ou de lui refuser toute inscription ultérieure au programme de D.É.S.

Tout étudiant qui s'absente doit en informer le responsable du stage. Dans le cas d'absences répétées et prolongées, le doyen peut, après consultation du Comité des études supérieures, exiger la prolongation ou la reprise d'un stage.

## 4. Vérification et révision de l'évaluation

La vérification et la révision de l'évaluation sont effectuées en conformité avec le Règlement pédagogique de la Faculté des études supérieures et postdoctorales (section VII, articles 37 et 38).

## 5. Diplôme

Le Conseil de l'Université, sur recommandation du Conseil de la Faculté, décerne le Diplôme d'études spécialisées aux étudiants qui ont satisfait à toutes les exigences du programme et qui ont obtenu une moyenne générale d'au moins 2,7.

## 6. Programme

Le programme comporte 108 crédits du niveau des études supérieures. Il comprend des cours, des stages et des activités de recherche.

Le programme est offert en quatre options :

### OPTION BIOMÉDECINE VÉTÉRAIRE (2-594-1-0)

L'option comprend la concentration Médecine des animaux de laboratoire. Elle est constituée de 6 crédits de cours obligatoires, de 12 crédits de cours à option, de 6 crédits de cours au choix, de 57 crédits de stages à option, de 15 crédits de travaux dirigés et de 12 crédits attribués à la recherche.

### OPTION DIAGNOSTIC EN LABORATOIRE (2-597-1-0)

L'option regroupe les concentrations :

- Microbiologie vétérinaire
- Pathologie clinique

Elle est constituée de 6 crédits de cours obligatoires, de 15 crédits de cours à option, de 3 crédits de cours au choix, de 60 crédits de stages à option, de 12 crédits de stages au choix et de 12 crédits attribués à la recherche.

### OPTION PATHOLOGIE VÉTÉRAIRE (2-596-1-0)

L'option est constituée de 6 crédits de cours obligatoires, de 15 crédits de cours à option, de 9 crédits de cours au choix, de 54 crédits de stages à option, de 12 crédits de stages au choix et de 12 crédits attribués à la recherche.

### OPTION SCIENCES CLINIQUES VÉTÉRAIRES (2-590-1-2)

Sous ce numéro de programme, l'option regroupe les concentrations :

- Anesthésiologie
- Chirurgie – grands ou petits animaux
- Dermatologie
- Imagerie médicale
- Médecine de population animale – bovins laitiers
- Médecine interne – grands ou petits animaux
- Médecine zoologique
- Neurologie
- Thériogénologie
- Urgentologie et soins intensifs

### OPTION SCIENCES CLINIQUES VÉTÉRAIRES (2-590-1-3)

Et sous ce numéro, les concentrations :

- Comportement animal
- Oncologie
- Ophtalmologie

Les concentrations sont constituées de 6 crédits de cours obligatoires, de 6 crédits de cours à option, de 6 crédits de cours au choix, de 60 crédits de stages à option, de 18 crédits de stages au choix et de 12 crédits attribués à la recherche.

Le programme comporte 108 crédits répartis entre les cours, les stages et l'initiation à la recherche.

## STRUCTURE DU PROGRAMME

### Bloc A – Obligatoire – Commun à toutes les options (6 cr.)

MMV	6682	Séminaires d'études spécialisées, 3 cr.
MMV	6685	Techniques : laboratoire et diagnostic, 3 cr.

### OPTION BIOMÉDECINE VÉTÉRAIRE (2-594-1-0)

#### Bloc B – Option – Cours (12 cr.)

MMV	6611	Problèmes en sciences biomédicales 2, 3 cr.
PAA	6614	Nutrition animale, 3 cr.
PAA	6616	Problèmes en sciences biomédicales 1, 3 cr.
PAA	6619	Biologie de la reproduction, 3 cr.
PAA	6621	Animaux de laboratoire 1, 3 cr.
PAA	6622	Animaux de laboratoire 2, 3 cr.
PAA	6623	Amphibiens et reptiles en recherche, 1 cr.
PAA	6624	Poissons en recherche, 1 cr.
PAA	6625	Utilisation des souris transgéniques, 2 cr.
PAA	6628	Caprins, ovins et porcins en recherche, 1 cr.
PAA	6629	Techniques d'expérimentation animale, 3 cr.

#### Bloc C – Choix – Cours (6 cr.)

#### Bloc D – Option – Stages (57 cr.)

PAA	6626A à J	Stage: animaux de laboratoire 1, 3 cr.
PAA	6627A à K	Stage: animaux de laboratoire 2, 3 cr.

#### Bloc E – Travaux dirigés (15 cr.)

MMV	6701	Travail dirigé, 15 cr.
-----	------	------------------------

#### Bloc F – Recherche clinique (12 cr.)

MMV	6630A à D	Recherche clinique, 3 cr.
-----	-----------	---------------------------

**OPTION DIAGNOSTIC EN LABORATOIRE (2-597-1-0)**

Pour les deux concentrations

**Bloc B – Option – Cours (15 cr.)**

MMV	6612	Analyse du risque, 3 cr.
MMV	6670	Communication scientifique vétérinaire, 2 cr.
PTM	6601	Statistiques appliquées vétérinaires, 3 cr.
PTM	6604	Pathogénèse bactérienne 1, 3 cr.
PTM	6650	Pathobiologie, 3 cr.
PTM	6656	Hématologie vétérinaire, 3 cr.
PTM	6658	Immunologie vétérinaire, 4 cr.
PTM	6659	Lésions tumorales des animaux, 3 cr.
PTM	6674	Épidémiologie 1, 3 cr.
PTM	6677	Ateliers de recherche, 1 cr.

**Bloc C – Choix – Cours (3 cr.)****Bloc D – Recherche clinique (12 cr.)**

MMV	6630A à E	Recherche clinique, 3 cr.
-----	-----------	---------------------------

**Bloc E – Option – Stages (60 cr.)**

PTM	6690A à E	Stage : laboratoire médical 1, 3 cr.
PTM	6691A à E	Stage : laboratoire médical 2, 3 cr.
PTM	6692A à E	Stage : laboratoire médical 3, 3 cr.
PTM	6693A à E	Stage : laboratoire médical 4, 3 cr.
PTM	6695A à F	Stage : microbiologie 1, 3 cr.
PTM	6696A à F	Stage : microbiologie 2, 3 cr.
PTM	6697A à F	Stage : microbiologie 3, 3 cr.
PTM	6698A à F	Stage : microbiologie 4, 3 cr.

**Bloc F – Option – Stages (12 cr.)**

PTM	6678A à C	Stage : pathologie 1, 3 cr.
PTM	6694A à E	Stage : virologie, 3 cr.
PTM	6699A à E	Stage : immunologie, 3 cr.

**OPTION PATHOLOGIE VÉTÉRAIRE (2-596-1-0)****Bloc B – Option – Cours (15 cr.)**

MMV	6611	Problèmes en sciences biomédicales 2, 3 cr.
PAA	6616	Problèmes en sciences biomédicales 1, 3 cr.
PTM	6602	Toxicopathologie, 3 cr.
PTM	6604	Pathogénèse bactérienne 1, 3 cr.
PTM	6605	Pathogénèse bactérienne 2, 3 cr.
PTM	6650	Pathobiologie, 3 cr.
PTM	6651	Pathologie systémique 1, 3 cr.
PTM	6652	Pathologie systémique 2, 3 cr.
PTM	6657	Pathologie systémique 3, 3 cr.
PTM	6659	Lésions tumorales des animaux, 3 cr.
PTM	6682	Pathologie systémique 4, 3 cr.
PTM	6683	Pathologie systémique 5, 3 cr.

**Bloc C – Choix – Cours (9 cr.)****Bloc D – Recherche clinique (12 cr.)**

MMV	6630A à D	Recherche clinique, 3 cr.
-----	-----------	---------------------------

**Bloc E – Option – Stages (54 cr.)**

Maximum cinq cours pour chacun des sigles suivants.

PTM	6678A à F	Stage : pathologie 1, 3 cr.
PTM	6679A à F	Stage : pathologie 2, 3 cr.
PTM	6680A à F	Stage : pathologie 3, 3 cr.
PTM	6681A à F	Stage : pathologie 4, 3 cr.

**Bloc F – Option – Stages (12 cr.)**

PTM	6678A à F	Stage : pathologie 1, 3 cr.
PTM	6690A à E	Stage : laboratoire médical 1, 3 cr.

**OPTION SCIENCES CLINIQUES VÉTÉRAIRES (2-590-1-2)**

Pour toutes les concentrations

**Bloc B – Option – Cours (6 cr.)**

MEV	6600	Anesthésiologie 1, 2 cr.
MEV	6601	Anesthésiologie 2, 2 cr.
MEV	6602	Anesthésiologie 3, 2 cr.
MEV	6607	Neurologie 1, 3 cr.
MEV	6608	Neurologie 2, 3 cr.
MEV	6609	Dermatologie 1, 2 cr.
MEV	6610	Dermatologie 2, 2 cr.
MEV	6611	Dermatologie 3, 2 cr.
MEV	6612	Médecine zoologique des ectothermes, 1 cr.
MEV	6623	Chirurgie spéciale : grands animaux, 3 cr.
MEV	6626	Causes d'infertilité chez la femelle, 3 cr.
MEV	6628	Chirurgie spéciale, 3 cr.
MEV	6656	Médecine des mammifères exotiques et zoo, 3 cr.
MEV	6657	Santé de la faune, 1 cr.
MEV	6681	Physique de l'imagerie médicale, 3 cr.
MEV	6693	Médecine de population 1, 2 cr.
MEV	6694	Médecine de population 2, 2 cr.
MEV	6695	Médecine de population 3, 2 cr.
MEV	6696	Médecine de population 4, 2 cr.
MMV	6610	Cardio-angiologie clinique vétérinaire, 3 cr.
MMV	6611	Problèmes en sciences biomédicales 2, 3 cr.
MMV	6635	Causes d'infertilité chez le mâle, 3 cr.
MMV	6689	Communication scientifique vétérinaire, 1 cr.
PAA	6619	Biologie de la reproduction, 3 cr.
PTM	6601	Statistiques appliquées vétérinaires, 3 cr.
PTM	6688	Science et hygiène des viandes 2, 2 cr.
MEV	66181	Médecine interne 1.1, 0 cr.
MEV	66182	Médecine interne 1.2, 2 cr.
MEV	66191	Médecine interne 2.1, 0 cr.
MEV	66192	Médecine interne 2.2, 2 cr.
MEV	66201	Médecine interne 3.1, 0 cr.
MEV	66202	Médecine interne 3.2, 2 cr.

**Bloc C – Choix – Cours (6 cr.)****Bloc D – Recherche clinique (12 cr.)**

MMV	6630A à D	Recherche clinique, 3 cr.
-----	-----------	---------------------------

**Bloc E – Option – Stages (60 cr.)**

MEV	6614A à F	Stage : médecine zoologique 1, 3 cr.
MEV	6615A à F	Stage : médecine zoologique 2, 3 cr.
MEV	6616A à F	Stage : médecine zoologique 3, 3 cr.
MEV	6617A à F	Stage ; médecine zoologique 4, 3 cr.
MEV	6635A à E	Stage reprod. et obs. chez ruminants 1, 3 cr.
MEV	6636A à E	Stage: reproduction des ruminants 2, 3 cr.
MEV	6637A à E	Stage: reproduction des monogastriques 1, 3 cr.
MEV	6638A à E	Stage: reproduction des monogastriques 2, 3 cr.
MEV	6639A à F	Stage : médecine interne 1, 3 cr.
MEV	6640A à F	Stage : médecine interne 2, 3 cr.
MEV	6641A à F	Stage : médecine interne 3, 3 cr.
MEV	6642A à F	Stage : médecine interne 4, 3 cr.
MEV	6643A à F	Stage : chirurgie 1, 3 cr.
MEV	6644A à F	Stage : chirurgie 2, 3 cr.
MEV	6645A à F	Stage : chirurgie 3, 3 cr.
MEV	6646A à F	Stage : chirurgie 4, 3 cr.
MEV	6651A à E	Stage : anesthésie 1, 3 cr.
MEV	6652A à E	Stage : anesthésie 2, 3 cr.
MEV	6653A à E	Stage : anesthésie 3, 3 cr.
MEV	6654A à E	Stage : anesthésie 4, 3 cr.
MEV	6659A à E	Stage : neurologie 1, 3 cr.
MEV	6660A à E	Stage : neurologie 2, 3 cr.
MEV	6661A à E	Stage : neurologie 3, 3 cr.
MEV	6662A à E	Stage : neurologie 4, 3 cr.
MEV	6663A à E	Stage : dermatologie 1, 3 cr.
MEV	6664A à D	Stage : dermatologie 2, 3 cr.
MEV	6666A à E	Stage : dermatologie 4, 3 cr.
MEV	6667A à H	Stage : radiologie 1, 3 cr.
MEV	6668A à H	Stage : radiologie 2, 3 cr.
MEV	6669A à H	Stage : échographie, 3 cr.
MEV	6671A à E	Stage: médecine de population 1, 3 cr.
MEV	6672A à E	Stage: médecine de population 2, 3 cr.
MEV	6673A à D	Stage: médecine de population 3, 3 cr.
MEV	6674A à E	Stage : analyse nutritionnelle, 3 cr.
MEV	6675A à E	Stage: analyse en santé animale, 3 cr.
MEV	6680A à C	Imagerie médicale, 3 cr.
PTM	6678A à F	Stage : pathologie 1, 3 cr.

**Bloc F – Option – Stages (18 cr.)**

MEV	6614A à F	Stage : médecine zoologique 1, 3 cr.
MEV	6635A à E	Stage reprod. et obs. chez ruminants I, 3 cr.
MEV	6639A à F	Stage : médecine interne 1, 3 cr.
MEV	6640A à F	Stage : médecine interne 2, 3 cr.
MEV	6641A à F	Stage : médecine interne 3, 3 cr.
MEV	6642A à F	Stage : médecine interne 4, 3 cr.
MEV	6643A à F	Stage : chirurgie 1, 3 cr.
MEV	6644A à F	Stage : chirurgie 2, 3 cr.
MEV	6645A à F	Stage : chirurgie 3, 3 cr.
MEV	6646A à F	Stage : chirurgie 4, 3 cr.

MEV	6648A à E	Stage : ophtalmologie, 3 cr.
MEV	6651A à E	Stage : anesthésie 1, 3 cr.
MEV	6659A à E	Stage : neurologie 1, 3 cr.
MEV	6667A à H	Stage : radiologie 1, 3 cr.
MEV	6668A à H	Stage : radiologie 2, 3 cr.
MEV	6669A à H	Stage : échographie, 3 cr.
MEV	6670A à D	Stage : imagerie alternative, 3 cr.
MEV	6671A à E	Stage: médecine de population 1, 3 cr.
MEV	6679A et B	Stage : échocardiographie, 3 cr.
MEV	6684A à F	Stage: médecine ambulatoire bovine, 3 cr.
MEV	6688A à E	Stage: urgentologie et soins intensifs 1, 3 cr.
PTM	6678A à F	Stage : pathologie 1, 3 cr.
PTM	6690A à E	Stage : laboratoire médical 1, 3 cr.
PTM	6695A à F	Stage : microbiologie 1, 3 cr.

**OPTION SCIENCES CLINIQUES VÉTÉRAIRES (2-590-1-3)****Concentration Comportement animal****Bloc B – Option – Cours (6 cr.)**Cours à choisir dans la liste de cours de 2<sup>e</sup> cycle de la Faculté.**Bloc C – Choix – Cours (6 cr.)**Cours à choisir dans la liste de cours de 2<sup>e</sup> cycle de la Faculté.**Bloc D – Recherche clinique (12 cr.)**

MMV 6630AàD Recherche clinique, 3 cr.

**Bloc E – Option – Stages (60 cr.)**

MEV	6701AàF	Stage : comportement animal 1, 3 cr.
MEV	6702AàF	Stage : comportement animal 2, 3 cr.
MEV	6703AàF	Stage : comportement animal 3, 3 cr.
MEV	6704AàF	Stage : comportement animal 4, 3 cr.

**Bloc F – Choix – Stages (18 cr.)**Choisis dans la liste de stages de 2<sup>e</sup> cycle de la Faculté.**Concentration Gestion de la santé bovine****Bloc B – Option – Cours (6 cr.)**

MEV	6603	Gestion santé bovine 1, 2 cr.
MEV	6604	Méd. et chir. bovine avancée, 2 cr.
MEV	6693	Médecine de population 1, 2 cr.

**Bloc C – Choix – Cours (6 cr.)**

PTM	6601	Statistiques appliquées vét., 3 cr.
PTM	6674	Épidémiologie 1, 3 cr.

**Bloc D – Recherche clinique (12 cr.)**

MMV 6630AàD Recherche clinique, 3 cr.

**Bloc E – Option – Stages (60 cr.)**

MEV	6635AàC	Stage: reprod. des ruminants 1, 3 cr.
MEV	6642AàC	Stage : médecine interne 4, 3 cr.
MEV	6644AàC	Stage : chirurgie 2, 3 cr.
MEV	6671AàE	Stage: méd. de population 1, 3 cr.
MEV	6672AàC	Stage: méd. de population 2, 3 cr.
MEV	6684AàC	Stage: méd. ambulatoire bovine, 3 cr.

**Bloc F – Option – Stages (18 cr.)**

- MEV 6674AB Stage : analyse nutritionnelle, 3 cr.  
 MEV 6675A Stage : analyse en santé anim., 3 cr.  
 MEV 6684DàF Stage : méd. ambulatoire bovine, 3 cr.

**Concentration Oncologie****Bloc B – Option – Cours (6 cr.)**

- MEV 6708 Oncologie 1, 3 cr.  
 MEV 6709 Oncologie 2, 3 cr.

**Bloc C – Option – Cours (6 cr.)**

- MEV 6710 Oncologie 3, 3 cr.

ou tout autre cours à choisir dans la liste de cours de 2<sup>e</sup> cycle de la Faculté.

**Bloc D – Recherche clinique (12 cr.)**

- MMV 6630AàD Recherche clinique, 3 cr.

**Bloc E – Option – Stages (60 cr.)**

- MEV 6711AàF Stage : oncologie 1, 3 cr.  
 MEV 6712AàF Stage : oncologie 2, 3 cr.  
 MEV 6713AàF Stage : oncologie 3, 3 cr.  
 MEV 6714AàF Stage : oncologie 4, 3 cr.

**Bloc F – Option – Stages (18 cr.)**

- MEV 6715AàF Stage : oncopathologie 3, 3 cr.  
 MEV 6716AàF Stage : radio-oncologie 4, 3 cr.

**Concentration Ophtalmologie****Bloc B – Option – Cours (6 cr.)**

- MEV 6717 Ophtalmologie 1, 3 cr.  
 MEV 6718 Ophtalmologie 2, 3 cr.

ou tout autre cours à choisir dans la liste de cours de 2<sup>e</sup> cycle de la Faculté.

**Bloc C – Option – Cours (6 cr.)**

- MEV 6719 Ophtalmologie 3, 3 cr.  
 MEV 6720 Ophtalmologie 4, 3 cr.

ou tout autre cours à choisir dans la liste de cours de 2<sup>e</sup> cycle de la Faculté.

**Bloc D – Recherche clinique (12 cr.)**

- MMV 6630AàD Recherche clinique, 3 cr.

**Bloc E – Option – Stages (60 cr.)**

- MEV 6721AàF Stage : ophtalmologie 1, 3 cr.  
 MEV 6722AàF Stage : ophtalmologie 2, 3 cr.  
 MEV 6723AàF Stage : ophtalmologie 3, 3 cr.  
 MEV 6724AàF Stage : ophtalmologie 4, 3 cr.

**Bloc F – Choix – Stages (18 cr.)**

- MEV 6725AB Stage : histopathologie ophtalmique, 3 cr.  
 MEV 6726AB Stage : électrodiagnostic ophtalmique, 3 cr.  
 MEV 6727AB Stage : imagerie médicale ophtalmique 3, 3 cr.  
 MEV 6728AB Stage : tests diagnostiques ophtalmiques, 3 cr.

Programme 2-581-1-1

**M. Sc. (sciences vétérinaires)****OBJECTIFS****OPTION PATHOLOGIE ET MICROBIOLOGIE**

L'option offre une formation professionnelle permettant à l'étudiant de parfaire ses connaissances dans le domaine de la médecine préventive. Dans le cadre des travaux dirigés, l'étudiant met en application ses connaissances théoriques à des cas pratiques du domaine.

**OPTION SANTÉ PUBLIQUE VÉTÉRAIRE**

Le programme a pour objectif de former des professionnels préparés aux enjeux spécifiques de la pratique en santé publique et capables de répondre aux défis grandissants posés par l'évolution de l'interface des populations animales et humaines, tant aux niveaux provincial, régional qu'international. Il privilégie une approche appliquée, transdisciplinaire et sensible aux problématiques internationales.

**RÈGLEMENT PÉDAGOGIQUE PROPRE AU PROGRAMME****1. Conditions d'admissibilité**

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier à la M. Sc. (sciences vétérinaires), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire du doctorat de 1<sup>er</sup> cycle en médecine vétérinaire (D.M.V.), ou d'un baccalauréat ès sciences (B. Sc.), ou d'un diplôme jugé équivalent
- avoir obtenu au 1<sup>er</sup> cycle une moyenne d'au moins 3,0 sur 4,3 ou l'équivalent
- avoir une bonne connaissance du français et de l'anglais

De plus, pour être admissible à l'option Santé publique, le candidat doit :

- avoir complété le Microprogramme de 2<sup>e</sup> cycle (interface animal-homme-environnement et santé) et 8 crédits du Microprogramme de 2<sup>e</sup> cycle (interventions en santé publique vétérinaire, offert à compter de l'hiver 2012).
- avoir obtenu au microprogramme une moyenne d'au moins 3,0 sur 4,3
- et, pour la modalité avec travaux dirigés, avoir une expérience professionnelle en santé publique vétérinaire reconnue par le comité d'admission.

Le droit de pratique de la médecine vétérinaire au Québec pourra être exigé selon le projet de stage ou de travaux dirigés.

Pour les étudiants n'ayant pas suivi le programme de D.M.V., une scolarité complémentaire pourra être exigée.

**2. Programme**

Le programme de maîtrise sans mémoire comporte deux options :

- Pathologie et microbiologie
- Santé publique vétérinaire

**OPTION PATHOLOGIE ET MICROBIOLOGIE**

L'option comporte 45 crédits répartis ainsi : de 28 à 30 crédits de cours de 2<sup>e</sup> cycle à option et de 15 à 17 crédits attribués à des travaux dirigés faisant l'objet de rapports.

**OPTION SANTÉ PUBLIQUE VÉTÉRAIRE**

L'option comporte deux modalités :

- Modalité avec stage

Le programme comporte un minimum de 45 crédits répartis ainsi : 30 crédits de cours (15 crédits du Microprogramme de 2<sup>e</sup> cycle (interface animal-homme-environnement et santé) et 15 crédits du Microprogramme de 2<sup>e</sup> cycle (interventions en santé publique vétérinaire) et 15 crédits de stage.

– Modalité avec travaux dirigés

Le programme comporte un minimum de 45 crédits répartis ainsi : 30 crédits de cours (15 crédits du Microprogramme de 2<sup>e</sup> cycle (interface animal-homme-environnement et santé) et 15 crédits du microprogramme de 2<sup>e</sup> cycle (interventions en santé publique vétérinaire) et 15 crédits de travaux dirigés.

## STRUCTURE DU PROGRAMME

### OPTION PATHOLOGIE ET MICROBIOLOGIE

#### Bloc A – Option (min. 28 cr.; max. 30 cr.)

#### Bloc B – Travaux dirigés (min. 15 cr.; max. 17 cr.)

MMV 6700 Travaux dirigés, 17 cr.

MMV 6701 Travail dirigé, 15 cr.

### OPTION SANTÉ PUBLIQUE VÉTÉRINAIRE

#### Bloc A – Obligatoire (11 cr.)

SPV 6500 Méthodes quantitatives : études de cas en SPV, 2 cr.

SPV 6510 Épidémiologie vétérinaire appliquée, 2 cr.

SPV 6520 Zoonose et problématiques en SPV, 2 cr.

SPV 6525 Sécurité alimentaire : enjeux et défis, 2 cr.

SPV 6530 Écosystèmes en enjeux globaux en SPV, 2 cr.

SPV 6550 Com., leadership et transdisciplinarité, 1 cr.

#### Bloc B – Obligatoire (11 cr.)

SPV 6511 Design épidémiologique en SPV, 2 cr.

SPV 6513 Surveillance et SPV, 2 cr.

SPV 6514 Investigations et interventions en SPV, 2 cr.

SPV 6515 Évaluation des programmes en SPV, 2 cr.

SPV 6531 Économie des santés animale et humaine, 2 cr.

SPV 6552 Gestion et administration en SPV, 1 cr.

#### Bloc C – Option (8 cr.)

MSO 6039 Sc. humaines/sociales en santé publique, 3 cr.

MSO 6040 Analyse comparative - systèmes de santé, 3 cr.

PTM 4912 Éthique en santé publique, 2 cr.

SPV 4903 Analyse du risque en SPV, 2 cr.

SPV 6512 Outils informatiques en méd. vét., 1 cr.

SPV 6516 Mesures d'urgence en SPV, 1 cr.

SPV 6535 Santé mondiale et SPV, 2 cr.

#### Bloc D – Stage (15 cr.)

SPV 6600 Stage en SPV, 15 cr.

#### Bloc E – Travaux dirigés (15 cr.)

SPV 6599 Travaux dirigés en SPV, 15 cr.

# Répertoire des cours 2013-2014

## MEV - Médecine vétérinaire

- MEV 6400A à H** Stage : médecine interne bov. **2 cr.**  
*Gilles Fecteau, David Francoz et collaborateurs*  
 Stages cliniques comprenant un enseignement avancé en médecine interne bovine, ovine et porcine et incluant l'examen, le diagnostic, les traitements et les rapports médicaux.
- MEV 6400J et K** Stage : médecine interne bov. **2 cr.**  
*Gilles Fecteau, David Francoz et collaborateurs*  
 Stages cliniques comprenant un enseignement avancé en médecine interne bovine, ovine et porcine et incluant l'examen, le diagnostic, les traitements et les rapports médicaux.
- MEV 6401A à H** Stage : chirurgie bov. **2 cr.**  
*André Desrochers, Sylvain Nichols et collaborateurs*  
 Pratiques chirurgicales incluant les chirurgies courantes chez les bovins, les ovins, ainsi que les techniques spéciales.
- MEV 6401J et K** Stage : chirurgie bov. **2 cr.**  
*André Desrochers, Sylvain Nichols et collaborateurs*  
 Pratiques chirurgicales incluant les chirurgies courantes chez les bovins, les ovins, ainsi que les techniques spéciales.
- MEV 6402A à H** Stage : reproduction bov. 1 **2 cr.**  
*Réjean Lefebvre et collaborateurs*  
 Enseignement pratique des maladies de la reproduction, incluant les examens, le diagnostic et les traitements.
- MEV 6403A à H** Stage : médecine interne équ. **2 cr.**  
*Daniel Jean, Jean-Pierre Lavoie et collaborateurs*  
 Stages cliniques comprenant un enseignement avancé en médecine interne équine et incluant l'examen, le diagnostic, les traitements et les rapports médicaux.
- MEV 6403J et K** Stage : médecine interne équ. **2 cr.**  
*Daniel Jean, Jean-Pierre Lavoie et collaborateurs*  
 Stages cliniques comprenant un enseignement avancé en médecine interne équine et incluant l'examen, le diagnostic, les traitements et les rapports médicaux.
- MEV 6404A à H** Stage : chirurgie équ. **2 cr.**  
*Yvonne Elce, Sheila Laverty et collaborateurs*  
 Pratiques chirurgicales incluant les chirurgies courantes chez cette espèce, ainsi que les techniques spéciales.
- MEV 6404J et K** Stage : chirurgie équ. **2 cr.**  
*Yvonne Elce, Sheila Laverty et collaborateurs*  
 Pratiques chirurgicales incluant les chirurgies courantes chez cette espèce, ainsi que les techniques spéciales.
- MEV 6405A à H** Stage : reproduction équ. **2 cr.**  
*Denis Vaillancourt et collaborateurs*  
 Enseignement pratique des maladies de la reproduction, incluant les examens, le diagnostic et les traitements.
- MEV 6406A à H** Stage : médecine interne ac. **2 cr.**  
*Marie-Claude Bélanger, Marie-Claude Blais, Marilyn Dunn et collaborateurs*  
 Stages cliniques axés sur l'enseignement avancé de la médecine interne des animaux de compagnie incluant une introduction à la cardiologie.
- MEV 6406J et K** Stage : médecine interne ac. **2 cr.**  
*Marie-Claude Bélanger, Marie-Claude Blais, Marilyn Dunn et collaborateurs*  
 Stages cliniques axés sur l'enseignement avancé de la médecine interne des animaux de compagnie incluant une introduction à la cardiologie.
- MEV 6407A et B** Stage : chirurgie ac. **2 cr.**  
*Bertrand Lussier et collaborateurs*  
 Pratiques chirurgicales incluant les chirurgies courantes chez ces espèces ainsi que les techniques spéciales.
- MEV 6407C à H** Stage : chirurgie ac. **2 cr.**  
*Bertrand Lussier et collaborateurs*  
 Pratiques chirurgicales incluant les chirurgies courantes chez cette espèce, ainsi que les techniques spéciales.
- MEV 6407J et K** Stage : chirurgie ac. **2 cr.**  
*Bertrand Lussier et collaborateurs*  
 Pratiques chirurgicales incluant les chirurgies courantes chez cette espèce, ainsi que les techniques spéciales.
- MEV 6408A à H** Stage : reproduction ac. **2 cr.**  
*Réjean Lefebvre et collaborateurs*  
 Enseignement pratique des maladies de la reproduction, incluant les examens, le diagnostic et les traitements.
- MEV 6409A à H** Stage : obstétrique bov. **2 cr.**  
*Réjean Lefebvre et collaborateurs*  
 Enseignement pratique des maladies de la reproduction, incluant l'examen, le diagnostic et la thérapeutique dans le cadre de la médecine préventive.
- MEV 6409J à Q** Stage : obstétrique bov. **2 cr.**  
*Réjean Lefebvre et collaborateurs*  
 Enseignement pratique des maladies de la reproduction, incluant l'examen, le diagnostic et la thérapeutique dans le cadre de la médecine préventive.
- MEV 6411A et B** Stage : ophtalmologie ac. **2 cr.**  
*Michel Carrier, Maria Vanore et collaborateurs*  
 Apprentissage des méthodes de diagnostic et de traitement des maladies oculaires rencontrées chez les animaux de compagnie.
- MEV 6412A et B** Stage : imagerie médicale ac. **2 cr.**  
*Kate Alexander, Laurent Blond et collaborateurs*  
 Connaissances plus approfondies des techniques standards et spéciales pour établir un diagnostic à l'aide de l'imagerie médicale.
- MEV 6413A et B** Stage : anesthésie ac. **2 cr.**  
*Patrick Burns et collaborateurs*  
 Pratique des techniques spéciales d'anesthésie et d'algologie (évaluation et traitement de la douleur adaptées aux différents problèmes médicaux et chirurgicaux chez les animaux de compagnie).
- MEV 6413C et D** Stage : anesthésie ac. **2 cr.**  
*Patrick Burns*  
 Pratique des techniques spéciales d'anesthésie et d'algologie (évaluation et traitement de la douleur adaptées aux différents problèmes médicaux et chirurgicaux chez les animaux de compagnie).
- MEV 6414A à D** Stage : anesthésio. soins intensifs équ. **2 cr.**  
*Patrick Burns et collaborateurs*  
 Pratique des techniques spéciales d'anesthésie et de soins intensifs adaptés aux différents problèmes médicaux et chirurgicaux au niveau de la clinique équine.
- MEV 6415A à H** Stage : reproduction bov. 2 **2 cr.**  
*Réjean Lefebvre et collaborateurs*  
 Enseignement du diagnostic et des manipulations obstétricales, de la césarienne et de la foetotomie.
- MEV 6416A à F** Stage : anesthésie zoo. **2 cr.**  
*En collaboration*  
 Pratique des techniques spéciales d'anesthésie adaptée aux différents problèmes médicaux et chirurgicaux des animaux de la faune, de zoo ou exotiques de compagnie.
- MEV 6417** Médecine aviaire 1 **2 cr.**  
*Martine Boulianne et collaborateurs*  
 Compréhension des particularités anatomo-physiologiques des oiseaux et relation avec la pathogénie de différentes maladies aviaires. Plusieurs systèmes et leurs pathologies respectives, chez différentes espèces aviaires, seront étudiés.

<b>MEV 6418</b> Médecine aviaire 2 <i>Martine Boulianne et collaborateurs</i>	<b>2 cr.</b>	<b>MEV 6450A à F</b> Stage : chirurgie zoo. <i>Guy Fitzgérald, Stéphane Lair et Isabelle Langlois</i>	<b>2 cr.</b>
Intégration des notions de pathologie, de sérologie et d'épidémiologie lors de mises en situations cliniques afin de proposer des méthodes de contrôle de prévention en élevage aviaire industriel.		Pratiques chirurgicales incluant les chirurgies courantes chez les animaux de la faune, de zoo ou exotiques de compagnie, ainsi que les techniques spéciales.	
<b>MEV 6419A et B</b> Stage : dermatologie ac. <i>Manon Paradis, Frédéric Sauvé et collaborateurs</i>	<b>2 cr.</b>	<b>MEV 6451A à F</b> Stage : pratique générale ac. <i>Suzie Lemay et collaborateurs</i>	<b>2 cr.</b>
Apprentissage des méthodes de diagnostic et de traitement des maladies cutanées rencontrées chez les animaux de compagnie.		Pratique multidisciplinaire auprès des animaux de compagnie. Emphase sur la gestion des cas et sur les relations avec la clientèle. Inclut une rotation d'une semaine en dentisterie : techniques de base et spéciales.	
<b>MEV 6420A à F</b> Stage : médecine sportive éq. <i>Yves Rossier et collaborateurs</i>	<b>2 cr.</b>	<b>MEV 6452A à F</b> Stage : urgento. et soins intensifs ac.1 <i>Alexandre Proulx et collaborateurs</i>	<b>2 cr.</b>
Techniques diagnostiques et thérapeutiques des maladies des équins associées à l'exercice. Diagnostic de boiterie, techniques d'imagerie médicale du système locomoteur du cheval et aspects thérapeutiques.		Stages cliniques de jour permettant d'approfondir les connaissances médicales et les techniques reliées au contexte des soins intensifs. Approche, diagnostic et gestion des patients admis en urgence.	
<b>MEV 6421A à H</b> Stage : Médecine de population bovine 1 <i>Luc Des Côteaux et Jocelyn Dubuc</i>	<b>2 cr.</b>	<b>MEV 6453A à F</b> Stage : urgento. et soins intensifs ac.2 <i>Alexandre Proulx et collaborateurs</i>	<b>2 cr.</b>
Dans un contexte clinique, l'étudiant effectue des examens, pose des diagnostics, collecte des données, maintient et analyse des dossiers médicaux pour l'évaluation de la performance d'un troupeau.		Stages cliniques de nuit permettant d'approfondir les connaissances médicales et les techniques reliées au contexte des soins intensifs. Approche, diagnostic et gestion des patients admis en urgence. Favorise l'autonomie.	
<b>MEV 6421J à L</b> Stage : Médecine de population bovine 1 <i>Luc Des Côteaux et Jocelyn Dubuc</i>	<b>2 cr.</b>	<b>MEV 6454A à F</b> Stage : pratiques privées ac. <i>Marie Le Cornec et collaborateurs</i>	<b>2 cr.</b>
Dans un contexte clinique, l'étudiant effectue des examens, pose des diagnostics, collecte des données, maintient et analyse des dossiers médicaux pour l'évaluation de la performance d'un troupeau.		Stages qui ne font pas partie intégrante des spécialités et qui sont faits dans les cliniques privées partenaires.	
<b>MEV 6422A et B</b> Stage : oncologie ac. <i>Marie-Ève Nadeau et collaborateurs</i>	<b>2 cr.</b>	<b>MEV 6455A à C</b> Stage : investigations spécialisées bov. <i>Marie Babkine</i>	<b>2 cr.</b>
Stage clinique permettant l'apprentissage des techniques diagnostiques et thérapeutiques utilisées en oncologie vétérinaire visant à favoriser une bonne gestion des cas.		Stage clinique permettant d'approfondir les connaissances et les techniques spéciales liées aux activités d'imagerie d'intervention, de chirurgie et de médecine.	
<b>MEV 6424A et B</b> Stage : neurologie ac. <i>Joane Parent et collaborateurs</i>	<b>2 cr.</b>	<b>MEV 6456A à F</b> Stage : ambulatoire bov. <i>Sébastien Buczinski et collaborateurs</i>	<b>2 cr.</b>
Révision des principes de localisation des lésions neurologiques et apprentissage des méthodes diagnostiques et thérapeutiques des maladies neurologiques chez les animaux domestiques.		Stages cliniques comprenant l'enseignement avancé des affections médicales et chirurgicales des bovins, ovins et caprins ainsi que leur diagnostic et leur traitement à la ferme.	
<b>MEV 6447A à F</b> Stage : médecine zoo. <i>Guy Fitzgérald, Stéphane Lair et Isabelle Langlois</i>	<b>2 cr.</b>	<b>MEV 6457A à F</b> Stage : ambulatoire éq. <i>Susana Maria Macieira et collaborateurs</i>	<b>2 cr.</b>
Stages cliniques comprenant un enseignement avancé en médecine des animaux de la faune, de zoo ou exotiques de compagnie et l'examen, le diagnostic, les traitements et les rapports médicaux.		Stages cliniques axés sur la pratique multidisciplinaire de première ligne auprès des chevaux. Emphase sur la gestion des cas, adaptée au contexte de la pratique générale, et les relations avec la clientèle.	
<b>MEV 6447G</b> Stage : médecine zoo <i>Guy Fitzgérald, Stéphane Lair et Isabelle Langlois</i>	<b>2 cr.</b>	<b>MEV 6458A à F</b> Stage : imagerie éq. <i>Kate Alexander, Laurent Blond et collaborateurs</i>	<b>2 cr.</b>
Stages cliniques comprenant un enseignement avancé en médecine des animaux de la faune, de zoo ou exotiques de compagnie et l'examen, le diagnostic, les traitements et les rapports médicaux.		Connaissances plus approfondies des techniques diagnostiques standards et spéciales en imagerie médicale équine.	
<b>MEV 6447H</b> Stage : médecine zoo <i>Guy Fitzgérald, Stéphane Lair et Isabelle Langlois</i>	<b>2 cr.</b>	<b>MEV 6459A à F</b> Stage : externe en pratique éq. <i>En collaboration</i>	<b>2 cr.</b>
Stages cliniques comprenant un enseignement avancé en médecine des animaux de la faune, de zoo ou exotiques de compagnie et l'examen, le diagnostic, les traitements et les rapports médicaux.		Stages cliniques effectués chez des praticiens au Québec. Approfondissement des connaissances médicales de première ligne et exposition aux urgences en pratique équine.	
<b>MEV 6447J et K</b> Stage : médecine zoo <i>Guy Fitzgérald, Stéphane Lair et Isabelle Langlois</i>	<b>2 cr.</b>	<b>MEV 6474A et B</b> Stage : Médecine de population bovine 2 <i>Luc Des Côteaux, Jocelyn Dubuc et collaborateurs</i>	<b>2 cr.</b>
Stages cliniques comprenant un enseignement avancé en médecine des animaux de la faune, de zoo ou exotiques de compagnie et l'examen, le diagnostic, les traitements et les rapports médicaux.		Dans un contexte clinique, l'étudiant effectue des examens, pose des diagnostics, collecte des données, maintient et analyse des dossiers médicaux pour l'évaluation de la performance d'un troupeau.	
<b>MEV 6448B à F</b> Stage : médecine avicole <i>Martine Boulianne et collaborateurs</i>	<b>2 cr.</b>	<b>MEV 6474D à H</b> Stage : Médecine de population bovine 2 <i>Luc Des Côteaux, Jocelyn Dubuc et collaborateurs</i>	<b>2 cr.</b>
Stages cliniques comprenant un enseignement avancé en médecine avicole et incluant les aspects curatifs et préventifs de la médecine avicole.		Dans un contexte clinique, l'étudiant effectue des examens, pose des diagnostics, collecte des données, maintient et analyse des dossiers médicaux pour l'évaluation de la performance d'un troupeau.	
<b>MEV 6449B à F</b> Stage : production avicole <i>Martine Boulianne et collaborateurs</i>	<b>2 cr.</b>	<b>MEV 6474J</b> Stage : Médecine de population bovine 2 <i>Luc Des Côteaux, Jocelyn Dubuc et collaborateurs</i>	<b>2 cr.</b>
Études appliquées de la génétique, de l'insémination artificielle, de la nutrition et de l'alimentation des oiseaux, du logement, de l'équipement des poulaillers, de la régie d'élevage et de l'hygiène.		Dans un contexte clinique, l'étudiant effectue des examens, pose des diagnostics, collecte des données, maintient et analyse des dossiers médicaux pour l'évaluation de la performance d'un troupeau.	

<b>MEV 6475A</b>	Stage : Médecine de population bovine 3 <i>Luc Des Côteaux, Jocelyn Dubuc et collaborateurs</i>	<b>2 cr.</b>	<b>MEV 6615A à E</b>	Stage : médecine zoologique 2 <i>Stéphane Lair et collaborateurs</i> Suite de MEV 6614.	<b>3 cr.</b>
	Dans un contexte clinique, l'étudiant effectue des examens, pose des diagnostics, collecte des données, maintient et analyse des dossiers médicaux pour l'évaluation de la performance d'un troupeau.		<b>MEV 6616A à E</b>	Stage : médecine zoologique 3 <i>Stéphane Lair et collaborateurs</i> Suite de MEV 6615.	<b>3 cr.</b>
<b>MEV 6600</b>	Anesthésiologie 1 <i>Patrick Burns, Sophie Cuvelliez et collaborateurs</i>	<b>2 cr.</b>	<b>MEV 6617A</b>	Stage ; médecine zoologique 4 <i>Stéphane Lair et collaborateurs</i> Suite de MEV 6616.	<b>3 cr.</b>
	Fonctionnement des équipements utilisés en anesthésie et surveillance des patients. Facteurs anatomiques, physiologiques influençant le système nerveux. Anesthésies locales et loco-régionales. Traitement de la douleur.		<b>MEV 6617B à E</b>	Stage : médecine zoologique 4 <i>Stéphane Lair et collaborateurs</i> Suite de MEV 6616.	<b>3 cr.</b>
<b>MEV 6601</b>	Anesthésiologie 2 <i>Patrick Burns, Sophie Cuvelliez et collaborateurs</i>	<b>2 cr.</b>	<b>MEV 66181</b>	Médecine interne 1.1	<b>1 cr.</b>
	Pharmacocinétique, pharmacodynamique et emphase sur les différents médicaments utilisés en anesthésiologie. Physique appliquée en anesthésiologie. Physiologie et anatomie du système respiratoire des mammifères et des oiseaux.		<b>MEV 66182</b>	Médecine interne 1.2 Préalable(s) : MEV 66181.	<b>1 cr.</b>
<b>MEV 6602</b>	Anesthésiologie 3 <i>Patrick Burns, Sophie Cuvelliez et collaborateurs</i>	<b>2 cr.</b>	<b>MEV 66191</b>	Médecine interne 2.1	<b>1 cr.</b>
	Physiologie et anatomie du système cardiovasculaire des mammifères et des oiseaux. L'anesthésie et les systèmes rénal, hépatique, endocrinien et reproducteur. Parturition et implications pour le nouveau-né.		<b>MEV 66192</b>	Médecine interne 2.2 Préalable(s) : MEV 66191.	<b>1 cr.</b>
<b>MEV 6603</b>	Gestion santé bovine 1 <i>Jean-Philippe Roy</i>	<b>2 cr.</b>	<b>MEV 66201</b>	Médecine interne 3.1	<b>1 cr.</b>
	Étude approfondie de cas cliniques individuels et de troupeaux en médecine et chirurgie ambulatoire bovine.		<b>MEV 66202</b>	Médecine interne 3.2 Préalable(s) : MEV 66201.	<b>1 cr.</b>
<b>MEV 6604</b>	Méd. et chir. bovine avancée <i>André Desrochers</i>	<b>2 cr.</b>	<b>MEV 6623</b>	Chirurgie spéciale : grands animaux dont 0,5 cr. de travaux pratiques - labo <i>Yvonne Elce, Sylvain Nichols et collaborateurs</i>	<b>3 cr.</b>
	Étude approfondie de cas cliniques complexes en médecine et chirurgie bovine.			Étude approfondie des problèmes chirurgicaux et des techniques chirurgicales appliquées à différents systèmes chez les grands animaux.	
<b>MEV 6606</b>	Neuroanatomie fonctionnelle <i>Joane Parent et collaborateurs</i>	<b>3 cr.</b>	<b>MEV 6624</b>	Chirurgie spéciale : animaux de comp. 1 dont 0,5 cr. de travaux pratiques - labo <i>En collaboration</i>	<b>3 cr.</b>
	Étude approfondie de la neuroanatomie fonctionnelle chez les animaux domestiques.			Étude approfondie des problèmes chirurgicaux et des techniques chirurgicales appliquées à différents systèmes chez les animaux de compagnie.	
<b>MEV 6607</b>	Neurologie 1 <i>Joane Parent</i>	<b>3 cr.</b>	<b>MEV 6626</b>	Causes d'infertilité chez la femelle <i>Réjean Lefebvre et Denis Vaillancourt</i>	<b>3 cr.</b>
	Étude approfondie des principes de base en neurologie clinique vétérinaire, examen neurologique et localisation de la lésion.			Physiopathologie de l'ovulation, de la conception, de la gestation et de la parturition. Diagnostic de gestation chez les animaux. Étude de cas cliniques, séminaires et recherche bibliographique.	
<b>MEV 6608</b>	Neurologie 2 <i>Joane Parent</i>	<b>3 cr.</b>	<b>MEV 6628</b>	Chirurgie spéciale <i>Bertrand Lussier et collaborateurs</i>	<b>3 cr.</b>
	Étude approfondie des maladies du système nerveux rencontrées chez les animaux domestiques.			Chirurgie spéciale se rapportant aux divers systèmes chez les espèces domestiques. Théorie et pratique des techniques chirurgicales expérimentales.	
<b>MEV 6609</b>	Dermatologie 1 <i>Manon Paradis et Frédéric Sauvé</i>	<b>2 cr.</b>	<b>MEV 6631</b>	Chirurgie spéciale : animaux de comp. 2 <i>En collaboration</i>	<b>2 cr.</b>
	Études approfondies de la structure et fonction des téguments. Ce cours permet à l'étudiant d'approfondir ses connaissances médicales de base essentielles à un dermatologue vétérinaire.			Techniques spéciales d'anesthésie adaptées aux différentes interventions chirurgicales. Soins opératoires et postopératoires. Chirurgie expérimentale orthopédique, thoracique, abdominale et cardiovasculaire.	
<b>MEV 6610</b>	Dermatologie 2 <i>Manon Paradis et Frédéric Sauvé</i>	<b>2 cr.</b>	<b>MEV 6633</b>	Neuropathologie	<b>3 cr.</b>
	Dermatologie comparée. Étude des maladies cutanées rencontrées en médecine humaine avec implication vétérinaire. Permet à l'étudiant d'approfondir ses connaissances médicales de base essentielles à un dermatologue vétérinaire.			Étude approfondie de la pathophysiologie et des lésions pathologiques des maladies rencontrées en neurologie vétérinaire.	
<b>MEV 6611</b>	Dermatologie 3 <i>Manon Paradis et Frédéric Sauvé</i>	<b>2 cr.</b>	<b>MEV 6634</b>	Médecine de population et épidémiologie <i>Emile Bouchard et collaborateurs</i>	<b>2 cr.</b>
	Étude des maladies cutanées rencontrées chez les animaux domestiques. Ce cours permet à l'étudiant d'approfondir ses connaissances médicales de base essentielles à un dermatologue vétérinaire.			Chaque étudiant doit présenter l'évaluation d'articles scientifiques se rapportant à l'épidémiologie ou la médecine de population. Il doit participer à toutes les séances de ce cours. Les séances ont lieu aux deux semaines durant trois trimestres.	
<b>MEV 6612</b>	Médecine zoologique des ectothermes <i>Stéphane Lair</i>	<b>1 cr.</b>	<b>MEV 6635A à C</b>	Stage: reprod. des ruminants 1 <i>Réjean Lefebvre et collaborateurs</i>	<b>3 cr.</b>
	Approche clinique des conditions pathologiques rencontrées chez les amphibiens et les reptiles avec une emphase particulière sur les problèmes observés chez les espèces fréquemment gardées à des fins récréatives.			Enseignement pratique des maladies de la reproduction incluant les examens, le diagnostic et les traitements des problèmes de reproduction et leur prévention chez les bovidés.	
<b>MEV 6614A à E</b>	Stage : médecine zoologique 1 <i>Stéphane Lair et collaborateurs</i>	<b>3 cr.</b>			
	Enseignement pratique de l'approche clinique des problèmes de santé rencontrés chez les animaux exotiques et les animaux sauvages.				

<b>MEV 6635D et E</b> Stage : reproduction des ruminants 1 <i>Réjean Lefebvre et collaborateurs</i>	<b>3 cr.</b>	<b>MEV 6654A à E</b> Stage : anesthésie 4 <i>Patrick Burns et collaborateurs</i>	<b>3 cr.</b>
Enseignement pratique des maladies de la reproduction incluant les examens, le diagnostic et les traitements des problèmes de reproduction et leur prévention chez les bovidés.		Suite de MEV 6653.	
<b>MEV 6636A à E</b> Stage : reproduction des ruminants 2 <i>Réjean Lefebvre et collaborateurs</i>	<b>3 cr.</b>	<b>MEV 6655</b> Médecine zoologique aviaire <i>Guy Fitzgérald, Stéphane Lair et Isabelle Langlois</i>	<b>3 cr.</b>
Suite de MEV 6635.		Approche clinique des conditions pathologiques rencontrées chez les oiseaux sauvages et captifs. Ce cours permet à l'étudiant d'approfondir ses connaissances médicales essentielles aux soins d'oiseaux gardés en captivité.	
<b>MEV 6637A à E</b> Stage : reproduction des monogastriques 1 <i>En collaboration</i>	<b>3 cr.</b>	<b>MEV 6656</b> Médecine des mammifères exotiques et zoo <i>Stéphane Lair et collaborateurs</i>	<b>3 cr.</b>
Enseignement pratique des maladies de la reproduction incluant les examens, le diagnostic et les traitements des problèmes de reproduction et leur prévention chez les équidés.		Approche clinique des conditions pathologiques rencontrées chez les principales espèces de petits mammifères de compagnie et chez les mammifères exotiques gardés dans les zoos. Notion de gestion de la santé animale chez les animaux exotiques.	
<b>MEV 6638A à E</b> Stage : reproduction des monogastriques 2 <i>En collaboration</i>	<b>3 cr.</b>	<b>MEV 6657</b> Santé de la faune <i>Stéphane Lair</i>	<b>1 cr.</b>
Suite de MEV 6637.		Étude des principaux problèmes de santé rencontrés chez les animaux sauvages et des différentes approches utilisées en gestion de la santé de La faune nord-américaine.	
<b>MEV 6639A à F</b> Stage : médecine interne 1 <i>Marie-Claude Bélanger et collaborateurs</i>	<b>3 cr.</b>	<b>MEV 6658</b> Soins intensifs <i>Alexandre Proulx et collaborateurs</i>	<b>3 cr.</b>
Enseignement pratique en médecine interne des espèces domestiques.		Approfondissement des connaissances médicales des principaux problèmes de santé rencontrés chez les animaux domestiques sous soins intensifs.	
<b>MEV 6640A à F</b> Stage : médecine interne 2 <i>Daniel Jean, Jean-Pierre Lavoie et collaborateurs</i>	<b>3 cr.</b>	<b>MEV 6659A à E</b> Stage : neurologie 1 <i>Joane Parent</i>	<b>3 cr.</b>
Suite de MEV 6639.		Enseignement pratique des méthodes de diagnostic et de traitement des maladies du système nerveux rencontrées chez les animaux domestiques.	
<b>MEV 6641A à F</b> Stage : médecine interne 3 <i>Marie-Claude Blais, Marilyn Dunn et collaborateurs</i>	<b>3 cr.</b>	<b>MEV 6660A à E</b> Stage : neurologie 2 <i>Joane Parent</i>	<b>3 cr.</b>
Suite de MEV 6640.		Suite de MEV 6659.	
<b>MEV 6642A à F</b> Stage : médecine interne 4 <i>Gilles Fecteau, David Francoz et collaborateurs</i>	<b>3 cr.</b>	<b>MEV 6661A à E</b> Stage : neurologie 3 <i>Joane Parent</i>	<b>3 cr.</b>
Suite de MEV 6641		Suite de MEV 6660.	
<b>MEV 6643A à F</b> Stage : chirurgie 1 <i>Sheila Laverty et collaborateurs</i>	<b>3 cr.</b>	<b>MEV 6662A à E</b> Stage : neurologie 4 <i>Joane Parent</i>	<b>3 cr.</b>
Enseignement pratique de la chirurgie chez les espèces domestiques.		Suite de MEV 6661.	
<b>MEV 6644A à F</b> Stage : chirurgie 2 <i>André Desrochers, Sylvain Nichols et collaborateurs</i>	<b>3 cr.</b>	<b>MEV 6663A à E</b> Stage : dermatologie 1 <i>Manon Paradis et Frédéric Sauvé</i>	<b>3 cr.</b>
Suite de MEV 6643.		Enseignement pratique des méthodes de diagnostic et de traitements des maladies cutanées rencontrées chez les animaux domestiques.	
<b>MEV 6645A à F</b> Stage : chirurgie 3 <i>Yvonne Elce et collaborateurs</i>	<b>3 cr.</b>	<b>MEV 6664A à D</b> Stage : dermatologie 2 <i>Manon Paradis et Frédéric Sauvé</i>	<b>3 cr.</b>
Suite de MEV 6644.		Suite de MEV 6663.	
<b>MEV 6646A à F</b> Stage : chirurgie 4 <i>Yvonne Elce, Sylvain Nichols et collaborateurs</i>	<b>3 cr.</b>	<b>MEV 6666A à E</b> Stage : dermatologie 4 <i>Manon Paradis et Frédéric Sauvé</i>	<b>3 cr.</b>
Suite de MEV 6645.		Suite de MEV 6665.	
<b>MEV 6648A et C</b> Stage : ophtalmologie <i>Michel Carrier et collaborateurs</i>	<b>3 cr.</b>	<b>MEV 6667A à H</b> Stage : radiologie 1 <i>Kate Alexander, Laurent Blond et collaborateurs</i>	<b>3 cr.</b>
Enseignement pratique des méthodes de diagnostic et de traitements des maladies oculaires rencontrées chez les animaux domestiques.		Enseignement pratique de l'interprétation radiographique et des techniques spéciales en radiologie vétérinaire.	
<b>MEV 6648D et E</b> Stage : ophtalmologie <i>Michel Carrier et collaborateurs</i>	<b>3 cr.</b>	<b>MEV 6668A à H</b> Stage : radiologie 2 <i>Kate Alexander, Laurent Blond et collaborateurs</i>	<b>3 cr.</b>
Enseignement pratique des méthodes de diagnostic et de traitements des maladies oculaires rencontrées chez les animaux domestiques.		Suite de MEV 6667.	
<b>MEV 6651A à E</b> Stage : anesthésie 1 <i>Patrick Burns et collaborateurs</i>	<b>3 cr.</b>	<b>MEV 6669A à H</b> Stage : échographie <i>Kate Alexander, Laurent Blond et collaborateurs</i>	<b>3 cr.</b>
Enseignement pratique de l'anesthésie des animaux de compagnie et de la ferme.		Enseignement pratique de l'échographie des petits animaux, des animaux exotiques et des grands animaux.	
<b>MEV 6652A à E</b> Stage : anesthésie 2 <i>Patrick Burns et collaborateurs</i>	<b>3 cr.</b>	<b>MEV 6670A à D</b> Stage : imagerie alternative <i>Kate Alexander, Laurent Blond et collaborateurs</i>	<b>3 cr.</b>
Suite de MEV 6651.		Enseignement pratique de l'interprétation radiographique et des techniques spéciales en radiologie vétérinaire.	
<b>MEV 6653A à E</b> Stage : anesthésie 3 <i>Patrick Burns et collaborateurs</i>	<b>3 cr.</b>		
Suite de MEV 6652.			

<b>MEV 6671A à E</b> Stage: méd. de population 1 <i>Luc Des Côteaux et collaborateurs</i>	<b>3 cr.</b>	<b>MEV 6683</b> Urgentologie <i>Alexandre Proulx et collaborateurs</i>	<b>3 cr.</b>
Stages cliniques comprenant un enseignement avancé en médecine de population incluant l'examen, le diagnostic, la collecte de données, le maintien et l'analyse des dossiers médicaux pour l'évaluation de la performance d'un troupeau.		Approfondissement des connaissances médicales des principaux problèmes de santé rencontrés dans les cas d'urgence qui peuvent compromettre la vie des animaux domestiques.	
<b>MEV 6672A à C</b> Stage: méd. de population 2 <i>Jocelyn Dubuc et collaborateurs</i>	<b>3 cr.</b>	<b>MEV 6684A à D</b> Stage: méd. ambulatoire bovine <i>Sébastien Buczinski, Jean-Philippe Roy et collaborateurs</i>	<b>3 cr.</b>
Suite de MEV 6671.		Enseignement en médecine individuelle d'urgence incluant la tenue d'un dossier adéquat, l'examen, le diagnostic, le traitement et la prophylaxie des maladies affectant les animaux de consommation à la ferme.	
<b>MEV 6672D et E</b> Stage : médecine de population 2 <i>Jocelyn Dubuc et collaborateurs</i>	<b>3 cr.</b>	<b>MEV 6684F</b> Stage: méd. ambulatoire bovine <i>Jean-Philippe Roy et collaborateurs</i>	<b>3 cr.</b>
Suite de MEV 6671.		Enseignement en médecine individuelle d'urgence incluant la tenue d'un dossier adéquat, l'examen, le diagnostic, le traitement et la prophylaxie des maladies affectant les animaux de consommation à la ferme.	
<b>MEV 6673A à D</b> Stage : médecine de population 3 <i>Sylvie D'Allaire et collaborateurs</i>	<b>3 cr.</b>	<b>MEV 6686</b> Stage : neuroimagerie <i>Joane Parent et collaborateurs</i>	<b>3 cr.</b>
Suite de MEV 6672.		Enseignement pratique des techniques spéciales en neuroimagerie et de leur interprétation chez les animaux domestiques.	
<b>MEV 6674A à C</b> Stage : analyse nutritionnelle <i>Luc Des Côteaux, Jocelyn Dubuc et collaborateurs</i>	<b>3 cr.</b>	<b>MEV 6687</b> Stage : neuropathologie <i>Joane Parent et collaborateurs</i>	<b>3 cr.</b>
Enseignement pratique portant sur l'évaluation du programme alimentaire et (ou) du profil métabolique d'un troupeau.		Enseignement pratique des techniques électrodiagnostiques et de leur interprétation chez les animaux domestiques.	
<b>MEV 6674E</b> Stage : analyse nutritionnelle <i>Luc Des Côteaux, Jocelyn Dubuc et collaborateurs</i>	<b>3 cr.</b>	<b>MEV 6688A à E</b> Stage: urgentologie et soins intensifs 1 <i>Alexandre Proulx et collaborateurs</i>	<b>3 cr.</b>
Enseignement pratique portant sur l'évaluation du programme alimentaire et (ou) du profil métabolique d'un troupeau.		Enseignement pratique de l'approche clinique des problèmes de santé chez les animaux domestiques présentés en urgence avec risque de mort et/ou qui doivent rester sous soins intensifs dans un état critique.	
<b>MEV 6675A</b> Stage: analyse en santé anim. <i>Emile Bouchard, Luc Des Côteaux et collaborateurs</i>	<b>3 cr.</b>	<b>MEV 6689A</b> Stage: urgentologie et soins intensifs 2 <i>Alexandre Proulx et en collaboration</i>	<b>3 cr.</b>
Élaboration d'un projet comprenant une brève revue de la littérature, l'analyse de données en santé animale et la présentation des résultats à un groupe d'intervenants spécialisés dans l'espèce concernée. Un compte rendu écrit pourra être exigé.		Suite de MEV 6688.	
<b>MEV 6675B à E</b> Stage : analyse en santé animale <i>Emile Bouchard, Luc Des Côteaux et collaborateurs</i>	<b>3 cr.</b>	<b>MEV 6689B à E</b> Stage: urgentologie et soins intensifs 2 <i>Alexandre Proulx et collaborateurs</i>	<b>3 cr.</b>
Élaboration d'un projet comprenant une brève revue de la littérature, l'analyse de données en santé animale et la présentation des résultats à un groupe d'intervenants spécialisés dans l'espèce concernée. Un compte rendu écrit pourra être exigé.		Suite de MEV 6688.	
<b>MEV 6676</b> Dermatopathologie <i>Manon Paradis et collaborateurs</i>	<b>2 cr.</b>	<b>MEV 6690A à E</b> Stage: urgentologie et soins intensifs 3 <i>Alexandre Proulx et collaborateurs</i>	<b>3 cr.</b>
Étude approfondie des lésions histopathologiques et des patrons réactionnels rencontrés en dermatologie vétérinaire. Permet à l'étudiant d'approfondir ses connaissances médicales de base essentielles à un dermatologue vétérinaire.		Suite de MEV 6689.	
<b>MEV 6677A et E</b> Stage : médecine sportive équine 1 <i>Yves Rossier et collaborateurs</i>	<b>3 cr.</b>	<b>MEV 6691A à E</b> Stage: urgentologie et soins intensifs 4 <i>Alexandre Proulx et collaborateurs</i>	<b>3 cr.</b>
Enseignement pratique sur les techniques diagnostiques et thérapeutiques des maladies des équins associées à l'exercice. Cet enseignement spécialisé couvre principalement le diagnostic de boiterie, les techniques d'imagerie médicale du système locomoteur du cheval et ses aspects thérapeutiques.		Suite de MEV 6690.	
<b>MEV 6678A à E</b> Stage : médecine sportive équine 2 <i>Yves Rossier et collaborateurs</i>	<b>3 cr.</b>	<b>MEV 6693</b> Médecine de population 1 <i>Emile Bouchard, Jocelyn Dubuc et collaborateurs</i>	<b>2 cr.</b>
Suite de MEV 6677.		Sous la forme d'ateliers dirigés, l'étudiant sera appelé à générer de l'information à partir de banques de données en santé animale ou de données de productivité et de justifier économiquement les décisions prises.	
<b>MEV 6679A et B</b> Stage : échocardiographie <i>Marie-Claude Bélanger et collaborateurs</i>	<b>3 cr.</b>	<b>MEV 6694</b> Médecine de population 2 <i>Luc Des Côteaux, Jocelyn Dubuc et collaborateurs</i>	<b>2 cr.</b>
Enseignement pratique de l'interprétation radiographique et des techniques spéciales en radiologie vétérinaire.		Présentation d'ateliers dirigés en problèmes de médecine de troupeau. Notions d'épidémiologie, outils et démarches diagnostiques, élaboration de plans d'intervention pour assurer une saine gestion animale.	
<b>MEV 6680A et B</b> Imagerie médicale <i>Kate Alexander, Laurent Blond, Marc-André D'Anjou et collaborateurs</i>	<b>3 cr.</b>	<b>MEV 6695</b> Médecine de population 3 <i>Sylvie D'Allaire et collaborateurs</i>	<b>2 cr.</b>
Cours théoriques sur la radiologie, l'échographie et les modalités d'imagerie alternatives en médecine vétérinaire ; lecture dirigée de manuels de référence et d'articles de la littérature avec emphase sur l'imagerie médicale vétérinaire.		Sous la forme d'un travail dirigé, l'étudiant devra préparer, organiser et réaliser un atelier de formation à l'intention d'intervenants en santé animale.	
<b>MEV 6681</b> Physique de l'imagerie médicale <i>Kate Alexander et Marc-André D'Anjou</i>	<b>3 cr.</b>	<b>MEV 6696</b> Médecine de population 4 <i>Jocelyn Dubuc et collaborateurs</i>	<b>2 cr.</b>
Cours théoriques en collaboration avec le CHUM et lecture dirigée de manuels de référence en physique de l'imagerie médicale.		Présentation sous la forme d'ateliers dirigés d'un cas de médecine de troupeau par un praticien. L'étudiant devra apprendre à communiquer avec le vétérinaire référant et préparer un plan d'intervention incluant les recommandations et le suivi.	

<b>MEV 6701A à F</b> Stage: comportement animal 1 <i>Diane Frank</i>	<b>3 cr.</b>	<b>MEV 6718</b> Ophtalmologie 2 <i>Michel Carrier et Maria Vanore</i>	<b>3 cr.</b>
Ce stage permet à l'étudiant d'approfondir ses connaissances des cas cliniques et traitements de troubles de comportement.		Ophtalmologie comparée. Étude comparée des maladies oculaires rencontrées en médecine humaine et chez les différentes espèces animales. Étude des modèles animaux pour les pathologies oculaires humaines ou vétérinaires.	
<b>MEV 6702A à F</b> Stage: comportement animal 2 <i>Diane Frank</i>	<b>3 cr.</b>	<b>MEV 6719</b> Ophtalmologie 3 <i>Michel Carrier et Maria Vanore</i>	<b>3 cr.</b>
Suite de MEV 6701.		Maladies oculaires génétiques. Étude approfondie des principales maladies oculaires génétiques, des tests possibles et du processus d'analyse de laboratoire requis dans l'identification de nouveaux gènes anormaux.	
<b>MEV 6703A à F</b> Stage: comportement animal 3 <i>Diane Frank</i>	<b>3 cr.</b>	<b>MEV 6720</b> Ophtalmologie 4 <i>Michel Carrier et Maria Vanore</i>	<b>3 cr.</b>
Suite de MEV 6702.		Étude approfondie des outils diagnostiques spécialisée et de thérapies en ophtalmologie vétérinaire et humaine existants et en développement.	
<b>MEV 6704A à F</b> Stage: comportement animal 4 <i>Diane Frank</i>	<b>3 cr.</b>	<b>MEV 6721A à F</b> Stage : ophtalmologie 1 <i>Michel Carrier et Maria Vanore</i>	<b>3 cr.</b>
Suite de MEV 6703.		Enseignement pratique des approches diagnostiques et thérapeutiques des maladies oculaires chez les animaux de compagnie.	
<b>MEV 6708</b> Oncologie 1 <i>Marie-Eve Nadeau</i>	<b>3 cr.</b>	<b>MEV 6722A à F</b> Stage : ophtalmologie 2 <i>Michel Carrier et Maria Vanore</i>	<b>3 cr.</b>
Étude approfondie des principes qui régissent la pratique de l'oncologie vétérinaire. Étude de la biologie et du diagnostic.		Enseignement pratique des approches diagnostiques et thérapeutiques des maladies oculaires chez les équins et les animaux de la ferme.	
<b>MEV 6709</b> Oncologie 2 <i>Marie-Eve Nadeau</i>	<b>3 cr.</b>	<b>MEV 6723A</b> Stage : ophtalmologie 3 <i>Michel Carrier et Maria Vanore</i>	<b>3 cr.</b>
Étude approfondie des principes qui régissent la pratique de l'oncologie vétérinaire. Étude de la thérapie.		Enseignement pratique des approches diagnostiques et thérapeutiques des maladies oculaires chez les espèces inusuelles et les animaux de laboratoire.	
<b>MEV 6710</b> Oncologie 3 <i>Marie-Eve Nadeau</i>	<b>3 cr.</b>	<b>MEV 6723B à F</b> Stage : ophtalmologie 3 <i>Michel Carrier et Maria Vanore</i>	<b>3 cr.</b>
Oncologie comparée. Étude des cancers rencontrés en médecine humaine et ayant une implication sur la pratique de l'oncologie vétérinaire.		Enseignement pratique des approches diagnostiques et thérapeutiques des maladies oculaires chez les équins et les animaux de la ferme.	
<b>MEV 6711A à E</b> Stage : oncologie 1 <i>Marie-Eve Nadeau et collaborateurs</i>	<b>3 cr.</b>	<b>MEV 6724A à F</b> Stage : ophtalmologie 4 <i>Michel Carrier et Maria Vanore</i>	<b>3 cr.</b>
Enseignement pratique des méthodes de diagnostic et de traitement des tumeurs rencontrées chez les animaux domestiques.		Enseignement pratique des procédures chirurgicales ophtalmiques chez les animaux domestiques.	
<b>MEV 6711F</b> Stage : oncologie <i>Marie-Eve Nadeau et collaborateurs</i>	<b>3 cr.</b>	<b>MEV 6725A et B</b> Stage : histopathologie ophtalmique <i>Michel Carrier et Maria Vanore</i>	<b>3 cr.</b>
Enseignement pratique des méthodes de diagnostic et de traitement des tumeurs rencontrées chez les animaux domestiques.		Enseignement pratique des lésions histopathologiques oculaires du comportement des tissus oculaires lors d'insultes variées.	
<b>MEV 6712A</b> Stage : oncologie 2 <i>Marie-Eve Nadeau et collaborateurs</i>	<b>3 cr.</b>	<b>MEV 6726A et B</b> Stage : électrodiagnostic ophtalmique <i>Michel Carrier et Maria Vanore</i>	<b>3 cr.</b>
Enseignement pratique des méthodes de diagnostic et de traitement des tumeurs rencontrées chez les animaux domestiques.		Enseignement pratique des techniques électrodiagnostiques et de leur interprétation chez les animaux domestiques.	
<b>MEV 6712B à F</b> Stage : oncologie 2 <i>Marie-Eve Nadeau et collaborateurs</i>	<b>3 cr.</b>	<b>MEV 6727A et B</b> Stage : imagerie médicale ophtalmique <i>Michel Carrier et Maria Vanore</i>	<b>3 cr.</b>
Enseignement pratique des méthodes de diagnostic et de traitement des tumeurs rencontrées chez les animaux domestiques.		Enseignement pratique des techniques d'imagerie utilisées en ophtalmologie vétérinaire.	
<b>MEV 6713A à F</b> Stage : oncologie 3 <i>Marie-Eve Nadeau et collaborateurs</i>	<b>3 cr.</b>	<b>MEV 6728A et B</b> Stage : tests diagnostiques ophtalmiques <i>Michel Carrier et Maria Vanore</i>	<b>3 cr.</b>
Enseignement pratique des méthodes de diagnostic et de traitement des tumeurs rencontrées chez les animaux domestiques.		Exposition pratique aux techniques diagnostiques avancées ou inusuelles en ophtalmologie vétérinaire et humaine.	
<b>MEV 6714A à F</b> Stage : oncologie 4 <i>Marie-Eve Nadeau et collaborateurs</i>	<b>3 cr.</b>	<b>MEV 6729</b> Comportement 1 <i>Diane Frank</i>	<b>3 cr.</b>
Enseignement pratique des méthodes de diagnostic et de traitement des tumeurs rencontrées chez les animaux domestiques.		Étude approfondie du comportement normal des différentes espèces animales (bovins, ovins, caprins, équins, porcins, canins, félins) et des principes de bien-être animal des animaux domestiques, des animaux de laboratoire et des animaux de zoo.	
<b>MEV 6715A à D</b> Stage : oncopathologie <i>Marie-Eve Nadeau et collaborateurs</i>	<b>3 cr.</b>	<b>MEV 6730</b> Comportement 2 <i>Diane Frank</i>	<b>3 cr.</b>
Enseignement pratique des patrons cytologiques et histopathologiques des tumeurs rencontrées chez les animaux domestiques.		Étude approfondie des maladies comportementales chez le chat, chien et cheval. Étude des maladies (autres que comportementales) pouvant modifier le comportement animal normal chez les différentes espèces animales.	
<b>MEV 6716A à D</b> Stage : radio-oncologie <i>Marie-Eve Nadeau et collaborateurs</i>	<b>3 cr.</b>		
Enseignement pratique des principes qui régissent l'utilisation de la radiation dans le traitement des tumeurs chez les animaux domestiques.			
<b>MEV 6717</b> Ophtalmologie 1 <i>Michel Carrier et Maria Vanore</i>	<b>3 cr.</b>		
Étude approfondie de la structure du globe oculaire, de la physiologie de la vision, de l'examen ophtalmologique et de la localisation des lésions.			

**MMV - Médecine vétérinaire (multidisciplinaire)**

<b>MMV 6401A à D</b>	Atelier de sciences cliniques	<b>1 cr.</b>
<b>MMV 6462E à H</b>	Stage : médecine et chirurgie porcines <i>Sylvie D'Allaire et collaborateurs</i>	<b>2 cr.</b>
Travaux en clinique externe ou interne, où le candidat prend contact avec les manifestations cliniques des différentes maladies, les facteurs favorisant leur contrôle et leur prévention, et les programmes de médecine préventive.		
<b>MMV 6462J et K</b>	Stage : médecine et chirurgie porcines <i>Sylvie D'Allaire et collaborateurs</i>	<b>2 cr.</b>
Travaux en clinique externe ou interne, où le candidat prend contact avec les manifestations cliniques des différentes maladies, les facteurs favorisant leur contrôle et leur prévention, et les programmes de médecine préventive.		
<b>MMV 6463E à H</b>	Stage : production porcine <i>Sylvie D'Allaire et collaborateurs</i>	<b>2 cr.</b>
Stages ou visites de stations spécialisées dans l'amélioration des lignées et des croisements les plus aptes à une production efficace et dans les méthodes de production.		
<b>MMV 6463J et K</b>	Stage : production porcine <i>Sylvie D'Allaire et collaborateurs</i>	<b>2 cr.</b>
Stages ou visites de stations spécialisées dans l'amélioration des lignées et des croisements les plus aptes à une production efficace et dans les méthodes de production.		
<b>MMV 6474</b>	Séminaires de sciences cliniques <i>Marie-Claude Blais</i>	<b>3 cr.</b>
<b>MMV 6474A</b>	Séminaires de sciences cliniques	<b>3 cr.</b>
<b>MMV 6500A</b>	Dermatologie 1 : introduction <i>Manon Paradis</i>	<b>1 cr.</b>
Élaboration d'une stratégie ordonnée et logique pour la résolution des problèmes dermatologiques et définition des principes thérapeutiques généraux propres à chacun.		
<b>MMV 6500B</b>	Dermatologie 2 : dermatoses <i>Manon Paradis</i>	<b>1 cr.</b>
Actualisation des connaissances au niveau des dermatites d'origine bactérienne, fongique, parasitaire, endocrinienne et liées à un désordre d'hypersensibilité.		
<b>MMV 6500C</b>	Dermatologie 3 : maladies; traitements <i>Manon Paradis</i>	<b>1 cr.</b>
Présentation des dermatozoonoses, des maladies histiocytaires; des pieds et des griffes, des dermatoses auto-immunes et à médiation immunitaire, de certains principes thérapeutiques topiques et systémiques et de sept cas simulés.		
<b>MMV 6502</b>	Animaux de la ferme : pathologie <i>Christian Bédard et collaborateurs</i>	<b>1 cr.</b>
Étude de 15 cas de pathologie clinique chez les grands animaux. Révision des principes d'hématologie, de biochimie clinique. Techniques de nécropsie et de prélèvements pour fin d'analyse.		
<b>MMV 6502A</b>	Neurologie clinique canine et féline 1 <i>Joane Parent</i>	<b>1 cr.</b>
Approche clinique théorique des maladies du système nerveux chez le chien et le chat accompagnée de cas cliniques en ligne. La théorie sera complémentaire aux cas cliniques présentés.		
<b>MMV 6502C</b>	Neurologie clinique vét. 3 : épilepsie <i>Joane Parent</i>	<b>1 cr.</b>
Approche clinique des crises épileptiformes chez le chien et le chat. La théorie sera complémentaire aux cas cliniques présentés.		
<b>MMV 6502E</b>	Neurologie clinique canine et féline <i>Joane Parent</i>	<b>2 cr.</b>
Approche clinique pratique des maladies du système nerveux chez le chien et le chat accompagnée de cas cliniques sur vidéos.		
<b>MMV 6503A</b>	Oiseaux familiers: médecine, chirurgie 1 <i>En collaboration</i>	<b>2 cr.</b>
Rappel anatomo-physiologique. Hébergement, alimentation, soins de routine. Maladies fréquentes et grands syndromes. Méthodes de diagnostic. Traitements de support et d'urgence. Anesthésie et procédures chirurgicales.		

<b>MMV 6503B</b>	Oiseaux familiers: médecine, chirurgie 2 <i>En collaboration</i>	<b>1 cr.</b>
Dans ce cours pratique, le praticien appliquera les connaissances ou techniques suivantes: manipulation thérapeutique, contention, fixation interne, anesthésie et chirurgies mineures. Préalable(s) : MMV 6503A.		
<b>MMV 6504</b>	Animaux de compagnie : thériogénologie 1 <i>En collaboration</i>	<b>1 cr.</b>
Dans ce cours, les examens, procédures et tests utilisés les plus fréquemment en thériogénologie seront élaborés, démontrés puis pratiqués.		
<b>MMV 6505</b>	Troubles du comportement félin <i>Diane Frank</i>	<b>1 cr.</b>
Présentation de cas cliniques permettant une discussion sur le diagnostic différentiel, le diagnostic probable, le traitement préconisé et l'évolution possible du cas. La théorie sera complémentaire aux cas cliniques présentés.		
<b>MMV 6506</b>	Troubles du comportement canin <i>Diane Frank</i>	<b>1 cr.</b>
Présentation de cas cliniques permettant une discussion sur le diagnostic différentiel, le diagnostic probable, le traitement préconisé et l'évolution possible du cas. La théorie sera complémentaire aux cas cliniques présentés.		
<b>MMV 6507</b>	Pharmacologie clinique vétérinaire 1 <i>Michèle Doucet</i>	<b>1 cr.</b>
Actualisation des connaissances en pharmacocinétique. Formulation d'un plan thérapeutique individualisé, reconnaissance des risques d'interactions médicamenteuses et prévention ou gestion des réactions adverses chez les animaux de compagnie.		
<b>MMV 6508</b>	Pharmacologie clinique vétérinaire 2	<b>1 cr.</b>
Actualisation des connaissances concernant les thérapies médicamenteuses chez l'animal de compagnie : médicaments antimicrobiens, anti-inflammatoires, antiparasitaires et autres.		
<b>MMV 6509</b>	Animaux de compagnie : urgentologie <i>En collaboration</i>	<b>1 cr.</b>
Dans ce cours, les procédures les plus fréquemment utilisées en urgence et lors d'une hospitalisation aux soins intensifs seront démontrées puis pratiquées.		
<b>MMV 6509A</b>	Animaux de compagnie : urgentologie <i>En collaboration</i>	<b>1 cr.</b>
Dans ce cours, les procédures utilisées les plus fréquemment en urgence et lors d'une hospitalisation aux soins intensifs seront démontrées puis pratiquées.		
<b>MMV 6510A à Z</b>	Ateliers de formation pratique <i>En collaboration</i>	<b>1 cr.</b>
Participation à des activités pratiques ayant pour but d'améliorer la maîtrise des techniques de pointe utilisées en médecine vétérinaire.		
<b>MMV 6511</b>	Petits mammifères de compagnie <i>Stéphane Lair</i>	<b>1 cr.</b>
Actualisation des connaissances en médecine et condition de garde des furets, lapins et rongeurs de compagnie.		
<b>MMV 6512</b>	Herpétologie, aquariophilie vétérinaire <i>Stéphane Lair</i>	<b>1 cr.</b>
Actualisation des connaissances en médecine et condition de garde des principales espèces de poissons, d'amphibiens et de reptiles gardées à des fins récréatives.		
<b>MMV 6513</b>	Animaux de compagnie : radiologie 1 <i>En collaboration</i>	<b>1 cr.</b>
Étude de cas cliniques radiologiques félins et canins.		
<b>MMV 6514</b>	Échocardiographie <i>Marie-Claude Bélanger</i>	<b>1 cr.</b>
Exploration échographique du système cardiovasculaire sous forme théorique et pratique.		
<b>MMV 6515A</b>	Algologie des animaux de compagnie 1 <i>Éric Troncy et collaborateurs</i>	<b>1 cr.</b>
Notions, informations et techniques essentielles à une analgésie raisonnée chez le chien et le chat lors de douleur chirurgicale, arthrosique, neurologique, cancéreuse et lors de l'euthanasie et ce dans toutes les conditions de pratique.		

- MMV 6515B** Algologie des animaux de compagnie 2 **1 cr.**  
*Éric Troncy et collaborateurs*  
Notions, info, et techniques essentielles d'analgésie péri-opératoires (anesth. loco-régionales, prémédication, perfusions à débit constant, cathéters de plaie, etc.) dans toutes les conditions de pratique en clientèle vétérinaire canine et féline.
- MMV 6517** Maladies des abeilles **1 cr.**  
Paramètres de l'apiculture, caractéristiques morphophysiologiques de l'abeille, comportement d'une colonie. Fonctionnement d'une exploitation apicole, inspection d'un rucher, diagnostic et contrôle des maladies des abeilles.
- MMV 6518A à F** An. de compagnie : activités dirigées **1 cr.**  
Études de problèmes cliniques ayant pour but d'améliorer la démarche diagnostique et thérapeutique en médecine des animaux de compagnie.
- MMV 6520** Animaux de compagnie : oncologie **2 cr.**  
*Marie-Eve Nadeau*  
Actualisation des connaissances en oncologie. Évaluation des animaux de compagnie atteints d'un cancer et formulation d'un plan thérapeutique avec une emphase sur les thérapies spécifiques.
- MMV 6521A** Parasitoses des grands animaux **1 cr.**  
*Alain Villeneuve*  
Étude des principales espèces parasitaires rencontrées chez les ruminants, des techniques de diagnostic utilisées ainsi que des programmes de traitement et de prévention. Étude de cas cliniques.
- MMV 6521B** Zoonoses parasitaires des grands animaux **2 cr.**  
*Alain Villeneuve*  
À l'aide de cas cliniques, étude des parasitoses rencontrées chez les animaux de la ferme et susceptibles d'infecter l'homme. Approche préventive chez les animaux et l'homme.
- MMV 6522** An. de compagnie : zoonoses parasitaires **2 cr.**  
*Alain Villeneuve*  
À l'aide de cas cliniques, étude de plus de 30 espèces parasitaires rencontrées en médecine des animaux de compagnie et susceptibles d'infecter l'homme. Approche préventive chez les animaux et l'homme.
- MMV 6523** Animaux de compagnie : parasitoses **1 cr.**  
*Alain Villeneuve*  
À l'aide de cas cliniques, étude des principales espèces parasitaires rencontrées chez les animaux de compagnie, des techniques de diagnostic utilisées ainsi que des programmes de traitement et de prévention.
- MMV 6548** Alimentation animale, production durable **3 cr.**  
*Vincent Girard*  
Données récentes sur la nutrition et l'alimentation des espèces aviaire, bovine, équine, ovine et porcine. Profils métaboliques.
- MMV 6551** Animaux de compagnie: méd. interne 1 **3 cr.**  
*Marilyn Dunn et collaborateurs*  
Manifestations cliniques. Approche par problème. Prise de l'anamnèse, l'examen physique, approche diagnostique et options thérapeutiques chez les animaux de compagnie.
- MMV 6552** Animaux de compagnie: méd. interne 2 **2 cr.**  
*Marie-Claude Bélanger et collaborateurs*  
Étude des principales maladies internes affectant les animaux de compagnie. Diagnostic, traitement et prévention des principales maladies cardiovasculaires, respiratoires, génitales, néonatales et urinaires.
- MMV 6553** Animaux de compagnie: méd. interne 3 **2 cr.**  
*Marie-Claude Bélanger et collaborateurs*  
Étude des principales maladies internes affectant les animaux de compagnie. Diagnostic, traitement et prévention des principales maladies digestives, endocriniennes, infectieuses systémiques et à médiation immunitaire.
- MMV 6554** Échographie abdominale vétérinaire 1 **1 cr.**  
Initiation à l'échographie. Principes de fonctionnement et d'interprétation dans le bloc théorique et pratique permettant aux vétérinaires inexpérimentés de se familiariser avec l'échographie abdominale chez le chien.
- MMV 6555** Échographie abdominale vétérinaire 2 **1 cr.**  
Exploration échographique du système gastro-intestinal, du pancréas, des glandes surrénales, des noeuds lymphatiques et des anomalies vasculaires. Initiation aux techniques interventionnelles en échographie : cytoponction.
- MMV 6600** Séminaire interdisciplinaire **3 cr.**  
*En collaboration*  
Étude de cas impliquant des techniques et des problèmes de salubrité en émergences pour les viandes. Analyse critique de l'impact socioéconomique des techniques de production et de transformation sur la salubrité des viandes. Obligatoire au D.É.S.S., toutes les options.
- MMV 6606** Rapport - synthèse **3 cr.**  
*En collaboration*  
Sous la supervision d'un professeur, chaque étudiant ayant effectué le stage MMV 6608 ou MMV 6609 doit présenter un rapport synthèse faisant état des activités réalisées et d'une analyse critique de celles-ci. Obligatoire au D.É.S.S., toutes les options.
- MMV 6607** Physiologie vétérinaire expérimentale **3 cr.**  
*En collaboration*  
Anesthésiologie. Prélèvements de liquides organiques. Ablations d'organes endocriniens. Chirurgie pour fistules gastro-intestinales (oesophagienne, gastrique, ruminale, abomasale, intestinale, salivaire, biliaire ou pancréatique).
- MMV 6608** Stage : industrie des viandes **3 cr.**  
*Daniel Perron, Sylvain Quessy et collaborateurs*  
Les technologies de transformation des viandes en produits carnés, comme succession d'opérations unitaires; les principes scientifiques sous-jacents, la machinerie, les procédés et leur impact sur la qualité des produits. Obligatoire au D.É.S.S., option Technologie des viandes.
- MMV 6609** Stage : science et salubrité des viandes **3 cr.**  
*Daniel Perron, Sylvain Quessy et collaborateurs*  
Participation aux activités d'un laboratoire en milieu industriel ou scientifique. Instrumentation et routine de ce laboratoire. Applications des normes sanitaires. Obligatoire au D.É.S.S., option Salubrité des viandes.
- MMV 6610** Cardio-angiologie clinique vétérinaire **3 cr.**  
dont 1.5 cr. de travaux pratiques - labo  
*Marie-Claude Bélanger*  
Définitions des paramètres cardiovasculaires d'intérêt clinique. Instrumentation de mesure. Biochimie clinique. Sémiologie du système. Pathophysiologie des conditions cardiovasculaires chez les espèces domestiques.
- MMV 6611** Problèmes en sciences biomédicales 2 **3 cr.**  
*En collaboration*  
Ce cours permettra à l'étudiant de se familiariser avec la littérature dans les sciences biomédicales choisies en rapport avec ses travaux de recherche.
- MMV 6612** Analyse du risque **3 cr.**  
*Sylvain Quessy*  
Présentation des principes de base de l'analyse du risque pour la salubrité des viandes. Description des différentes démarches de l'analyse du risque microbiologique et chimique. Détermination des normes de salubrité des viandes. Obligatoire au micro-programme et au D.É.S.S., toutes les options.
- MMV 6616** Procédés de conservation des aliments **3 cr.**  
*Sylvain Quessy et collaborateurs*  
Analyse et comparaison des particularités des divers procédés industriels de conservation des aliments, en particulier des produits carnés.
- MMV 6617** Systèmes HACCP et ISO 9000 **3 cr.**  
*Daniel Perron et Sylvain Quessy*  
Définitions et principes du système pour l'analyse des risques et de la maîtrise des points critiques pour les divers secteurs des viandes.
- MMV 6619** Toxicologie agroalimentaire **3 cr.**  
*Jérôme Del Castillo*  
Techniques de productions animales et innocuité des viandes. Additifs alimentaires, médicaments. Réglementation pertinente au domaine.
- MMV 6622** Biologie moléculaire alimentaire **3 cr.**  
*Daniel Perron et collaborateurs*  
L'organisation du génome; des chromosomes, des gènes; la cartographie génétique, les marqueurs et la sélection assistée; les gènes majeurs et leur impact sur la qualité des produits, la transgénèse et les animaux transgéniques.

<b>MMV 6627</b>	Physiopathologie tubo-ovarienne <i>Réjean Lefebvre et collaborateurs</i>	<b>2 cr.</b>
Hémodynamisme utéro-ovarien; troubles endocriniens, anatomiques et infectieux, en relation avec la fertilisation, la nidation et la gestation; pathologie de l'ovule et de sa migration.		
<b>MMV 6630A à D</b>	Recherche clinique <i>En collaboration</i>	<b>3 cr.</b>
Participation à des activités de recherche dans le domaine d'études du résident.		
<b>MMV 6635</b>	Causes d'infertilité chez le mâle <i>Réjean Lefebvre et Denis Vaillancourt</i>	<b>3 cr.</b>
Étude de problèmes concernant le gamète mâle. Aspects morphologiques et biochimiques de la production, de la maturation du spermatozoïde; interaction avec l'ovule. Exposés et discussions de recherches récentes.		
<b>MMV 6670</b>	Communication scientifique vétérinaire <i>Derek Boerboom, Marc-André D'Anjou et Béatrice Doize</i>	<b>2 cr.</b>
Ce cours abordera la planification et la réalisation des communications orales et écrites de la recherche en sciences biomédicales vétérinaires, ainsi que les considérations éthiques de la communication scientifique. Obligatoire au programme de maîtrise avec mémoire.		
<b>MMV 6675Z</b>	Séminaires de recherche <i>En collaboration</i>	<b>2 cr.</b>
Deux ou trois présentations formelles: 1) hypothèse de travail, revue du sujet et description du projet, 2) revue de travaux récents et 3) résultats du projet, interprétation et perspectives. Obligatoire au programme de maîtrise avec mémoire.		
<b>MMV 6677</b>	Biochimie médicale vétérinaire <i>Christian Bédard</i>	<b>3 cr.</b>
Revue et discussion critiques des travaux sur les méthodes d'exploration biochimiques des différents syndromes pathologiques rencontrés chez les animaux domestiques.		
<b>MMV 6681</b>	Médecine et épidémiologie porcines dont 0.5 cr. de travaux pratiques - labo <i>Sylvie D'Allaire et collaborateurs</i>	<b>3 cr.</b>
Cours théoriques et pratiques sur les maladies du porc; étude des relations entre les entités anatomo-cliniques, l'épidémiologie, l'hygiène et la bioclimatologie porcines. Programmes de prévention adaptés à l'élevage intensif.		
<b>MMV 6682</b>	Séminaires d'études spécialisées <i>Monique Doré et Marie-Ève Nadeau</i>	<b>3 cr.</b>
Conférences ou présentations portant sur l'analyse de cas cliniques ou de problèmes de population animale ou traitant des résultats de recherche. Obligatoire au D.É.S.		
<b>MMV 6684</b>	Concepts en recherche vétérinaire <i>Julie Arsenault</i>	<b>1 cr.</b>
Selon les besoins des étudiants, étude d'une ou de plusieurs étapes reliées au développement, à l'exécution ou à l'analyse d'un projet de recherche.		
<b>MMV 6685</b>	Techniques : laboratoire et diagnostic <i>En collaboration</i>	<b>3 cr.</b>
Étude des techniques de laboratoire propres à l'hématologie, la parasitologie, la microbiologie, l'histopathologie et la biochimie clinique. Techniques spéciales en médecine, chirurgie ou thériogénologie. Obligatoire au programme de D.É.S.		
<b>MMV 6688</b>	Principes de toxicologie <i>Jérôme Del Castillo</i>	<b>3 cr.</b>
Principes généraux de toxicologie. Méthodes analytiques de la toxicologie. Biologie des substances toxiques, protocole des études de toxicité aiguë et chronique, innocuité des aliments, détermination du pouvoir cancérigène d'un produit.		
<b>MMV 7000</b>	Ateliers de recherche <i>En collaboration</i>	<b>2 cr.</b>
Sous la supervision d'un professeur, l'étudiant doit présenter une critique de deux articles scientifiques. Il doit de plus participer activement à toutes les séances hebdomadaires. Obligatoire au programme de doctorat.		
<b>MMV 7001</b>	Séminaires de recherche <i>En collaboration</i>	<b>2 cr.</b>
Deux présentations formelles, l'une portant sur l'hypothèse de travail et la description du projet de recherche, l'autre sur une revue de travaux précis. L'assistance aux séminaires est obligatoire. Obligatoire au programme de doctorat.		

---

**PAA - Anatomie et physiologie animales**


---

<b>PAA 6603</b>	Biologie de la guérison tissulaire <i>Christine Théorêt</i>	<b>3 cr.</b>
Aspects morpho-physiologiques et moléculaires de la guérison tissulaire. Méthodes d'analyse de l'inflammation, de l'angiogénèse, de la fibroplasie, de la contraction et du remodelage tissulaire.		
<b>PAA 6613</b>	Neuroendocrinologie de la reproduction <i>Christopher Price et collaborateurs</i>	<b>2 cr.</b>
Étude détaillée du rôle du système neuroendocrinien dans la reproduction, surtout chez les animaux domestiques. Anatomie de l'hypothalamus et de l'hypophyse; structure, sécrétion et action des hormones de la reproduction.		
<b>PAA 6614</b>	Nutrition animale <i>Younes Chorfi</i>	<b>3 cr.</b>
Discussion des nutriments portant sur leur métabolisme, rôle, nécessité nutritionnelle et interactions dans l'organisme. Discussion des méthodes d'évaluation des besoins, normes et états nutritionnels. Sujets d'intérêt actuel en nutrition.		
<b>PAA 6616</b>	Problèmes en sciences biomédicales 1 <i>En collaboration</i>	<b>3 cr.</b>
Ce cours permettra à l'étudiant de se familiariser avec la littérature dans les sciences biomédicales choisies en rapport avec ses travaux de recherche.		
<b>PAA 6617</b>	Génétique moléculaire des eucaryotes <i>Jacques Lussier, David William Silversides et collaborateurs</i>	<b>3 cr.</b>
Concepts de base en biologie moléculaire des eucaryotes touchant l'ADN, l'ARN et les protéines. Discussion des techniques classiques et récentes utilisées pour l'étude des acides nucléiques chez les eucaryotes.		
<b>PAA 6618</b>	Biotechnologies de l'embryon mammalien dont 0.5 cr. de travaux pratiques - labo <i>Lawrence C. Smith</i>	<b>2 cr.</b>
Développement embryonnaire des espèces domestiques et de laboratoire. Récolte et transfert embryonnaire. Maturation, fécondation et culture in vitro. Biotechnologies des manipulations embryonnaires. Cours cyclique.		
<b>PAA 6619</b>	Biologie de la reproduction <i>Alan Kenston Goff</i>	<b>3 cr.</b>
Étude détaillée, principalement chez les animaux domestiques, de la physiologie de la reproduction de la femelle : gamétogénèse, folliculogénèse, fécondation, développement embryonnaire, gestation et parturition.		
<b>PAA 6621</b>	Animaux de laboratoire 1 <i>Pascal Vachon</i>	<b>3 cr.</b>
Étude de la taxonomie, de la biologie, du comportement, de la nutrition de l'entretien et des maladies des souris, rats, hamsters, cochons d'Inde et lapins.		
<b>PAA 6622</b>	Animaux de laboratoire 2 <i>Pascal Vachon</i>	<b>3 cr.</b>
Étude de la taxonomie, de la biologie, du comportement, de la nutrition, de l'entretien et des maladies des rongeurs, marmottes, furets et primates.		
<b>PAA 6623</b>	Amphibiens et reptiles en recherche <i>Pascal Vachon</i>	<b>1 cr.</b>
Étude de la taxonomie, de la biologie, du comportement, de la nutrition, de l'entretien et des maladies des amphibiens ( <i>Xenopus</i> ) et des reptiles.		
<b>PAA 6624</b>	Poissons en recherche	<b>1 cr.</b>
Étude de la taxonomie, de la biologie, du comportement, de la nutrition de l'entretien et des maladies du poisson zèbre et des autres poissons.		
<b>PAA 6625</b>	Utilisation des souris transgéniques <i>David William Silversides</i>	<b>2 cr.</b>
Développement, élevage et reproduction, génération et croisement, micro-injection, dissection et chirurgie de routine.		
<b>PAA 6626A à H</b>	Stage : animaux de laboratoire 1 <i>Pascal Vachon</i>	<b>3 cr.</b>
Stage dans le milieu pharmaceutique ou industriel en pharmacologie et toxicologie reliées aux métabolismes du médicament dans des études précliniques GLP et non-GLP.		

<b>PAA 6626J</b> Stage : animaux de laboratoire 1 <i>Pascal Vachon</i> Stage dans le milieu pharmaceutique ou industriel en pharmacologie et toxicologie reliées aux métabolismes du médicament dans des études précliniques GLP et non-GLP.	<b>3 cr.</b>	<b>PTM 6458A à F</b> Stage : pathologie aviaire 2 <i>Martine Boulianne et collaborateurs</i> Participation aux activités du laboratoire de diagnostic en pathologie aviaire. L'emphase porte sur les nécropsies, la bactériologie et la sérologie. Une période est réservée pour un stage dans un abattoir de volailles.	<b>2 cr.</b>
<b>PAA 6627A à G</b> Stage : animaux de laboratoire 2 <i>Pascal Vachon</i> Suite de PAA6626.	<b>3 cr.</b>	<b>PTM 6461A à H</b> Stage : pathologie porcine Participation aux travaux de diagnostic des maladies porcines. Stage dans un abattoir de porcs.	<b>2 cr.</b>
<b>PAA 6627H et J</b> Stage : animaux de laboratoire 2 <i>Pascal Vachon</i> Suite du cours PAA6626.	<b>3 cr.</b>	<b>PTM 6461J et K</b> Stage : pathologie porcine Participation aux travaux de diagnostic des maladies porcines. Stage dans un abattoir de porcs.	<b>2 cr.</b>
<b>PAA 6627K</b> Stage : animaux de laboratoire 2 <i>Pascal Vachon</i> Suite du cours PAA6626.	<b>3 cr.</b>	<b>PTM 6547</b> Maladies bactériennes et fongiques <i>Serge Messier et collaborateurs</i> Caractéristiques principales des agents infectieux. Signes cliniques des infections avec leur physiopathologie. Diagnostic clinique et utilisation du laboratoire en vue de préciser l'étiologie et établir une thérapeutique. Contrôle thérapeutique.	<b>4 cr.</b>
<b>PAA 6628</b> Caprins, ovins et porcins en recherche <i>Pierre Hélie</i> Étude de la taxonomie, de la biologie, du comportement, de la nutrition, de l'entretien et des maladies des chèvres, des moutons et des porcs.	<b>1 cr.</b>	<b>PTM 6551</b> Méthodes épidémiologiques <i>Denise Bélanger</i> Mesure du taux de morbidité dans une population et choix des programmes de contrôle en tenant compte des aspects économiques. Cueillette et évaluation des données en salubrité des aliments.	<b>5 cr.</b>
<b>PAA 6629</b> Techniques d'expérimentation animale <i>Pascal Vachon</i> Pré-anesthésie, anesthésie, analgésie et chirurgie des animaux de laboratoire. Techniques d'évaluation des systèmes respiratoire, urinaire, digestif, reproducteur, cardiovasculaire et neurologique.	<b>3 cr.</b>	<b>PTM 6554</b> Parasitoses des animaux de compagnie <i>Alain Villeneuve</i> Études de principales espèces parasitaires rencontrées chez les chiens et les chats, des techniques de diagnostic utilisées ainsi que des programmes de traitement et de prévention. Étude de cas cliniques.	<b>2 cr.</b>
<b>PAA 6630</b> Neuropharmacologie et neurophysiologie <i>Pascal Vachon</i> Neuropharmacologie des neurotransmetteurs et des neuromodulateurs du système nerveux central. Physiologie des canaux ioniques et métabotropiques. Neurophysiologie de la douleur, de la sensation et de la motricité.	<b>2 cr.</b>	<b>PTM 6555</b> Immunologie vétérinaire préventive Formation des anticorps et vaccination. Réactions immunitaires. Typage. Dépistage en masse. Programmes de vaccination. Tests sérologiques.	<b>3 cr.</b>
<b>PAA 6640</b> Analyse pharmacocinétique <i>Jérôme Del Castillo</i> Théorie, modélisation de l'absorption, mise à disposition et relation concentration-effet biologique des médicaments; analyse statistique des résultats d'études.	<b>3 cr.</b>	<b>PTM 6556</b> Virus pathogènes et chlamydia <i>Carl Gagnon et collaborateurs</i> Exposés sur les aspects généraux des maladies virales, les méthodes de travail en virologie, les différents groupes de virus pathogènes. Travaux pratiques.	<b>3 cr.</b>
<hr/> <b>PTM - Pathologie et microbiologie (méd. vét.)</b> <hr/>			
<b>PTM 6450A à H</b> Stage : pathologie des mammifères Participation aux activités de la salle de nécropsie des mammifères. Familiarisation avec les lésions macroscopiques, interprétation des lésions tissulaires microscopiques et corrélation entre les lésions observées et les données cliniques.	<b>2 cr.</b>	<b>PTM 6557</b> Entomologie vétérinaire préventive Revue des espèces d'arthropodes nuisibles à la production animale, particulièrement ceux qui sont responsables d'épidémies. Conditions prédisposantes aux infestations. Méthodes préventives et curatives.	<b>2 cr.</b>
<b>PTM 6451A à F</b> Stage : laboratoire médical <i>En collaboration</i> Participation aux activités des laboratoires de diagnostic clinique. Instrumentation et routine de laboratoire, valeur relative des différentes épreuves et interprétation des résultats à la lumière des données cliniques.	<b>2 cr.</b>	<b>PTM 6561</b> Maladies animales exotiques <i>Daniel Perron, Sylvain Quessy et collaborateurs</i> Importance économique. Mécanismes de prévention : règlements, contrôle portuaire, inspection des viandes. Symptomatologie et diagnostic.	<b>2 cr.</b>
<b>PTM 6452A à F</b> Stage : microbiologie <i>Serge Messier et collaborateurs</i> Prélèvement, conservation et expédition des spécimens; isolement et identification des germes et techniques sérologiques de routine. Lecture et interprétation des résultats. Discussions sur les principaux groupes de micro-organismes des infections.	<b>2 cr.</b>	<b>PTM 6568</b> Principes écologiques <i>En collaboration</i> Écologie générale. Principes d'écologie appliquée au milieu rural en relation avec les maladies animales.	<b>1 cr.</b>
<b>PTM 6453A à F</b> Stage : pathologie aviaire 1 <i>Martine Boulianne et collaborateurs</i> Participation aux activités du laboratoire de diagnostic en pathologie aviaire. L'emphase porte sur les nécropsies, la bactériologie et la sérologie.	<b>2 cr.</b>	<b>PTM 6601</b> Statistiques appliquées vét. dont 1 cr. de travaux pratiques - labo <i>Denise Bélanger</i> Rappel des notions de base. Tests d'hypothèses (paramétriques et non paramétriques), intervalle de confiance, mesures d'association, tables de survie. Utilisation d'un logiciel statistique avancé (SAS/SPSS/BMDP) et d'un chiffrier.	<b>3 cr.</b>
<b>PTM 6454</b> Pathologie des oiseaux de fantaisie <i>En collaboration</i> Généralités. Nutrition. Reproduction et croissance. Structure des plumes. La mue. Pathologie du plumage. Dysplasie thyroïdienne. Anesthésie et chirurgie. Nosographie des principales maladies, traitements.	<b>1 cr.</b>	<b>PTM 6602</b> Toxicopathologie <i>Pierre Hélie</i> Lésions causées par les intoxications spontanées et expérimentales chez les animaux. Rôle du pathologiste vétérinaire dans l'évaluation de l'innocuité de nouveaux produits utilisés chez les humains ou les animaux. Rôle du pathologiste vétérinaire. Préalable(s) : PTM 6650 et PTM 6651 et PTM 6652 et PTM 6657 et PTM 6659.	<b>3 cr.</b>
		<b>PTM 6603</b> Prise de décision en gestion de santé Épidémiologie et outils de décision dans la gestion d'un programme de santé animale. Contrôle des maladies. Théorie de la décision, systèmes d'information et outils de gestion de projets; géomatique et aide multicritère à la décision.	<b>3 cr.</b>

<b>PTM 6604</b> Pathogenèse bactérienne 1 <i>Josée Harel et collaborateurs</i>	<b>3 cr.</b>	<b>PTM 6659</b> Lésions tumorales des animaux <i>Monique Doré et collaborateurs</i>	<b>3 cr.</b>
Étude des mécanismes de pathogénéité des bactéries. Ce cours présente plusieurs de ces mécanismes tels que déclenchés par les bactéries. Cours cyclique.		Classification, caractéristiques biologiques et étude morphologique détaillée des tumeurs et lésions pseudotumorales affectant les différents systèmes des animaux domestiques.	
<b>PTM 6605</b> Pathogenèse bactérienne 2 <i>Michael Mourez et collaborateurs</i>	<b>3 cr.</b>	<b>PTM 6660</b> Helminthologie <i>Alain Villeneuve</i>	<b>3 cr.</b>
Relations entre bactéries pathogènes et leurs hôtes. Conséquences avec emphase sur la biologie cellulaire de l'hôte. Exemples de ces relations dans le cadre d'une infection. Cours cyclique.		Étude des helminthes d'importance médicale et vétérinaire. Distribution géographique, pathologie, pathogénie, diagnostic, pronostic, traitement, prophylaxie et symptomatologie clinique des helminthiases.	
<b>PTM 6637B et C</b> Production animale et santé publique 1 <i>Daniel Perron et collaborateurs</i>	<b>2 cr.</b>	<b>PTM 6666Z</b> Bactériologie et mycologie vétérinaires dont 1 cr. de travaux pratiques - labo <i>Serge Messier et collaborateurs</i>	<b>5 cr.</b>
Introduction aux notions de base et mise à jour des connaissances en régie, en gestion et en production animale (animaux de rente) appliquées en médecine réglementée.		Caractères servant à l'identification et la classification des bactéries et fungi rencontrés chez les animaux ou dans les aliments; facteurs associés à la pathogénéité et la virulence des principaux germes pathogènes.	
<b>PTM 6638B et C</b> Production animale et santé publique 2 <i>Daniel Perron et collaborateurs</i>	<b>2 cr.</b>	<b>PTM 6669</b> Diagnostic sérologique dont 1 cr. de travaux pratiques - labo	<b>2 cr.</b>
Introduction aux notions de base et mise à jour des connaissances en régie, en gestion et en production animale (animaux de rente) appliquées en médecine réglementée.		Immunodiagnostic des principales maladies bactériennes, virales et fongiques des animaux. Séparation, caractérisation et marquage des immunoglobulines.	
<b>PTM 6649</b> Épidémiologie 4	<b>3 cr.</b>	<b>PTM 6671</b> Virologie vétérinaire <i>Carl Gagnon</i>	<b>3 cr.</b>
Analyses multivariées pour le traitement de données d'enquêtes épidémiologiques ou de banques de données médicales. Épistémologie de l'analyse rétrospective. Méthodes multivariées : analyse en composantes principales, analyse de correspondance, etc. Préalable(s) : PTM 6674.		Description et classification des virus d'importance vétérinaire. Pathogénie des infections virales. Études des interactions virus et cellules hôtes : états de latence, intégration, infections non cytotolytiques.	
<b>PTM 6650</b> Pathobiologie <i>Monique Doré</i>	<b>3 cr.</b>	<b>PTM 6672</b> Maladies virales: diagnostic, prévention <i>Carl Gagnon et collaborateurs</i>	<b>3 cr.</b>
Pathologie moléculaire des lésions cellulaires. Inflammation. Lésions tissulaires d'origine immunitaire. Théories sur l'oncogénèse. L'emphase est mise sur la pathologie comparée.		Modes de transmission des infections virales. Influences des facteurs d'environnement. Diagnostic des maladies virales. Études des vaccins. Prévention et vaccination. Interférence et interféron.	
<b>PTM 6651</b> Pathologie systémique 1 <i>Monique Doré</i>	<b>3 cr.</b>	<b>PTM 6673</b> Diagnostic pathologique dont 2 cr. de travaux pratiques - labo <i>Richard Drolet et collaborateurs</i>	<b>3 cr.</b>
Étude détaillée des lésions histopathologiques des mammifères affectant les différents systèmes organiques. Une corrélation est établie entre les troubles fonctionnels et les lésions macroscopiques et microscopiques.		Diagnostic anatomopathologique des maladies des mammifères domestiques à partir de nécropsies.	
<b>PTM 6652</b> Pathologie systémique 2 <i>Monique Doré</i>	<b>3 cr.</b>	<b>PTM 6674</b> Épidémiologie 1 <i>Julie Arsenault</i>	<b>3 cr.</b>
Suite de PTM 6651.		Développement des concepts épidémiologiques appliqués à la médecine vétérinaire : causalité, échantillonnage, questionnaires, mesures de fréquence et d'association, devis d'étude, validité et biais, surveillance.	
<b>PTM 6654</b> Pathologie aviaire <i>André Dallaire et Stéphane Lair</i>	<b>2 cr.</b>	<b>PTM 6675</b> Épidémiologie 2	<b>3 cr.</b>
Étude détaillée des lésions histologiques rencontrées dans les maladies des oiseaux et affectant les différents systèmes.		Modèles et analyses associés aux designs expérimentaux. Régression, analyse des variances et variables confondantes. Calculs de l'espérance de vie et analyse de survie. Modèles et analyses non temporelles associés au design épidémiologique. Préalable(s) : PTM 6674.	
<b>PTM 6655</b> Techniques anatomo-pathologiques dont 1 cr. de travaux pratiques - labo	<b>2 cr.</b>	<b>PTM 6676</b> Instrumentation <i>Daniel Dubreuil et collaborateurs</i>	<b>3 cr.</b>
Techniques histologiques. Microscopie par fluorescence et par contraste de phase. Emploi du microscope électronique. Macro et microphotographie en pathologie.		Principaux instruments et différentes techniques utilisés pour l'étude des micro-organismes : électrophorèse, chromatographie, techniques immunologiques, dosages biochimiques, microscopie électronique, clonage génétique. Cours cyclique.	
<b>PTM 6656</b> Hématologie vétérinaire dont 0.5 cr. de travaux pratiques - labo <i>Christian Bédard</i>	<b>3 cr.</b>	<b>PTM 6677</b> Ateliers de recherche <i>En collaboration</i>	<b>1 cr.</b>
Prélèvement et évaluation de la moelle osseuse. Production et destruction érythrocytaire, indices de production érythrocytaire, anémies. Production et destruction leucocytaire, formule leucocytaire. Pathophysiologie du système immunitaire, etc.		Sous la supervision d'un professeur, chaque étudiant doit présenter une critique d'un article scientifique. Il doit de plus participer activement à toutes les séances se rapportant à ce cours.	
<b>PTM 6657</b> Pathologie systémique 3 dont 1 cr. de travaux pratiques - labo <i>Malcolm Gains</i>	<b>3 cr.</b>	<b>PTM 6678A à C</b> Stage : pathologie 1 <i>En collaboration</i>	<b>3 cr.</b>
Suite de PTM 6652.		Participation aux activités de nécropsie et de biopsie. Familiarisation avec les lésions macroscopiques, interprétation des lésions microscopiques et corrélation entre les lésions tissulaires observées et les données cliniques.	
<b>PTM 6658</b> Immunologie vétérinaire <i>Collaborateurs</i>	<b>4 cr.</b>		
Mécanismes de résistance contre les maladies infectieuses. Immunologie des systèmes. Hypersensibilité, auto-immunité et déficits immunitaires. Immunomodulation et immunothérapie. Groupes sanguins, greffes, immunologie tumorale. Cours cyclique.			

<b>PTM 6678D et E</b> Stage : pathologie 1 <i>En collaboration</i>	<b>3 cr.</b>	<b>PTM 6695A à F</b> Stage : microbiologie 1 <i>Marie Archambault et collaborateurs</i>	<b>3 cr.</b>
Participation aux activités de nécropsie et de biopsie. Familiarisation avec les lésions macroscopiques, interprétation des lésions microscopiques et corrélation entre les lésions tissulaires observées et les données cliniques.		Participation aux activités du laboratoire de microbiologie. Instrumentation et routine de ce laboratoire. Discussions de la valeur relative des différentes épreuves et interprétation des résultats à la lumière des données cliniques.	
<b>PTM 6678F</b> Stage : pathologie 1 <i>En collaboration</i>	<b>3 cr.</b>	<b>PTM 6696A à F</b> Stage : microbiologie 2 <i>Marie Archambault et collaborateurs</i>	<b>3 cr.</b>
Participation aux activités de nécropsie et de biopsie. Familiarisation avec les lésions macroscopiques, interprétation des lésions microscopiques et corrélation entre les lésions tissulaires observées et les données cliniques.		Suite de PTM 6695. Ce stage pourrait être fait à l'extérieur.	
<b>PTM 6679A à F</b> Stage : pathologie 2	<b>3 cr.</b>	<b>PTM 6697A à F</b> Stage : microbiologie 3 <i>Marie Archambault et collaborateurs</i>	<b>3 cr.</b>
Suite de PTM 6678.		Suite de PTM 6696. Ce stage pourrait être fait à l'extérieur.	
<b>PTM 6680A à F</b> Stage : pathologie 3	<b>3 cr.</b>	<b>PTM 6698A à F</b> Stage : microbiologie 4 <i>Marie Archambault et collaborateurs</i>	<b>3 cr.</b>
Suite de PTM 6679.		Suite de PTM 6697. Ce stage pourrait être fait à l'extérieur.	
<b>PTM 6681A à F</b> Stage : pathologie 4	<b>3 cr.</b>	<b>PTM 6699A à E</b> Stage : immunologie	<b>3 cr.</b>
Suite de PTM 6680.		Participation aux activités en immunologie. Familiarisation avec l'instrumentation. Discussion sur la valeur relative des différentes épreuves et interprétation des résultats à la lumière des données cliniques.	
<b>PTM 6682</b> Pathologie systémique 4 dont 1 cr. de travaux pratiques - labo <i>Pierre Hélie et collaborateurs</i>	<b>3 cr.</b>	<hr/> <hr/> <b>SPV - Santé publique vétérinaire</b> <hr/> <hr/>	
Étiopathogénie, lésions macroscopiques et microscopiques des maladies des animaux de laboratoire (rats, souris, cobayes, singes et autres).		<b>SPV 6400A à C</b> Intro. à la santé publique vétérinaire	<b>1 cr.</b>
<b>PTM 6683</b> Pathologie systémique 5 dont 1 cr. de travaux pratiques - labo <i>Pierre Hélie et collaborateurs</i>	<b>3 cr.</b>	Mise à niveau en santé publique vétérinaire (SPV) pour les étudiants inscrits ou désirant s'inscrire aux microprogrammes de deuxième cycle en SPV.	
Étude en profondeur de l'étiopathogénie et des lésions macroscopiques et microscopiques des maladies des poissons, des mammifères marins et des animaux de la faune.		<b>SPV 6500</b> Méthodes quant. : études de cas en SPV <i>Denise Bélanger et collaborateurs</i>	<b>2 cr.</b>
<b>PTM 6686</b> Intervention: santé publique vétérinaire	<b>3 cr.</b>	L'application de la statistique en santé publique vétérinaire.	
Présentation des principes de base du système d'information géographique (SIG), épidémiologie spatiale et statistiques spatiales.		<b>SPV 6510</b> Épidémiologie vétérinaire appliquée <i>Denise Bélanger</i>	<b>2 cr.</b>
<b>PTM 6687B et C</b> Science et hygiène des viandes 1 dont 0.5 cr. de travaux pratiques - labo <i>Daniel Perron, Sylvain Quessy et collaborateurs</i>	<b>2 cr.</b>	Principes de bases en épidémiologie et l'application en santé publique vétérinaire.	
Les altérations physico-chimiques lors de la transformation du muscle en viande. L'innocuité des viandes. Les propriétés fonctionnelles des protéines dans la transformation de la viande.		<b>SPV 6511</b> Design épidémiologique en SPV <i>Denise Bélanger</i>	<b>2 cr.</b>
<b>PTM 6688B et C</b> Science et hygiène des viandes 2 dont 0.5 cr. de travaux pratiques - labo <i>Daniel Perron, Sylvain Quessy et collaborateurs</i>	<b>2 cr.</b>	Conceptualisation d'une étude cas-témoin, une étude de type cohorte et une étude par sondage et leur application en santé publique vétérinaire.	
Les principes et les problèmes dans la conservation des viandes. L'initiation aux principes de la charcuterie séchée et fermentée. Les toxi-infections alimentaires et l'étiquetage nutritionnel. Laboratoire sur la fabrication de charcuteries.		<b>SPV 6512</b> Outils informatiques en SPV	<b>1 cr.</b>
<b>PTM 6690A à E</b> Stage : laboratoire médical 1 <i>Christian Bédard et collaborateurs</i>	<b>3 cr.</b>	Gestion et traitement des données nécessaires au déroulement des projets en épidémiologie et SPV. Création de bases de données à partir d'enquêtes de terrain (Epidata) ou pour des études de cohorte et cas-témoins (Microsoft Access).	
Participation aux activités des laboratoires de diagnostic clinique. Discussion sur la valeur relative des différentes épreuves et interprétation des résultats en fonction des données cliniques.		<b>SPV 6513</b> Surveillance et SPV	<b>2 cr.</b>
<b>PTM 6691A à E</b> Stage : laboratoire médical 2 <i>Christian Bédard et collaborateurs</i>	<b>3 cr.</b>	Application des principes de base et des différentes stratégies de surveillance en santé publique vétérinaire.	
Suite de PTM 6690.		<b>SPV 6514</b> Investigations et interventions en SPV	<b>2 cr.</b>
<b>PTM 6692A à E</b> Stage : laboratoire médical 3 <i>Christian Bédard et collaborateurs</i>	<b>3 cr.</b>	Application des méthodes d'investigation, de contrôle, de gestion et de prévention d'écllosion de maladies infectieuses touchant la santé publique vétérinaire.	
Suite de PTM 6691.		<b>SPV 6515</b> Évaluation de programmes en SPV	<b>2 cr.</b>
<b>PTM 6693A à E</b> Stage : laboratoire médical 4 <i>Christian Bédard et collaborateurs</i>	<b>3 cr.</b>	Application des méthodes et des outils d'évaluation de programmes et d'analyses d'efficacité appliqués aux problématiques d'importance en santé publique vétérinaire.	
Suite de PTM 6692.		<b>SPV 6516</b> Mesures d'urgence en SPV	<b>1 cr.</b>
<b>PTM 6694A à E</b> Stage : virologie <i>Carl Gagnon et collaborateurs</i>	<b>3 cr.</b>	Planification et mise en place de mesures d'urgence; gestion des crises de santé publique vétérinaire	
Participation aux activités du laboratoire de virologie. Instrumentation et routine de ce laboratoire. Discussions sur la valeur relative des différentes épreuves et interprétation des résultats à la lumière des données cliniques.		<b>SPV 6520</b> Zoonoses et problématiques en SPV <i>Denise Bélanger</i>	<b>2 cr.</b>
		Principaux concepts de l'épidémiologie des maladies infectieuses transmissibles; connaissance des principales zoonoses et de leur écologie; surveillance des zoonoses fauniques.	
		<b>SPV 6525</b> Sécurité alimentaire: enjeux et défis <i>Sylvain Quessy et collaborateurs</i>	<b>2 cr.</b>
		Revue des principaux enjeux associés à la sécurité alimentaire. Étude de différentes problématiques en sécurité alimentaire dans le cadre conceptuel de l'analyse du risque.	

- SPV 6530** Écosystèmes et enjeux globaux en SPV **2 cr.**  
Études des concepts émergents et transdisciplinaires en santé publique vétérinaire. Analyse des facteurs d'influence et du contexte global dans lequel évolue la SPV aux échelles régionale, nationale et internationale. Grands enjeux internationaux.
- SPV 6531** Économie des santés humaine et animale **2 cr.**  
Introduction aux notions d'économie de la santé humaine et animale aux échelles nationale et internationale. Impacts économiques des problématiques de SPV. Utilisation d'outils d'analyses économiques dans le processus d'aide à la décision en SPV.
- SPV 6532** Gestion et administration en SPV **1 cr.**  
Introduction à la gestion et à l'administration de projets en santé publique vétérinaire aux niveaux local et international. Stratégies et outils de planification. Suivi et évaluation. Défis et éléments de succès.
- SPV 6535** Santé mondiale et SPV **2 cr.**  
Introduction aux particularités des problématiques de SPV dans un contexte de développement international. Théories du développement international. Principales organisations internationales impliquées en santé publique vétérinaire.
- SPV 6550** Com., leadership et transdisciplinarité **1 cr.**  
Les enjeux complexes de communication et de leadership dans un contexte de travail transdisciplinaire en santé publique vétérinaire.
- SPV 6599** Travaux dirigés en SPV **15 cr.**  
Travaux dirigés en santé publique vétérinaire.
- SPV 6600** Stage en SPV **15 cr.**  
Stage professionnel en santé publique vétérinaire.